2016-2017

Master 2 professionnel Interventions sociales

Mention DAST

UFR de Lettres, Langues et Sciences humaines

HISTOIRE DES USAGES DU CINÉMA DANS LA PRISE EN CHARGE DE LA DÉLINQUANCE JUVÉNILE

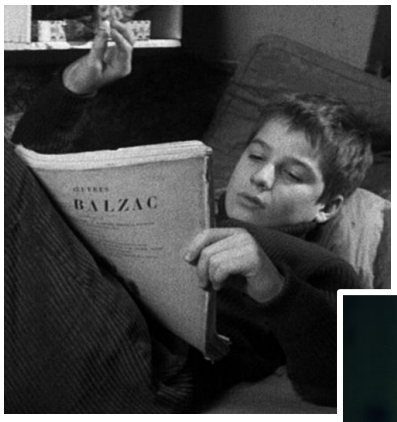

DE MENACE À OUTIL D'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ POUR LES JEUNES SOUS PROTECTION JUDICIAIRE

Clémence Neau

Sous la direction de David Niget

Membres du jury

David Niget | Docteur en Histoire

Eric Pierre | Docteur en Histoire

Soutenu publiquement le 16 octobre 2017

université angers

L'auteur du présent document vous autorise à le partager, reproduire, distribuer et communiquer selon les conditions suivantes :

- Vous devez le citer en l'attribuant de la manière indiquée par l'auteur (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'il approuve votre utilisation de l'œuvre).
- Vous n'avez pas le droit d'utiliser ce document à des fins commerciales.
- Vous n'avez pas le droit de le modifier, de le transformer ou de l'adapter.

Consulter la licence creative commons complète en français :

http://creativecommons.org/licences/by-nc-nd/2.0/fr/

Ces conditions d'utilisation (attribution, pas d'utilisation commerciale, pas de modification) sont symbolisées par les icônes positionnées en pied de page.

REMERCIEMENTS

Chère lectrice,
Cher lecteur,

Vous avez entre les mains un mémoire de recherche né d'une année de travail : un an de lectures, d'écriture, de relecture, de réécriture, de cogitation, de méditation… un an à hésiter souvent, à paniquer quelquefois.

Dans ces différentes phases de travail, j'ai eu la chance d'être entourée de personnes bienveillantes à mon égard. Sans leur soutien, il y a fort à parier que les pages qui vont suivre auraient un tout autre visage. Aussi, il me revient aujourd'hui de les remercier.

Je tiens d'abord à remercier David Niget, directeur de ce mémoire, pour ses suggestions, sa curiosité, ses conseils et sa bienveillance envers une étudiante un peu effrayée par l'Histoire !

Merci à Vincent Pouplard, à Patrice Lhullier, à Nicolas Merle et à Juliette Perrin pour avoir nourri ce travail, chacun-e à leur façon, de leurs expériences et connaissances !

Un grand Merci également à Valentin Taveau, qui m'a permis d'accéder aux numéros du journal Espère qu'il avait collectés dans le cadre de sa recherche.

Merci aussi à Leslie Babonneau, qui a très aimablement accepté de relire ce travail.

Pour finir, alors que ma formation universitaire initiale s'achève, je souhaite remercier particulièrement ma famille, qui m'a permis de suivre six années d'études supérieures ponctuées de doutes, d'hésitations et de déviations… sans jamais m'empêcher de suivre ma route. J'ai beaucoup de chance. Merci à vous !

Pour finir, merci à vous, aimable lecteur-trice, pour l'intérêt que vous porterez aux pages suivantes !

Bonne lecture !

Sommaire

TABLE DES SIGLES

INTRODUCTION

LE CINEMA : CAUSE OU REMEDE A LA DELINQUANCE JUVENILE ? DE L'ACCUSATION AUX USAGES EDUCATIFS

1. Le cinéma : l'école du vice ?

1.1. Le septième art : une menace potentielle pour les jeunes esprits

1.2. La place de la culture dans l'éducation surveillée : d'abord, la méfiance

1.3. Des jeunes perméables aux images, inspiré-e-s par des modèles délinquants

1.4. La salle obscure : lieu de tous les vices ?

1.5. Des jeunes cinéphiles coupé-e-s de la réalité

2. De menace à outil éducatif : le progressif changement de statut du septième art

2.1. L'Éducation surveillée s'ouvre à de nouvelles pratiques

2.2. Les années 1960 : l'arrivée d'une « culture jeune » qui effraie les adultes et la demande de loisirs

2.3. Le « problème de la jeunesse » et la réponse culturelle

2.3.1. En 1959, les « blousons noirs » et la France affolée

2.3.2. L'arrivée progressive des loisirs dans l'Éducation surveillée

2.4. L'arrivée de professionnel-le-s cinéphiles et une nouvelle pratique : le « ciné-club »

LES USAGES CONTEMPORAINS DU CINEMA DANS LA PRISE EN CHARGE DE MINEUR-E-S SOUS PROTECTION JUDICIAIRE

1. La culture, ancienne menace devenue outil pédagogique dans une PJJ re-judiciarisée

1.1. Les difficultés de l'éducatif dans un cadre pensé autour de la sanction

1.1.1. Sanctionner et/ou éduquer ? Les identités professionnelles multiples au sein de la PJJ

1.1.2. Chassé par la sécurité, l'éducatif revient par la culture

1.2. L'usage de la culture comme récompense offerte aux jeunes obéissants, dont sont privés les « mauvais éléments »

2. L'utilisation du cinéma à des fins d'éducation à la citoyenneté

2.1. L'accès à une citoyenneté culturelle : le droit à la culture

2.2. Le droit à la parole, même critique, et l'apprentissage du débat

2.2.1. Montrer des films critiques à l'égard du système, un espace possible pour la colère

2.2.2. Quelle place réelle pour la parole des jeunes dans les échanges à l'oral ?

3. Le cinéma : une aide à la réinsertion ?

3.1. La responsabilisation au cœur des discours

3.2. La culture pour revenir à la scolarité

3.3. Face au film, tou-te-s spectateurs-trices

3.4. Revenir sur sa propre histoire via le cinéma

3.5. La culture « utile » avant la culture « plaisir »

4. La pratique cinématographique, un moyen pour les jeunes de s'exprimer ?

4.1. L'évocation de parcours de vie difficiles

4.1.1. Des films où les jeunes se racontent
4.1.2. L'institution judiciaire, présente et peu aimable
4.2. La prégnance de thèmes chers aux adolescent-e-s
4.2.1. Le rapport aux pairs
4.2.2. La famille
4.2.3. La vie professionnelle : impatience et inquiétude
4.3. La création : une évasion ?
CONCLUSION
BIBLIOGRAPHIE
ANNEXES
TABLE DES MATIERES

RÉSUMÉ

Au milieu du XXe siècle, le cinéma, art populaire en France, est accusé de tous les maux. Dans les années 1950-1960, nombre de spécialistes de la jeunesse, s'en méfient : violent et addictif, il risque (sans accompagnement vigilant) de transformer les jeunes en voyous à la gâchette facile ! Sur la jeunesse délinquante, plus sensible encore, ses effets sont jugés comme encore plus à craindre.

Un siècle plus tard, pourtant, le cinéma est entré dans toutes les structures de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. L'institution chante les louanges de la culture et du cinéma, vecteurs d'insertion, outils pédagogiques de socialisation et d'éducation à la citoyenneté…

Comment, en quelques années, le cinéma a-t-il changé de statut ? Ce mémoire de recherche s'efforce d'y réfléchir, en s'attardant aux multiples usages désormais faits du septième art auprès des mineur-e-s et jeunes majeur-e-s sous protection judiciaire. A cette occasion, nous reviendrons également sur les évolutions du champ de la délinquance juvénile des cinquante dernières années, entre punition et éducation.

Table des sigles

AEMO : Action éducative en Milieu ouvert

ASE : Aide sociale à l'Enfance

CEF : Centre Éducatif Fermé

CER : Centre Éducatif Renforcé

DIRPJJ : Direction interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

DISP : Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires

EMC : Éducation Morale et Civique

ENPJJ : Ecole Nationale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

EPM : Établissement Pénitentiaire pour Mineurs

ES : Education surveillée

INA : Institut National de l'Audiovisuel

IPES : Institution Publique d'Éducation Surveillée

MECS : Maison d'Enfants à Caractère Social

MÉMA : Mission Éducative en Maison d'Arrêt

MJC : Maison des Jeunes et de la Culture

PEAD : Placement éducatif à Domicile

PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse

RSA : Revenu de Solidarité Active

RTF : Radiodiffusion Télévision Française

STEI : Service Territorial Educatif et d'Insertion

STEMO : Service Territorial Educatif de Milieu Ouvert

TIG : Travaux d'Intérêt Général

UEAJ : Unité d'Activités de Jour

UEMO : Unité Éducative de Milieu Ouvert

Introduction

La réalisation du présent travail s'inscrit à la fois dans le cadre de mon parcours universitaire d'étudiante en master interventions sociales et dans celui de mon expérience de spectatrice de cinéma. Unissant deux domaines rarement associés, mon objet d'étude traduit mon souhait de nourrir ma réflexion concernant un secteur de l'intervention sociale – la délinquance juvénile et ses prises en charge – tout en interrogeant un sujet relatif à mon projet professionnel : la place de la culture artistique dans l'éducation à la citoyenneté des mineur-e-s[1]. En octobre 2016, la question qui motiva l'entreprise de ce mémoire fut la suivante : *quelle est la place de la culture dans la prise en charge des mineur-e-s sous protection judiciaire ?*

Mes premières prospections me permirent d'identifier que les pratiques culturelles en milieu pénitentiaire (fermé ou ouvert, pour adultes ou mineur-e-s) sont aujourd'hui encadrées par deux textes législatifs : le protocole interministériel culture/justice de 2009[2] et la circulaire de 2012 relative à la mise en œuvre des projets culturels destinés aux personnes sous main de justice et aux mineur-e-s sous protection judiciaire[3]. Ces deux documents chantent de concert les louanges de la pratique culturelle : vectrice d'insertion, éducative, socialisante, citoyenne… la culture célébrée fait désormais l'objet d'attentes dépassant la sphère de l'éducation artistique. Dans le cadre de la protection judiciaire de la jeunesse, on ne lui demande pas de distraire, de faire plaisir, ni d'amuser. La commande ayant sensiblement changé, on attend aujourd'hui de la culture qu'elle éduque. Plus spécifiquement, on attend qu'elle « éduque à la citoyenneté » des publics qui s'en seraient écartés. C'est sur cette dernière attente que nous nous attarderons au cours de cette recherche : à quelles visions de la culture, de l'éducation, de la citoyenneté renvoie-t-elle ?

La citoyenneté : récit synthétique

La citoyenneté étant un terme complexe, nous nous appuierons pour commencer sur la définition du dictionnaire Larousse, qui en parle comme suit : *« Situation positive créée par la pleine reconnaissance aux personnes de leur statut de citoyen. (Le citoyen dispose, dans une communauté politique donnée, de tous ses droits civils et politiques.) »*[4] Cette définition met l'accent sur les droits individuels des citoyen-ne-s, quand nombre d'initiatives dites d'éducation à la citoyenneté font la promotion du « vivre ensemble » et de l'insertion

[1] A la suite d'un stage de master 2, je suis depuis le 1er septembre chargée des actions d'éducation à la citoyenneté tournées vers les collégien-ne-s au Conseil départemental de Maine-et-Loire.

[2] MINISTERE DE LA JUSTICE, MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION. Protocole d'accord entre le ministère de la culture et de la communication et le ministère de la justice du 30 mars 2009.

[3] MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTES, MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION. Circulaire du 3 mai 2012 relative à la mise en œuvre de projets culturels destinés aux personnes placées sous main de justice et aux mineurs sous protection judiciaire. URL : http://www.justice.gouv.fr/art_pix/circulaire_signe.pdf

[4] Définition du Larousse en ligne. URL : http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/citoyenneté/16242

du citoyen dans la société. Le mot « citoyenneté » renferme donc dans ses onze lettres une large variété de réalités, dans lesquelles nous devons en premier lieu nous plonger.

Précisons avant toute chose que le terme et ce à quoi il renvoie sont des territoires mouvants, car rattachés à des droits conférés par un cadre législatif en perpétuelle évolution (les droits des citoyen-ne-s français-e-s ne sont pas les mêmes en 2017 qu'en 2007, par exemple). À bien noter par ailleurs qu'il n'y a pas une citoyenneté universelle, mais des citoyennetés, dans la mesure où le cadre législatif qui en pose le cadre diffère selon le pays dans lequel il s'inscrit.

Jacques Donzelot, sociologue et historien du social, distingue dans un article de 2011 trois phases de construction de la citoyenneté en France, qui s'orchestrent dans la première moitié du XIXe siècle : *« Le premier moment suit la proclamation d'une forme d'égalité juridique. La formalisation d'un niveau d'égalité entre les individus fait alors apparaître (…) l'inégalité des citoyens quant à leurs capacités à en bénéficier. Elle joue le rôle d'un révélateur des avantages que les uns vont en tirer tandis que les autres s'en estimeront privés par la difficulté concrète où ils se trouvent de faire un usage effectif de ce droit. Le deuxième moment correspond au déploiement des stratégies de justification de ces droits par les uns et de dénonciation de ses limites par les autres. Le troisième moment est celui où se trouve un mécanisme de transaction entre ces deux lignes antagoniques, grâce à la promotion d'une institution ouvrant la possibilité du déploiement d'une formule nouvelle de citoyenneté, levant du même coup les obstacles rencontrés par la précédente. »*[5]

En 1848, la France adopte le suffrage universel, pour les personnes de sexe masculin uniquement. Pour autant, tous les votants ne peuvent jouir également des droits qui leur sont accordés, comme l'explique Jacques Donzelot : *« La faiblesse de la représentation ouvrière au Parlement, en raison des moyens que nécessite l'exercice, explique la faible propension dudit Parlement à intervenir dans le domaine des relations industrielles, de réduire la liberté des patrons et n'en fait que plus ressortir le contraste entre la souveraineté du citoyen-ouvrier dans l'urne et son assujettissement dans l'usine. »*[6]. Théoriquement souverains, au même titre que leurs homologues fortunés, les citoyens des classes populaires doivent pourtant trouver, pour défendre leurs intérêts, des appuis non institutionnels, car leurs droits civiques demeurent non incarnés, comme le résume Robert Castel dans un article concernant la citoyenneté sociale : *« Socialement parlant [le prolétaire] n'est rien, il n'a pratiquement aucun droit ni aucune reconnaissance sociale, et il est au contraire objet de mépris. »*[7] Ainsi, à la fin du XIXe siècle, les ouvriers se réunissent pour faire de leur nombre une force, dépourvus d'illusion quant aux pouvoirs de leurs bulletins de vote individuels. S'en suivra la mise en place progressive d'un État social, accordant des droits sociaux aux citoyen-ne-s pour garantir à chacun-e de dignes conditions d'existence, quand jusqu'ici la propriété était seule véritable garante de sécurité. Pensée autour du travail, la citoyenneté dite « sociale » est

---

[5] Jacques DONZELOT. « Le chantier de la citoyenneté urbaine. » *Esprit* 2011/3 (Mars/avril), p. 118-136. DOI 10.3917/espri.1103.0118 ; p. 120

[6] Jacques DONZELOT. « Le chantier de la citoyenneté urbaine. » *Esprit* 2011/3 (Mars/avril), p. 118-136. DOI 10.3917/espri.1103.0118 ; p. 121

[7] Robert CASTEL. « La citoyenneté sociale menacée. » *Cités* 2008/3 (n° 35), p. 133-141. DOI 10.3917/cite.035.0133 ; p. 134

construite autour de la vision du citoyen travailleur. La sécurité sociale, née en 1945, incarne cette centralité du travail : financée par les cotisations des employé-e-s, elle paie les retraites des travailleurs-euses et indemnise les personnes qui ne peuvent candidater à un emploi pour des raisons physiques. Le chômage n'est alors pas pris en compte. Cette primauté de la valeur « travail » se diffuse à l'époque jusqu'à l'Éducation surveillée, qui met un point d'honneur à transformer les jeunes délinquant-e-s en travailleurs-euses appliqué-e-s.

À la fin du XXe siècle, alors que le chômage augmente, le nombre croissant de personnes privées d'emploi commence à questionner la pérennité de la citoyenneté sociale, notamment dans des quartiers urbains où le chômage est plus important qu'ailleurs. Jacques Donzelot développe : *« Le sentiment de relever d'une sous-citoyenneté est également partagé par tous les habitants de ces quartiers et explique la désaffection démocratique, le faible pourcentage de suffrages exprimés lors des consultations électorales. Ils ne se sentent ni pris en compte, ni véritablement représentés. L'installation dans une vie en dehors des normes du fait de ces trafics illégaux et la faiblesse de leur représentation politique, le fait que seules les émeutes leur procurent une certaine reconnaissance publique retentissent sur leurs comportements civils qui, précisément, relèvent de ce qu'il est maintenant convenu d'appeler les incivilités : une manière de protéger leurs territoires de vie et d'arborer leur identité en inquiétant ceux qui n'en sont pas, qui vaut invalidation de la citoyenneté civile, la première du genre. »*[8] À travers cette histoire très condensée[9], on observe qu'une citoyenneté politique non soutenue par une citoyenneté sociale est mise en péril. Évoquées ci-dessus, les « émeutes » en banlieues mettent en actes une colère présente dans des quartiers où la citoyenneté sociale est mise à mal (mettant en difficulté la citoyenneté politique). Médiatisés, ces événements sont l'occasion de parler des banlieues dans un contexte où ces territoires sont oubliés. On constate, ici encore, que les dénonciations de non citoyenneté sociale prennent la forme d'un conflit.

Ce récit nous permet de constater que, historiquement, les luttes pour l'accès à la citoyenneté ne se sont pas faites dans la douceur. Bien au contraire, cette dernière s'est construite dans la violence. Pourtant, le caractère conflictuel de la citoyenneté n'apparaît pas toujours dans les discours qui traitent du sujet et nombreux sont les discours politiques qui résument hâtivement l'éducation à la citoyenneté au « vivre-ensemble », comme l'explique François Audigier, spécialiste de la question : *« Les [discours] insistent le plus souvent sur la normalisation des comportements et l'apprentissage du « vivre ensemble ». Les [initiatives] vont de son installation comme discipline scolaire, avec un horaire et un programme, à des journées spécifiques ou à la mise en place de projets placés sous cette étiquette. »*[10]

---

[8] Jacques DONZELOT. « Le chantier de la citoyenneté urbaine ». *Esprit* 2011/3 (Mars/avril), p. 118-136. DOI 10.3917/espri.1103.0118 ; p. 124

[9] Il faudrait plus d'un mémoire pour s'interroger uniquement sur la citoyenneté et ses contradictions. J'ai donc bien conscience du caractère très accéléré du récit que je fais ici.

[10] François AUDIGIER, « L'éducation à la citoyenneté dans ses contradictions », *Revue internationale d'éducation de Sèvres* [En ligne], 44 | avril 2007, mis en ligne le 23 juin 2011, consulté le 30 septembre 2016. URL : http://ries.revues.org/125 ; DOI : 10.4000/ries.125 ; p. 25

L'éducation à la citoyenneté ou le bal des contradictions

Afin de synthétiser les lignes précédentes, nous choisirons de retenir que *« dans sa relation avec la nationalité, la citoyenneté est un statut qui confère à son titulaire un ensemble de droits et d'obligations par ce qu'il est membre d'une communauté politique. »*[11] Cette première définition mettant de côté le discours auréolant le terme « citoyenneté » mérite, toutefois, d'être complétée. En effet, si le mot renvoie – nous l'avons dit – à des droits concrets, il renvoie par ailleurs à des attendus comportementaux. Il y a des critères, des normes, pour être un « bon » citoyen. À ce titre, un certain nombre des qualités attendues chez les citoyen-ne-s sont plus civiques que citoyennes. La sociologue et anthropologue Caroline Touraut s'est intéressée au rapport à la citoyenneté de détenus adultes ; elle cite *« le « dévouement » à la chose publique et le sens des devoirs collectifs à savoir le devoir de voter, le devoir fiscal... c'est-à-dire tout ce qui traduit une participation de l'acteur. »*[12] comme qualités morales que cherchent à faire naître chez leurs publics nombre d'actions d'éducation à la citoyenneté. Illustrant parfaitement ce propos, les enseignements concernant la citoyenneté en milieu scolaire sont regroupés sous le titre « Enseignement moral et civique » (EMC).

L'éducation civique a de spécifique un caractère fourre-tout particulièrement prononcé. Politisée, elle fait l'objet de discours promouvant la paix sociale et, finalement, l'harmonisation des comportements. Sur le site du ministère de l'Éducation nationale, les documents d'accompagnement (pour les enseignant-e-s) au nouvel enseignement moral et civique effectué à l'école (institué sous le quinquennat de François Hollande) illustrent ce propos : *« Des règles, des normes définissent [la citoyenneté]. Mais la citoyenneté, elle, repose aussi sur un ensemble de valeurs, à commencer par celles qui s'inscrivent dans la devise républicaine [NDA : liberté, égalité, fraternité]. »*[13] Dans cette définition qui s'appuie sur les normes et les valeurs (non sur la loi) n'apparaît nulle part le mot « droit » sur la base duquel, pourtant, se définit historiquement la citoyenneté.

Dans les actes, l'éducation dite « à la citoyenneté » se traduit par des actions diverses. Parallèlement à l'objectif de « vivre ensemble », nombre d'actions ont surtout pour objectif d'accompagner les jeunes dans la formation de leur esprit critique, afin de permettre à ces citoyen-ne-s encore jeunes de participer aux débats et de faire des choix éclairés quand leur citoyenneté leur en donnera l'occasion (élections, participation à un jugement aux assises comme juré-e…). Les objectifs sont donc multiples et, parfois, contradictoires ; il s'agit de donner à chaque jeune les moyens de son émancipation et de sa construction en tant que citoyen-ne singulier-e, tout en l'amenant à adopter les comportements attendus de lui/d'elle dans une société normalisée.

---

[11] François AUDIGIER, « L'éducation à la citoyenneté dans ses contradictions », *Revue internationale d'éducation de Sèvres* [En ligne], 44 | avril 2007, mis en ligne le 23 juin 2011, consulté le 30 septembre 2016. URL : http://ries.revues.org/125 ; DOI : 10.4000/ries.125 ; p. 27. A noter qu'on ne peut résumer l'appartenance à une communauté politique à la nationalité, car force est de constater que plusieurs catégories de nationaux n'ont pas accès à la citoyenneté politique : les femmes françaises n'ont accédé au droit de vote qu'en 1944, les mineur-e-s de moins de 18 ans ne votent pas.

[12] Caroline TOURAUT, « Étude dynamique des rapports à la citoyenneté d'acteurs incarcérés », *Champ pénal* [En ligne], Vol. II | 2005, mis en ligne le 13 novembre 2009, consulté le 04 juin 2017. URL : http://champpenal.revues.org/453 ; DOI : 10.4000/champpenal.453

[13] Morale et citoyenneté au cœur de l'EMC : http://cache.media.eduscol.education.fr/file/EMC/25/8/Ress_emc_morale_citoyennete_516258.pdf

Ancrage disciplinaire et rapide historiographie

Dans une perspective d'étude des usages du cinéma dans l'éducation à la citoyenneté des jeunes sous protection judiciaire, j'ai choisi de m'appuyer sur l'Histoire. Ayant besoin de cette discipline pour comprendre comment les liens entre cinéma et délinquance juvénile se sont construits, je souhaitais aussi observer comment ont évolué les ambitions éducatives des politiques tournées vers les jeunes « délinquant-e-s ». Afin d'aller au-delà du seul récit, nous chercherons au cours des pages suivantes à comprendre quelles sont les visions de la culture, de l'éducation et de la citoyenneté induites par les usages du cinéma dans la prise en charge de la délinquance juvénile. Assurément, si un mémoire comme celui-ci trouve aujourd'hui sa place dans le paysage des recherches en Histoire, on peut supposer qu'il n'aurait pas pu été rédigé il y a cent ans.

A la fin des années 1920, l'école dite « des Annales » a fondamentalement modifié les ambitions de l'Histoire, faisant de la discipline une science interrogeant les rapports du passé avec le présent, considérant que l'Histoire n'est pas neutre ni détachée du présent mais en perpétuelle construction et faite autant des grands événements que des petits. Il y eut là une vraie rupture avec le modèle historique précédent, selon lequel l'Histoire était avant tout faite de dates politiques (et militaires) marquantes. Le modèle de l'école des Annales, aujourd'hui largement diffusé en France, s'intéresse par exemple moins à la date de création de l'Éducation surveillée qu'aux changements de la société française ayant permis la naissance de cette institution. Tout peut donc être objet d'Histoire désormais et, dans les années 1970, nombre d'historien-ne-s se sont emparés de sujets jusqu'alors ignorés, comme la délinquance juvénile. Ainsi, c'est en 1971 que parut un ouvrage historique documenté sur les maisons de correction, rédigé par Henri Gaillac (ancien magistrat et inspecteur de l'Éducation surveillée). Bien que positiviste à l'égard des maisons de correction (et relativement désuet aujourd'hui), l'ouvrage fut tout à fait novateur à l'heure de sa sortie, comme en atteste un résumé paru peu de temps après la sortie du livre : *« On a beaucoup écrit sur la délinquance juvénile et sur la rééducation des mineurs. Jamais cependant jusqu'ici on n'avait retracé, de manière complète, méthodique et objective, l'histoire de cette rééducation. (…) L'auteur (…) s'attache à suivre le déroulement du mouvement rééducatif à la fois dans son ensemble ou dans sa continuité méritoire et dans les détails, les incidents, les difficultés, voire les contradictions et même les échecs passagers de son laborieux développement. »*[14] Plus connu, l'ouvrage majeur *Surveiller et Punir* de Michel Foucault – bien plus incisif à l'égard de l'administration pénitentiaire que *Les maisons de correction* d'Henri Gaillac – parut en 1975.

Depuis les années 1970 ont été publiées nombre de recherches sur la délinquance (juvénile ou non), la prison, les personnes sous main de justice. Parmi eux, seuls quelques ouvrages – peu nombreux – consacrent des pages à la place des activités culturelles dans la prise en charge des jeunes sous main de justice, mais aucun n'est spécifiquement consacré à ce sujet. Les articles qui s'y intéressent sont le plus souvent récents et rédigés par des intervenant-e-s (enseignant-e-s, éducateurs-trices) convaincu-e-s des bienfaits des activités culturelles sur les jeunes. La littérature scientifique est ainsi pauvre concernant le sujet auquel nous nous intéressons ; l'auteure

[14] Henri GAILLAC, Les maisons de correction. 1830-1945. In: Revue internationale de droit comparé. Vol. 24 N°2, Avril-juin 1972. p. 487. URL : www.persee.fr/doc/ridc_0035-3337_1972_num_24_2_16190

de ce travail n'a recensé aucun travail de recherche spécifiquement consacré aux usages du cinéma auprès des jeunes sous protection judiciaire. Les sources bibliographiques de ce travail sont donc caractérisées par la large variété des publics auxquels elles renvoient : majeur-e-s sous main de justice, enfants en difficulté… Les sources historiques ont elles aussi été difficiles à trouver, puisque rares sont les archives ouvertes qui évoquent l'utilisation du cinéma dans les institutions d'Éducation surveillées. En revanche, la littérature est riche d'articles publiés dans les années 1950-1960 par des expert-e-s de l'enfance (juristes, psychologues, fonctionnaires de l'Éducation surveillée…) mettant en garde contre les dangers du cinéma.

Si notre objet n'a que peu mobilisé les historien-ne-s jusqu'ici, on ne peut que constater en revanche que la délinquance juvénile est un objet de cinéma. Des *400 coups* de François Truffaut à *La Fureur de Vivre*, jusqu'à *La Tête Haute* et *Divines* plus récemment, nombre d'œuvres cinématographiques célèbres se sont emparées de ce sujet pour nourrir des personnages (masculins pour la plupart) devenu-e-s célèbres. Ce constat orienta mon choix, m'amenant à resserrer mon sujet autour des usages du cinéma (et non plus de la culture). Au regard de ces différents éléments, la problématique qui sera le fil conducteur de cette recherche est la suivante : *Dangereux hier, éducatif aujourd'hui, à la fois normatif et émancipateur, comment le cinéma est-il utilisé dans la prise en charge des mineur-e-s et jeunes majeur-e-s sous protection judiciaire, à des fins d'éducation à la citoyenneté ?*

Méthodologie

Plusieurs types de sources fournirent des matériaux concernant la partie « historique » et la partie « contemporaine » de ce travail. La première partie s'appuie sur des archives de l'INA[15] ainsi que sur les numéros du journal *Espère* – écrit par les jeunes de l'Institut Pénitentiaire d'Education Spécialisée Saint Maurice dans lequel furent très régulièrement publiés des articles relatifs au cinéma et à la pratique du ciné-club au sein de l'institution – parus entre 1945 et 1970.[16] La seconde partie prend appui sur :

- des reportages audiovisuels ;
- un échange par voie électronique avec le chargé de mission interministérielle culture/justice (employé au Ministère de la Culture et de la Communication), contacté directement par mail ;
- des observations de l'opération *Des cinés, la vie* (une action de type ciné-club pour les jeunes sous protection judiciaire : des jeunes sous protection, dans toute la France, voient douze courts-métrages, en débattent, votent pour leur film favori, se rendent à Paris pour la remise des prix, et réalisent leurs propres

[15] www.ina.fr

[16] L'accès à *Espère* m'a été permis par Valentin Taveau, qui a lui-même travaillé sur ce journal dans le cadre de son mémoire de recherche : TAVEAU Valentin. La voix des « Saints » ? Les journaux des institutions d'éducation surveillée : la nouvelle image de la rééducation des jeunes « délinquants » 1945-1970, Mémoire de master 2, Histoire, Université d'Angers, 2016.

films au cours d'ateliers). J'ai pu assister aux diffusions de 8 films (sur douze[17]) à Angers ainsi qu'à la clôture à la cinémathèque française.[18].

- Un entretien avec une éducatrice spécialisée scolaire, employée dans une structure avec une habilitation justice (milieu ouvert), qui utilise le cinéma dans sa pratique avec les jeunes (qu'ils soient pris en charge ou non pas la PJJ). J'ai rencontré cette personne via l'opération *Des cinés, la vie* à laquelle elle participait.
- Des courts-métrages réalisés par des jeunes sous protection judiciaire, dans le cadre de *Des cinés, la vie*.

La préparation des observations fit émerger plusieurs questions. Comment se présenter ? Faut-il rester anonyme ? La première demi-journée fut un excellent terrain d'expérimentation sur ces questions. Souhaitant être aussi anonyme que possible, je ne m'étais pas présentée le premier matin. J'étais arrivée avec l'animateur et on ne m'avait posé aucune question, ce qui m'allait parfaitement : j'avais prévu de rester inconnue dans un coin de la salle, pensant passer inaperçue. J'étais pourtant bien là, et la réalité de ma présence m'a vite rattrapée. Muette et cachée dans le fond de la pièce, je prenais des notes sur un cahier quand soudain démarra le second court-métrage qui était en langue roumaine, non sous-titré[19]. Très vite, un garçon assis devant moi se retourna en souriant : *« C'est ma langue ! »* me dit-il. Pour m'aider à comprendre les dialogues et « *pour que [je puisse] noter »*, il me traduisit de multiples phrases comme *« Tire la langue ! »*, *« Il faut amener l'argent à la banque »* ou encore *« Venez manger ! »* La pause fut également révélatrice de mon impossible invisibilité. Les éducateurs-trices présent-e-s vinrent poliment me saluer, me demander qui j'étais, ce que je faisais ici… J'ai finalement eu à me présenter aux quelques personnes qui étaient autour de moi ; ce temps d'échange m'a privé de l'écoute des commentaires des jeunes à la pause. J'ai retenu une leçon de cette première demi-journée : je me leurrai en croyant pouvoir être invisible, même muette, même dans le fond de la salle, même discrète au possible.[20] Pour la seconde matinée, je tentai de tirer des conclusions de mes observations de la veille. Je me présentai aux personnes présentes à mon arrivée (je ne suis pas allée face au groupe pour expliquer ma présence mais ai salué les éducateurs-trices autour de moi, lors du temps d'accueil). Cette présentation sembla satisfaire la curiosité des éducateurs-trices et il n'y eut pas d'autres questions ni de regards curieux par la suite. Je répétai ce procédé durant les autres temps, en changeant de place dans la salle pour pouvoir entendre différentes voix. En effet, le fait d'être assise à droite ne permettait pas d'observer aussi finement les réactions à gauche de la salle. Cette attention s'est révélée légitime ; j'ai d'abord eu l'impression très nette que les jeunes participant-e-s parlaient

---

[17] Assurément, il aurait été préférable d'assister aux trois demi-journées, toutefois Vincent Pouplard (animateur de ces séances) n'avait pas demandé d'autorisation pour me permettre d'assister à la première séance.

[18] Au regard de mon calendrier, je savais que je ne pourrais que difficilement accéder aux temps informels liés à ce dispositif, conduits dans les structures. Les diffusions des films hors des séances « officielles », les échanges autour des courts-métrages étaient difficiles d'accès car informels. Pour assister aux diffusions de films à Angers, je suis passée par l'animateur des séances – Vincent Pouplard – que j'ai pu rencontrer quelques semaines avant la date de diffusion. Cette personne a réalisé très récemment un documentaire – *Pas comme des loups* (2016) – qu'il a réalisé avec des jeunes ayant été pris en charge par la PJJ de Nantes. Dans le cadre de mes recherches exploratoires, je suis allée voir ce film en avant-première et, après un débat avec le réalisateur, ai sollicité le cinéaste pour lui proposer un échange. Quelques mails plus tard, il m'invita aux séances de diffusion de *Des cinés, la vie*. Pour assister à la clôture, j'ai contacté le coordinateur national de l'opération, Patrice Lhullier.

[19] *L'hiver est proche* (2015) de Hugo Chesnard.

[20] C'est particulièrement vrai dans un contexte fermé comme celui-ci (nous étions 23 personnes et l'événement n'étais pas en entrée libre).

beaucoup entre eux/elles pendant (mais surtout entre) les films. Or, j'étais vraisemblablement dans un coin bavard, puisque la seconde partie de matinée fut beaucoup plus calme, sans le moindre bavardage (alors que de l'autre coin de la pièce les jeunes continuaient à échanger).

Durant les séances de visionnage de *Des cinés, la vie*, il semblait pertinent d'observer les personnes afin d'accéder à certaines informations. Je me posai ces questions :

- Quels sont les courts-métrages diffusés ? Portent-ils un discours ? Si oui, lequel ?
- Comment sont placé-e-s les participant-e-s dans la salle ?
- Quels sont les contenus des échanges ? Qui parle ?
- Quel est le déroulé des séances, y a-t-il des écarts entre le prescrit et le réel ?

Munie d'un cahier et d'un enregistreur vocal, j'ai noté la disposition de la salle, la répartition éducateurs/usagers dans la salle, les commentaires des jeunes pendant le débat[21].

Trois mois plus tard, j'assistai à la journée de remise du prix *Des cinés la vie* remis à la réalisatrice du film plébiscité par les jeunes spectateurs-trices. Cet événement se tint le 31 mars 2017 à la Cinémathèque (Paris). J'ai pu y assister en contactant par courriel le coordinateur national de l'opération, qui m'a invitée à assister à cette journée.[22] Il paraissait important d'y être, pour plusieurs raisons. Surtout, je souhaitais compléter les observations conduites au mois de décembre à Angers. Assurément, si je ne m'y étais pas rendue, il m'aurait manqué une des pièces importantes du puzzle. Je souhaitais également observer les temps de débats avec les jeunes afin d'observer les prises de parole, comme lors des diffusions de films ; l'objectif ici étant de savoir si la dynamique des prises de paroles observée lors des diffusions à Angers (avec plus d'interventions d'éducateurs-trices que de jeunes) se reproduirait lors de cette journée.

Je pensais pouvoir observer l'application de *Des cinés, la vie* en observant uniquement les « temps forts » (diffusion des films, remise des prix). Je compris ensuite que les professionnel-le-s menaient au sein de leurs structures de nombreuses activités autour du dispositif hors de temps auxquels j'avais assisté. Assurément, il y a là quelque chose que je n'avais pas anticipé et sur lequel je ne pourrai pas revenir cette année. C'est pour compléter mes observations et élargir au-delà de cette opération (laquelle ne représente qu'un des usages possibles du cinéma) que j'ai effectué un entretien avec une éducatrice spécialisée et échangé par mails avec le

[21] Passé les deux premiers films, j'ai eu l'impression que les jeunes ne s'exprimaient pas/peu lors du débat. Voulant aller au-delà de mes sensations, j'ai improvisé un système de croix afin de comptabiliser les interventions de l'animateur, des éducateurs-trices et des jeunes. Je cherchais alors à savoir qui prenait la parole et à quelle fréquence. J'utilisai alors sans le savoir un outil sociométrique très improvisé, car non anticipé. Si cet outil me parut pertinent sur le coup, je réalisai à posteriori qu'il ne permettait pas de mesurer la participation des usagers dans le dispositif. Réduisant cette participation à la prise de parole, qui plus est à un instant T en collectif, avec des personnes inconnues et des encadrant-e-s, mon outil sociométrique pénalisait les petits parleurs. Il aurait pu être pertinent, me semble-t-il, s'il avait été combiné avec d'autres observations dans d'autres cadres (dans les structures, par exemple, où les usagers sont en petit comité, avec des gens qu'ils connaissent).

[22] Sachant que je me rendais seule à cette journée où seraient présentes environ 300 personnes, je savais que je serais « déconnectée » de la grande majorité des commentaires informels, n'accédant qu'aux prises de paroles orchestrées par les passages du microphone… D'abord un peu déçue, je réalisai que je m'éloignais quelque peu de mes objectifs initiaux. En effet, mon travail portant surtout sur les usages du cinéma, plus que sur ses effets, les réactions des jeunes usagers n'étaient finalement pas l'objet de mes recherches. Ce questionnement fut nécessaire car il me permit d'observer que, lancée dans mon travail, curieuse du dispositif que j'observais, je voulais tout observer, au risque finalement de m'éloigner de mes objectifs.

chargé de mission interministérielle culture/justice (employé au ministère de la culture) à qui j'ai posé des questions sur les ambitions, les financements et les organisations des politiques culturelles générales tournées vers les mineur-e-s de justice, et plus largement vers les personnes sous main de justice.[23] Enfin, afin d'accéder à une parole des jeunes, j'étudiai plusieurs courts métrages réalisés par des jeunes sous protection judiciaire.

Au programme…

Nous diviserons notre étude en deux temps. Dans le premier, nous reviendrons sur plus d'un demi siècle de prise en charge de la jeunesse délinquante où le cinéma s'est invité de différentes manières. Nous verrons que, d'abord considéré comme un manuel de l'apprenti-e criminel-le pour les potentiel-le-s jeunes délinquant-e-s, il se transforma peu à peu en outil éducatif pour les professionnel-le-s dans la seconde moitié du XXe siècle (d'abord uniquement pour prêcher les bonnes mœurs, puis aussi, peu à peu, pour former l'esprit critique) alors même que l'Éducation surveillée commençait à s'ouvrir sur de nouvelles pratiques éducatives. Le second temps sera plus contemporain, puisque nous reviendrons au XXIe siècle afin d'observer comment le septième art est aujourd'hui utilisé, dans la prise en charge des mineur-e-s sous protection judiciaire, à des fins d'éducation à la citoyenneté (avec toutes les contradictions – citées précédemment – que peut englober cette dernière), dans un contexte de re-durcissement des prises en charge des mineur-e-s sous protection judiciaire depuis les années 1990.

[23] Les entretiens sont disponibles en annexe.

Le cinéma : cause ou remède à la délinquance juvénile ? De l'accusation aux usages éducatifs

1. Le cinéma : l'école du vice ?

1.1. Le septième art : une menace potentielle pour les jeunes esprits

Les années 1950 et 1960 sont le théâtre de nombreuses réflexions concernant l'impact du cinéma sur les jeunes. Dans toute l'Europe, des spécialistes s'interrogent sur les effets potentiellement néfastes des films mettant en avant des héro-ïne-s aux mœurs légères, ayant pour certain-e-s la gâchette facile. Le cinéma est alors d'abord perçu comme une menace dont on souhaite limiter l'impact. En ce sens, certains films sont censurés et d'autres sont uniquement interdits aux mineur-e-s. Résumant le recueil des discussions d'experts du Conseil de l'Europe consacré à ce sujet, Henri Michard (fondateur du Centre de Formation et de Recherche de l'Éducation surveillée de Vaucresson) distingue deux grands sujets d'inquiétude pouvant entraîner l'interdiction d'un film : « *la polarisation Sexualité (bonnes mœurs, érotisme, obscénité) ; la polarisation Agressivité (ordre public, violence, incitation au crime).* »[24] A ces deux « polarisations » s'ajoute le souci de préservation de la santé physique et mentale de l'enfant, potentiellement mise en péril par le cinéma (lors de scènes effrayantes mais réalistes, violentes, obscènes… pouvant traumatiser l'enfant)[25].

Les critères permettant alors de distinguer les films « dangereux » des œuvres éducatives sont alors relativement subjectifs et dépendants des opinions des censeurs, comme l'explique Bianka Zazzo, psychologue, en 1956 : *« Un membre fort éminent de la « Commission de Contrôle de Films » (…) me disait récemment, tout en déplorant les erreurs ou les insuffisances de cet organisme : « Dans l'état actuel de nos connaissances (…) [la Commission] est actuellement composée de personnes qui, du point de vue de la psychologie de l'enfant, sont peu compétentes et les critères qu'elles utilisent pour juger de la convenance d'un film aux moins de 16 ans sont le plus souvent subjectifs et comme tels sujets aux fluctuations du hasard. » »*[26] La censure a dont son lot de critique, dans la société civile comme dans la sphère scientifique, comme l'illustre parfaitement l'analyse comparée des différentes thèses produites sur le sujet, opérée par André Glucksmann en 1966. Le bilan est

[24] Henri MICHARD. « Contrôle cinématographique et protection des jeunes. » *Communications*, 9, 1967. *La censure et le censurable.* pp. 54-63. DOI : 10.3406/comm.1967.1128. URL : http://www.persee.fr/doc/comm_0588-8018_1967_num_9_1_1128 ; p. 55

[25] La signalétique jeunesse, indiquant l'âge à partir duquel un film est conseillé pour les enfants, n'existe pas encore (elle sera mise en place par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel en 1996).

[26] Bianko ZAZZO, « Le cinéma », *Enfance*, tome 9, n°1, 1956. pp. 95-99. DOI : 10.3406/enfan.1956.1337. URL : www.persee.fr/doc/enfan_0013-7545_1956_num_9_1_1337 ; p. 95

nuancé : *« Il est hors de doute que la télévision et le cinéma présentent beaucoup de violence (…) mais les jugements qu'on prétend tirer de ce seul fait sont des interprétations... »*[27]

Au même moment, certaines voix s'élèvent et mettent les instances de contrôle en garde contre un excès de sévérité et un non respect du souhait des mineur-e-s. D'aucuns souhaitent déjà que l'accent soit davantage mis sur les bienfaits du cinéma, regrettant qu'il ne soit considéré que trop souvent comme un danger, à l'image de Bianka Zazzo qui présente comme illégitimes les accusations précédemment citées, au regard du nombre d'enfants fréquentant les salles en 1956 : *« Adopter dans ces conditions une attitude négative ou boudeuse, faite d'exclusives et d'interdictions, serait faux et dangereux. Ce serait méconnaître à la fois les ressources du cinéma et les besoins des enfants. »*[28] Présente dans la société française en général, la méfiance envers le cinéma se retrouve dans l'Éducation surveillée, où les enfants plus qu'ailleurs sont considérés comme perméables aux images violentes de l'écran.

1.2. La place de la culture dans l'éducation surveillée : d'abord, la méfiance

Avant les années 1950, les activités relatives aux loisirs sont encore peu développées dans les institutions d'Éducation surveillée. Seules sont valorisées les activités sportives (d'abord uniquement via la « promenade »[29]) et de lecture (une petite bibliothèque est, par exemple, mise en fonctionnement dès 1850 à la Petite-Roquette)[30], étant bien sûr entendu que les « mauvaises lectures » sont écartées des yeux des mineur-e-s. Ainsi, rares sont les institutions pour jeunes délinquant-e-s qui proposent des activités autour du cinéma, plus suspecté encore que la littérature.

Dès les années 1930, on accuse les films de gangsters américains d'inciter les jeunes à commettre des délits (pour ressembler aux héro-ïne-s de l'écran).[31] Nombre de discours produits alors sur le septième art pointent sur cet objet un doigt accusateur. Nous retiendrons celui-ci, particulièrement tranché, exprimé en 1936 par Marie Lahy-Hollebecque, pédagogue, qui s'investira plus tard dans le Comité Français du Cinéma pour la Jeunesse : *« l'influence du cinéma, jointe à celle d'une littérature de même ordre, détermine les courants de criminalité juvénile et est à l'origine de presque toutes les comparutions de jeunes délinquants devant les tribunaux*

---

[27] André GLUCKSMANN. « Les effets des scènes de violence au cinéma et à la télévision. » *Communications*, 7, 1966. *Radio-télévision : réflexions et recherches*. pp. 74-119. DOI : 10.3406/comm.1966.1097 ; URL : http://www.persee.fr/doc/comm_0588-8018_1966_num_7_1_1097 ; p. 80

[28] Bianko ZAZZO, « Le cinéma », *Enfance*, tome 9, n°1, 1956. pp. 95-99. DOI : 10.3406/enfan.1956.1337. URL : www.persee.fr/doc/enfan_0013-7545_1956_num_9_1_1337 ; p. 96

[29] La circulaire du 29 décembre 1952 précise que les jeunes détenus doivent bénéficier quotidiennement d'une promenade collective.

[30] Michèle PERROT. Les enfants de la Petite-Roquette. *L'Histoire*, n° 100, mai 1987, p. 30-38.

[31] Sébastien LE PAJOLEC. « 3. Le cinéma des blousons noirs », *in* Marwan Mohammed *et al.*, *Les bandes de jeunes*, La Découverte « Recherches », 2007, pp. 61-81.

d'enfants. »[32] La crainte de voir des œuvres devenir sources d'inspiration pour les jeunes prompts à commettre des délits est donc née tôt, et s'est incarnée auparavant dans les craintes relatives aux « mauvaises lectures », comme l'explique Sarah Fishman en 2008 : *« Les spécialistes se montraient (…) soucieux de l'accès facile à de mauvaises lectures dont disposaient les jeunes, en particulier aux romans policiers pour les garçons et aux périodiques pour les filles. »*[33]

Dans la France des années 1950-60, le cinéma est un art populaire. *« Sur 350 millions de places vendues chaque année par le cinéma français, plus de 175 millions le sont à des moins de vingt ans. »*[34] Très fréquenté par les jeunes, ce loisir à la mode – certain-e-s adeptes s'y rendent plusieurs fois par semaine – est accusé, quand pratiqué assidument, d'être un des responsables de la délinquance juvénile. Ce lien alors établi résulte d'observations selon lesquelles les jeunes délinquant-e-s (organisé-e-s en « bandes ») fréquentent les cinémas plus régulièrement que la plupart de leurs contemporain-e-s.[35] On citera pour l'exemple une interview en 1960 du jeune « Monmon », membre depuis un an, interrogé dans le cadre d'un reportage télévisé consacré à la « bande des Batignoles » sur les conditions qui l'ont amené à rejoindre la « bande » : *« J'étais chez ma mère. (…) Elle avait un jules, elle m'a foutu à la lourde ! (…) Ça faisait déjà deux-trois jours qu'elle me donnait plus à bouffer alors j'ai demandé une avance sur ma paye, puis je suis rentrée avec mon avance (…) j'ai pris la porte et je me suis barré. (…) La première chose que j'ai fait : j'ai bouffé, ensuite j'ai été au cinéma, et après le cinéma j'me suis baladé dans Paris. »*[36] En 1961, dans un document descriptif du phénomène des « bandes », Pierre Ceccaldi, alors directeur de l'Éducation surveillée au Ministère de la Justice, présente des chiffres évocateurs. *« Les membres des bandes lisent moins, pratiquent moins les sports que l'ensemble des jeunes d'âge correspondant. Par contre, ils vont plus souvent au cinéma (8 fois par mois contre 3 fois). »*[37] Un ouvrage publié sur le sujet par l'Unesco en 1964 fait état de la dangerosité présumée du cinéma : *« Pour de nombreuses personnes, la cause de la délinquance est manifestement le cinéma. Ces personnes citent des films qui paraissent glorifier ou exalter le crime ou la délinquance. Elles considèrent que les jeunes qui voient de tels films se trouvent contaminés : tout comportement anormal de leur part peut être attribué à ce qu'ils ont vu – et sans doute admiré – au cinéma. »*[38] Ces accusations et interrogations sont à replacer dans une dynamique nationale de

---

[32] Marie LAHY-HOLLEBECQUE. (1936), *La maison de l'Enfant*, Presses Modernes de la Technique du Livre, Paris, p. 72. Cité par Le Pajolec en 2007, p. 62

[33] Sarah FISHMAN. Les spécialistes de la délinquance juvénile pendant la guerre. In : *La bataille de l'enfance*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008, p. 183.

[34] « Les jeunes et le cinéma » Georges PAUMIER et Jean-Charles LAGNEAU. *L'avenir est à vous,* émission du 17 septembre 1962. RTF. URL : https://www.ina.fr/video/CPF86603730/les-jeunes-et-le-cinema-video.html

[35] R. BOUIT, « Etude sur les groupes d'adolescents communément appelés "blousons noirs" », Étude de la Préfecture de Paris, 14 octobre 1959, page 2

[36] Pierre DUMAYET. (1960). « Square des Batignolles. » *Cinq colonnes à la une*, émission du 4 novembre 1960*, de 19h15*. Radiodiffusion Télévision Française. URL : https://www.ina.fr/video/CAF89010852/square-des-batignolles-video.html

[37] Pierre CECCALDI. « Le phénomène des bandes. Manifestation actuelle de la délinquance juvénile », *Revue pénitentiaire et de droit pénal*, avril-juin 1961, n°50, page 26

[38] William C. KVARACEUS. *La délinquance juvénile, problème du monde moderne*, Paris, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, 1964, p. 23

questionnement au sujet des causes de la délinquance juvénile (commise en « bandes »), alors en hausse statistique, et il convient de préciser que le cinéma n'est pas seul accusé.

On distingue alors deux catégories de facteurs pouvant amener des jeunes vers la délinquance : d'une part, les causes individuelles (le retard mental, la *« débilité »*[39], le caractère) ; d'autre part, les causes dites sociales où sont placées la misère, la guerre, le cercle familial dissocié[40]. Le cinéma, alors accusé d'amener les jeunes à des comportements déviants, est rangé avec les sources sociales de délinquance, notamment parce que la fréquentation assidue du cinéma serait permise par une famille désordonnée, comme l'explique Robert Colin en 1954. *« Il faut mentionner (…) l'influence du cinéma et de la presse. (…) Quand l'enfant ou l'adolescent va souvent au cinéma, la vision renouvelée de certains films l'engage dans la voie du délit et de la fugue. »*[41]

Dans ce contexte, les films sont observés avec attention, et il n'est pas question de laisser de jeunes spectateurs-trices entre les mains manipulatrices d'œuvres traitant de la délinquance juvénile. Certains films paient le prix de cette crispation, comme *Les Vaincus*[42] d'Antonioni ou *Avant le déluge*[43] dont les diffusions en salles se trouvent freinées.

1.3. Des jeunes perméables aux images, inspiré-e-s par des modèles délinquants

C'est alors que les films de gangsters sont à la mode (et que les jeunes en sont les premiers clients) que commence à être établi un lien entre la violence de l'écran et la violence juvénile. On vient alors pointer du doigt l'existence de modèles délinquants pour les enfants, auxquels ces derniers s'identifieraient jusqu'à chercher à les imiter. Jean Chazal, juge des enfants reconnu, évoque les dangers de cette identification aux personnages hors-la-loi dans un article sur le sujet, publié en 1950 : *« Les mauvais garçons sont si séduisants au cinéma que leur image triomphe des dernières hésitations qui arrêtent encore l'adolescent dans la voie des attaques nocturnes. »*[44] Les « mauvaises filles » n'échappent pas à la règle, incitées à imiter les héroïnes des écrans jusqu'à quitter leurs familles bourgeoises pour mener une vie bohème à la capitale... A noter toutefois que le héros délinquant au cinéma n'a pas le même profil que l'héroïne (qui est plus perdue que rebelle).

---

[39] Robert COLIN. « L'éducation surveillée et le reclassement des mineurs délinquants. » *Population,* 9e année, n°4, 1954. p. 640

[40] Sarah FISHMAN (2008) explique notamment dans son ouvrage *La bataille de l'enfance* comment les familles « désunies » furent, à la fin des années 1940, pointée du doigt (par les spécialistes de l'enfance en justice) comme responsable de la délinquance des jeunes ; p. 169.

[41] Robert COLIN. « L'éducation surveillée et le reclassement des mineurs délinquants. » *Population*, 9e année, n°4, 1954. p. 641

[42] de Michelangelo Antonioni, 1952

[43] de André Cayette, 1953

[44] Jean CHAZAL, « Cinéma et délinquance juvénile », *Educateurs*, n°26, avril 1950, p. 139

Pour les spécialistes, alors, cette identification est facilitée par le bienfondé des actes des héros vedette au cinéma. La délinquance n'y est pas gratuite, méchante, mais au contraire utilisée comme un outil pour se rebeller contre une société injuste, une police corrompue… Dans ce cadre, le délinquant, « vrai gentil » de l'histoire, devient un héros sympathique et courageux auquel l'adolescent en rébellion, en quête de justice, s'identifie bien volontiers.

« On ne peut s'étonner que l'enfant, fortement imprégné du spectacle du banditisme, commette un jour vols et attaques à main armée. Il ne fait que s'intégrer dans un style de vie que l'écran lui a rendu familier. »[45]

Alors que de nombreux spécialistes s'interrogent sur les liens entre cinéma et délinquance, beaucoup s'accordent à dire que l'image au cinéma ne fait pas naître l'idée du délit, mais qu'elle provoque le passage à l'acte chez des mineur-e-s supposément perméables aux images de par leurs caractéristiques mentales, ou tout du moins intéressé-e-s par le sujet. En 1964, un rapport de l'ONU sur la délinquance juvénile développe : *« L'image filmée peut moins déterminer directement le délit que le favoriser (…) en précisant clairement les contours d'un dessin criminel préalable et en l'imposant ainsi à la conscience du jeune spectateur. Cette action est d'autant plus efficace qu'elle s'exerce sur des êtres que leur déficience intellectuelle ou leurs anomalies caractérielles prédisposent déjà à subir ou à ressentir profondément l'action du milieu. Les enfants débiles, impulsifs, hyperémotifs, mythomanes, sont facilement dominés par l'image cinématographique. »*[46] Le cinéma n'est donc pas considéré comme responsable systématique ; son impact n'est pointé du doigt qu'en ce qui concerne les jeunes déjà fragiles, les « mauvaises graines ». [47]

Favorisant, plutôt, le passage à l'acte, certains films sont considérés comme didactiques pour les apprenti-e-s délinquant-e-s prompt-e-s à mettre en pratique un procédé observé à l'écran. Dans son travail sur les liens entre le contrôle du cinéma et la protection des jeunes, Henri Michard cite en 1967 un censeur français : « *Les procédés à employer pour dévaliser un fourgon postal, cambrioler une habitation, piller une banque, sont minutieusement exposés et les rouages des « recettes » expérimentées en ces circonstances, soigneusement démontrés. »*[48] On citera pour l'exemple une affaire racontée par le Docteur Cadi, pédiatre à Angers, pour les caméras de la RTF en 1962 : *« Nous avons assisté même dans la région à la formation d'une bande en particulier qui s'est créée de toute pièce après la projection du film* Terrain Vague[49]*, avec un timide à la tête, avec une carte*

[45] Jean CHAZAL, « Cinéma et délinquance juvénile », *Educateurs*, n°26, avril 1950, p. 138

[46] Jean CHAZAL, « Cinéma et délinquance juvénile », *Éducateurs*, n°26, avril 1950, p. 137 et 138

[47] William C. KVARACEUS. *La délinquance juvénile, problème du monde moderne*, Paris, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, 1964.

[48] Cité anonymement par Henri MICHARD. « Contrôle cinématographique et protection des jeunes. » *Communications*, 9, 1967. *La censure et le censurable.* pp. 54-63. DOI : 10.3406/comm.1967.1128. URL : http://www.persee.fr/doc/comm_0588-8018_1967_num_9_1_1128 ; p. 62

[49] de Michel CARNÉ, 1960.

d'immatriculation obligatoire pour entrer dans cette bande… Où les jeunes sont allés jusqu'à dresser cette carte, avec tout un langage que j'ai pu lire qui m'a absolument ahuri, et à signer cette carte d'une tâche de sang – c'était indispensable – dans un cadre réservé d'ailleurs à cela !

- *Exactement comme c'est dans le film.*
- *Exactement comme les choses étaient racontées dans le film ! »*[50]

1.4. La salle obscure : lieu de tous les vices ?

A l'image de *La Fureur de Vivre*[51], sorti en 1955, beaucoup de films sont pointés du doigt au milieu du XXe siècle comme favorisant la délinquance chez les jeunes. Pourtant, ce n'est pas uniquement sur les œuvres que portent les craintes relatives à la pratique cinématographique des jeunes. L'écran est objet de méfiance : pour certains spécialistes, sa taille rendrait le jeune spectateur otage des images de déviance, comme l'explique Robert Colin en 1954 : *« L'image cinématographique est particulièrement suggestive : le spectateur, isolé dans la salle obscure, a toute son attention captée par l'écran. »*[52]

La salle de cinéma en elle-même, de par son caractère sombre – on ne sait pas ce qui s'y passe ! – est pointée du doigt comme factrice de déviances, notamment sexuelles. S'appuyant sur les travaux de Brett Bowles, historien du cinéma, Sarah Fishman raconte comment le régime de Vichy s'était emparé de cette frayeur : *« Le gouvernement de Vichy ne souhaitait pas que ses enfants végètent dans des salles de cinéma obscures et insalubres, dans lesquelles ils seraient tentés par toutes sortes de débauches sexuelles. »* Cette peur de voir les salles de cinéma transformées en espaces de dépravation pour enfants perdurera après la guerre, après avoir infusé dans les discours. En témoignent les propos de Jean Chazal qui explique, en 1950, que « *c'est l'obscurité d'une salle qui favorise les liaisons rapides, les gestes licencieux ou obscènes. Certaines filles sont ainsi conduites sur le chemin de la prostitution et du vagabondage, certains garçons sur celui de l'homosexualité. »*[53] A bien noter que ce type de discours n'est pas franco-français et a été observé ailleurs en Europe, précisément à la même période.[54]

---

[50] « Les jeunes et le cinéma » Georges PAUMIER et Jean-Charles LAGNEAU. *L'avenir est à vous,* émission du 17 septembre 1962. RTF. URL : https://www.ina.fr/video/CPF86603730/les-jeunes-et-le-cinema-video.html

[51] de Nicholas RAY, 1955.

[52] Robert COLIN. « L'éducation surveillée et le reclassement des mineurs délinquants. » In: *Population*, 9e année, n°4, 1954. p. 641

[53] Jean CHAZAL, « Cinéma et délinquance juvénile », Éducateurs, n°26, avril 1950, p. 136

[54] Voir, à titre indicatif : Efi AVDELA. « Loisirs dangereux : modernité, moralité et criminalité juvénile en Grèce dans les années 1950-1960 ». In : BECK Robert et MADOEUF Anna. *Divertissements et loisirs dans les sociétés urbaines à l'époque moderne et contemporaine.* Tours : Presses universitaires François-Rabelais, 2005. (pp. 397-406). URL : http://books.openedition.org/pufr/664

1.5. Des jeunes cinéphiles coupé-e-s de la réalité

Comme nous l'avons observé, nombre de jeunes délinquant-e-s sont des habitué-e-s des salles de cinéma dans les années 1950. On s'inquiète alors, quand cette fréquentation est jugée excessive, de la désocialisation, de l'isolement qu'elle peut provoquer. On craint que les enfants, drogués au cinéma, ne deviennent inadaptés à la vie en société. *« Les enfants des grandes cités industrielles étant devenus très passifs du fait du style anonyme et automatisé de leur existence, se désadaptent des rythmes quotidiens de la vie s'ils vont au cinéma 3 à 6 fois par semaine, comme c'est souvent le cas. »*[55] Comme l'indiquent les mots de Jean Chazal, cette peur s'inscrit dans une inquiétude plus globale relative à l'oisiveté des jeunes, pouvant sombrer dans la délinquance par désœuvrement.

Supposément accro aux aventures que lui fait vivre le cinéma, à un rythme qui n'est pas celui de la vraie vie, l'enfant fraîchement sorti de la salle de cinéma supporterait mal son quotidien peu aventureux.[56] Parallèlement, Bianka Zazzo, psychologue, observe que la majorité des jeunes pense le cinéma fidèle à la réalité : *« la grande majorité de jeunes gens et jeunes filles de moins de 18 ans, interrogés par nous, estiment que « en général, les films donnent de la vie une image plus exacte que les livres »*.[57] On dit alors que c'est dans cette frustration, née de la confrontation entre cinéma et réalité, que trouveraient leurs sources nombre de parcours juvéniles marqués par la délinquance, détournés du bon ordre social et du travail.

« Que d'adolescents tiennent du cinéma leur goût d'une vie facile, qu'alimentent plus le trafic et la combine que le travail ! »[58]

Notons qu'il est possible d'établir un parallèle entre ce qui était reproché hier au cinéma et ce qui est reproché aujourd'hui aux écrans en général : pratique chronophage qui, quand jugée excessive, isole d'un « monde réel » supposé plus riche et heureux pour les enfants. Sarah Fishman, qui a travaillé sur la délinquance juvénile dans les années 1940, fait également ce constat : *« Tout comme nos inquiétudes actuelles devant la violence à la télévision, le sexe sur internet, les suicides et les paroles de la musique rock ou rap, MTV ou l'illettrisme, l'angoisse inspirée par le cinéma dans les années quarante était ancrée dans une peur profonde de la vie moderne. A l'époque, la culture de masse véhiculée par le cinéma arrivait seulement en France. La population adulte se faisait*

---

[55] « Analyses : L'Enfance délinquante par M. Jean Chazal », *Revue de neuropsychiatrie infantile et d'hygiène mentale de l'enfance*, n°3-4, mars- avril 1954, p. 190

[56] Jean CHAZAL, « Cinéma et délinquance juvénile », Éducateurs, n°26, avril 1950, p. 140

[57] Bianko ZAZZO, « Le cinéma », *Enfance*, tome 9, n°1, 1956. pp. 95-99. DOI : 10.3406/enfan.1956.1337. URL : www.persee.fr/doc/enfan_0013-7545_1956_num_9_1_1337 ; p. 97 / L'auteure s'inquiète notamment de l'effet de cette « fausse réalité » sur les stéréotypes de genre (selon lesquels, par exemple, les femmes sont attirées par des hommes d'affaire fortunés pourvoyeurs de vêtements chics)…

[58] Jean CHAZAL, « Cinéma et délinquance juvénile », Éducateurs, n°26, avril 1950, p. 141

du souci pour ses enfants, craignant qu'ils subissent des influences hors du contrôle de la famille, de l'Église et de l'école. »[59]

Le cinéma n'est donc pas, dans les années 1950, accueilli avec enthousiasme par la majorité des spécialistes de la délinquance juvénile. De multiples publications attestent de cette méfiance. Retenons bien, toutefois, que ces prises de position condamnent rarement le cinéma seul, mais sa pratique non encadrée (fréquence, choix de films). Si certains accusent les familles de se montrer laxistes, d'autres plaident déjà en faveur d'une éducation à l'image et d'un encadrement de la pratique cinématographique, sans exclure pour autant la possibilité d'en faire une pratique éducative. C'est d'ailleurs à la même période que se développent des activités autour du cinéma dans les institutions d'Éducation surveillée, encouragées par des spécialistes comme la psychologue Bianka Zazzo : *« Nous savons qu'actuellement les films constituent pour les jeunes le principal moyen d'information et de culture. Se borner à dénoncer leur fausseté, à les décréter dangereux et nuisibles, serait parfaitement inefficace. Mieux vaut tenter de fournir au spectateur lui-même des moyens de protection, des moyens de défense. (…) Je veux parler des ciné-clubs de jeunes, ou, plus généralement, de toute séance de cinéma organisée qui prévoit, après la projection, une discussion sur le film. »*[60]

2. De menace à outil éducatif : le progressif changement de statut du septième art

Nous avons vu précédemment que, dans les années 1950-1960, le cinéma doit souffrir de nombreuses accusations de la part des spécialistes de la délinquance juvénile : pervertissant, isolant les jeunes, il est alors considéré comme un danger potentiel pour les jeunes. Parallèlement à ces discours, la culture (et notamment le cinéma) devient un objet de consommation du quotidien en France ; à ce titre, elle est observée de plus en plus comme un potentiel outil d'éducation pour les jeunes… qui en sont friands. Les années 1960 sont donc marquées à la fois par les discours mettant en garde contre les dangers du cinéma, mais aussi par l'arrivée de la culture et du cinéma dans les pratiques de l'Éducation surveillée, à l'heure où l'institution s'ouvre à de nouvelles pratiques éducatives.

2.1. L'Éducation surveillée s'ouvre à de nouvelles pratiques

L'Éducation surveillée devient une instance indépendante de l'Administration pénitentiaire en 1945, après dix-huit années passées comme une de ses branches. Assurément, cette filiation aura marqué la jeune institution, fortement imprégnée – pour toujours ? – d'une culture pénitentiaire, comme l'explique Jacques Bourquin,

---

[59] Sarah FISHMAN. Les spécialistes de la délinquance juvénile pendant la guerre. In : *La bataille de l'enfance*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008, p. 184.

[60] Bianko ZAZZO, « Le cinéma », *Enfance*, tome 9, n°1, 1956. pp. 95-99. DOI : 10.3406/enfan.1956.1337. URL : www.persee.fr/doc/enfan_0013-7545_1956_num_9_1_1337 ; p. 97

spécialiste de la délinquance juvénile : *« Cette création marque institutionnellement la différence qui existe entre la peine et la mesure éducative. (…) La toute jeune direction de l'Éducation surveillée aura à trouver, au travers de ses orientations et de ses pratiques, une voie originale qui lui permette de se distancier de la culture pénitentiaire dont elle était issue, tout en demeurant dans une logique judiciaire. »*[61] Si l'organisation change en 1945, les structures, elles, ne changent que leurs titres. Ainsi, les premières institutions d'Éducation surveillée continuent de fonctionner dans les mêmes locaux, avec le même personnel et les mêmes usagers qu'auparavant. La révolution est des plus douces, puisque des modèles éducatifs très normatifs, très punitifs subsisteront (notamment pour les jeunes ayant commis les délits les plus graves) pendant des années encore dans des institutions publiques d'éducation surveillée (IPES). *« Il subsiste des dortoirs en « cages à poules », et cela jusque vers 1965, des « mitards » que l'on appellera successivement chambre d'isolement et chambre de réflexion, qui seront utilisées pour les insubordinations les plus graves et en particulier les fugues que, depuis 1945, on n'appelle plus évasion. »*[62]

Ce n'est qu'au début des années 1950 que l'Éducation surveillée va commencer à personnaliser ses réponses aux problématiques des jeunes qu'elle entend éduquer. Le centre de formation de Vaucresson, ouvert en 1952, va jouer un rôle non négligeable dans ce changement. *« Dans les années 1960 et 1970, le secteur de recherche [de ce centre] développe une activité mêlant chercheurs et praticiens, qui aidera l'institution Éducation surveillée à évoluer dans ses pratiques, à élaborer de nouveaux modèles d'intervention, à passer progressivement d'une pratique centrée sur la rééducation du jeune en internat à une action auprès du jeune et de sa famille beaucoup plus ouverte sur le milieu. Cette évolution correspond à un début de pluridisciplinarité des équipes sur le terrain. »*[63]

Dans la continuité de ces évolutions, les années 1960 et surtout 1970 marquent la naissance de l'action éducative personnalisée, qui se veut individualisée dans les réponses qu'elle apporte aux jeunes. Il n'y a pas une réponse unique (collant à des attendus sociétaux jugés normatifs et rigides) mais une multiplicité de modèles. Les familles ne sont plus écartées de ces réponses et changent peu à peu de statut, passant de celui d'ennemi éducatif (dont il faut éloigner le jeune) à celui de partenaire de l'institution dans l'éducation de l'enfant. Dans ce contexte, l'Éducation spécialisée s'ouvre sur de nouveaux horizons, ouvre ses fenêtres et crée des partenariats avec l'éducation nationale, les collectivités… De nouveaux modèles d'actions éducatives, plus souples, sont inventés. Le cinéma y a sa place.

---

[61] Jacques BOURQUIN, « Le mineur de justice : enfance coupable, enfance victime ? », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »* [En ligne], Hors-série | 2007, mis en ligne le 01 février 2010, consulté le 11 mai 2017. URL : http://rhei.revues.org/3011 ; DOI : 10.4000/rhei.3011 ; p. 130

[62] Jacques BOURQUIN, « Le mineur de justice : enfance coupable, enfance victime ? », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »* [En ligne], Hors-série | 2007, mis en ligne le 01 février 2010, consulté le 11 mai 2017. URL : http://rhei.revues.org/3011 ; DOI : 10.4000/rhei.3011 ; p. 131

[63] Jacques BOURQUIN, « Le mineur de justice : enfance coupable, enfance victime ? », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »* [En ligne], Hors-série | 2007, mis en ligne le 01 février 2010, consulté le 11 mai 2017. URL : http://rhei.revues.org/3011 ; DOI : 10.4000/rhei.3011 ; p. 132

2.2. Les années 1960 : l'arrivée d'une « culture jeune » qui effraie les adultes et la demande de loisirs

La jonction entre les années 1950 et 1960 est marquée par un important bouleversement des pratiques culturelles juvéniles. Dans une France de plus en plus citadine, l'arrivée du rock'n'roll, des yé-yés et des idoles apporte de nouvelles tendances : le jeune nouveau est né… et ses aîné-e-s en sont un peu effrayé-e-s, comme en attestent les propos suivants, tenus par une juriste interrogée par la RTF en 1960 : *« Le cinéma et la presse nous montrent, nous dépeignent des mœurs d'une certaine jeunesse, qui n'est pas sans inquiéter toutes les familles ! »*[64] En effet, les pratiques culturelles nouvelles sont plus, pour les jeunes, que des centres d'intérêts ; elles infusent dans les autres pratiques, comme l'explique l'historienne Florence Tamagne : *« Une majorité de jeunes vit alors le rock'n'roll d'abord comme un loisir propre aux sociabilités de la jeunesse. On l'écoute dans les cafés, sur le juke-box, dans les clubs spécialisés, (…), dans les surprises-parties, où il est associé à la danse et au flirt, ou bien chez soi, seul ou entre amis. En ce sens, il participe également d'une consommation culturelle adolescente. »*[65] Bien qu'imprégnée d'un modèle traditionnel, la jeunesse revendique sa différence d'avec la génération de ses parents et entend bien… se faire entendre.

Dans ce contexte, la demande de culture se fait plus forte dans les rangs de la jeunesse, qui commence peu à peu à revendiquer le droit aux loisirs. Nombre de personnes sous main de justice réclament alors l'accès à une citoyenneté culturelle, en demandant un accès à la culture. Comme le raconte Elise Yvorel, dans les années 1970, des détenu-e-s ont par exemple réclamé l'accès à certains médias et ouvrages, dans un contexte de censure. *« Ce sont (…) les révoltes des détenus au début des années 1970 qui contraignent l'administration pénitentiaire, par la circulaire A.P. 71-6 du 5 août 1971, à autoriser la lecture de la presse quotidienne dans toutes les prisons. »* De même, en 1975 à la maison d'arrêt de Varces : *« les détenus ont protesté contre la censure des livres de poche. »*[66] Face à cette vive demande émanant des détenu-e-s, l'administration pénitentiaire reconnaît finalement un intérêt à la lecture de la presse, considérant que cette dernière permet aux personnes de n'être pas totalement coupées de l'extérieur.

Au-delà de l'exemple littéraire cité plus haut, on peut observer que la seconde moitié du XXe siècle marque l'ouverture de la prison à différents médias, comme le cinéma, utilisés de plus en plus à des fins éducatives. Entrée dans les mœurs des français, la culture commence à changer de visage et devient, progressivement, un potentiel outil pour la prise en charge de la délinquance juvénile.

---

[64] Propos de Maître FALCONETTI dans un reportage de Claude THOMAS. (1960). Enquête sur la délinquance : les blousons noirs. *JT du 17 octobre 1960, de 19h15*. Radiodiffusion Télévision Française. URL : http://www.ina.fr/video/CAF95054181

[65] Florence TAMAGNE, « « C'mon everybody » Rock'n'roll et identités juvéniles en France ». In : Ludivine Bantigny *et al.*, *Jeunesse oblige*, Presses Universitaires de France « Le Noeud Gordien », 2009, p. 199-212. DOI 10.3917/puf.jablo.2009.01.0199 ; p. 200

[66] AN Fontainebleau, 960136, art. 90, « PV de la réunion des directeurs régionaux », 18-12-1973. Cité par Elise YVOREL. "Chapitre V. La place des loisirs dans l'emploi du temps des jeunes détenus : la prédominance de l'éducation physique et de la lecture". *Les enfants de l'ombre : La vie quotidienne des jeunes détenus au xxe siècle en France métropolitaine.* Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2007. (pp. 181-211) URL : http://books.openedition.org/pur/6044

2.3. Le « problème de la jeunesse » et la réponse culturelle

2.3.1. En 1959, les « blousons noirs » et la France affolée

L'été 1959 est riche en France. Non content d'avoir vu naître l'émission de radio *Salut les Copains*, cet été là marque également la naissance d'un objet (presque) tout aussi médiatique, bien qu'un peu moins divertissant : les « blousons noirs » sont des jeunes qui s'organisent en bandes et s'affrontent violemment. Ce phénomène, amplifié par un emballement médiatique, crée une urgence : il faut s'occuper des jeunes. Pour illustrer ce qui est une des grandes préoccupations des médias français de l'époque, on citera ce reportage diffusé au journal télévisé de la RTF en 1960 : *« On comptait 13.000 délinquants en 54, on en a dénombré plus de 19.000 l'an passé… et ça continue ! N'hésitons pas à employer les grands mots : la marée montante de la délinquance juvénile, ça n'est pas seulement du cinéma ou de la littérature, c'est un fait qu'enregistrent les froids statistiques officiels de l'Éducation surveillée. »*[67] Dans ce contexte d'épidémie, rapidement, est établi un lien entre délinquance juvénile et désœuvrement des jeunes. Si le contexte familial – pointé comme grand responsable – ne fournit pas à l'adolescent-e des possibilités de mise en activité, le mineur oisif erre sans but dans les rues avec sa « bande » et se mue en voyou par ennui. Au regard de ces argumentaires, un nouvel objectif des politiques publiques voit le jour : il faut occuper les jeunes !

2.3.2. L'arrivée progressive des loisirs dans l'Éducation surveillée

Le gouvernement apporte, entre autres, une réponse culturelle à la « problématique des jeunes désœuvrés ». À ce titre, en 1961 est votée une loi permettant de financer à 50% les Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) : des espaces publics dédiés aux jeunes et à la pratique culturelle. Ce budget conséquent permettra aux MJC de fleurir un peu partout sur le territoire français dans les années 1960. Le projet s'inscrit dans une politique de prévention de la délinquance.

C'est naturellement à cette période que les activités dites « de loisir », jugées favorables à la rééducation des jeunes, sont véritablement introduites dans les institutions de l'Éducation surveillée. Ainsi, le sport est officiellement mis sur le devant de la scène dans la circulaire du 1er septembre 1958 (qui affirme les bienfaits du sport pour la rééducation et rend la pratique systématique, sans pour autant garantir les moyens, en professionnel-le-s et en équipements, de cette pratique)[68]. Les activités culturelles sont elles aussi mises en valeur, à l'image de la lecture qui devient une pratique systématique, bien que contrôlée : on veille à ne pas

[67] « Enquête sur la délinquance : les blousons noirs. » Claude THOMAS. *JT du 17 octobre 1960, de 19h15*. Radiodiffusion Télévision Française. URL : http://www.ina.fr/video/CAF95054181

[68] Elise YVOREL. "Chapitre V. La place des loisirs dans l'emploi du temps des jeunes détenus : la prédominance de l'éducation physique et de la lecture". *Les enfants de l'ombre : La vie quotidienne des jeunes détenus au XXe siècle en France métropolitaine.* Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2007. (pp. 181-211) URL : http://books.openedition.org/pur/6044

laisser aux jeunes l'accès à des revues et ouvrages tendancieux (notamment politiques, policiers et érotiques)[69]. Une circulaire parue en 1965 évoque le souci du Ministre de la Justice de ne pas laisser *« à disposition des détenus des ouvrages présentant un caractère immoral ou licencieux ou encore traitant de sujets qui auraient dû interdire leur diffusion en détention. »*[70] Il ne s'agit pas, pour l'heure, d'accompagner la réflexion critique des jeunes, mais plutôt de leur enseigner les bonnes mœurs : l'heure de l'éducation à la citoyenneté n'est pas encore venue, et l'on cherche surtout à « moraliser » les détenu-e-s. C'est dans ce contexte que commence à s'opérer le changement d'image du cinéma, précisément au moment où la télévision détrône le cinéma dans les pratiques françaises. Le septième art gagne donc le droit d'entrer à l'Éducation surveillée à l'instant même où il perd de sa popularité.[71]

Pour Jacques Bourquin, qui a travaillé sur l'influence du scoutisme dans les institutions d'éducation surveillée entre 1937 et 1950, l'ouverture de l'Éducation surveillée à des pratiques dites « de loisir » (notamment culturelles) n'est pas sans lien avec l'influence du scoutisme. Ce modèle ne va pas révolutionner entièrement les pratiques du jour au lendemain, mais plutôt opérer par lente infusion dans le champ très sécuritaire de l'Éducation surveillée. Analysant les raisons ayant permis la percée inattendue de ce modèle, il s'attarde sur *« le recrutement, à partir de fin 1942, de moniteurs-éducateurs qui entrent dans les services dépendant de l'Administration pénitentiaire pour échapper au travail obligatoire en Allemagne : le STO. Ces nouveaux venus, très jeunes pour la plupart, viennent de secteurs très divers, ce sont des étudiants, des instituteurs, des chômeurs, des séminaristes... Bon nombre d'entre eux ont fréquenté le scoutisme et ont connu les chantiers de jeunesse. C'est à partir de ces deux modèles, qui ne sont pas sans points communs (l'amour de la nature, la vie en équipe, le respect du chef, le travail, les loisirs), qu'ils vont « inventer », avec les jeunes pupilles de l'Éducation surveillée, les premiers rudiments d'une pédagogie qui inclut la vie en équipe, la loi, les loisirs. »*[72] Vie en équipe, respect du chef et des règles, importance de l'honneur et de la responsabilité vont ainsi se frayer un chemin dans le cadre rigide de l'Éducation surveillée dès les années quarante. On peut presque lire dans ces nouvelles valeurs civiques et citoyennes (le droit au loisir et à l'éducation y occupent une place de choix) les prémices de l'éducation à la citoyenneté, laquelle fait la part belle à la responsabilisation du jeune et à sa capacité d'agir.

Le modèle scout ne sera jamais totalement appliqué, suite notamment à l'éviction par l'Administration pénitentiaire des éducateurs novices qui l'avaient importé, au profit de professionnels ayant par exemple une expérience significative de moniteurs-éducateurs. *« La petite centaine recrutée entre fin 1942 et début 1944*

---

[69] Elise YVOREL. "Chapitre V. La place des loisirs dans l'emploi du temps des jeunes détenus : la prédominance de l'éducation physique et de la lecture". *Les enfants de l'ombre : La vie quotidienne des jeunes détenus au xxe siècle en France métropolitaine.* Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2007. (pp. 181-211) URL : http://books.openedition.org/pur/6044

[70] Circulaire du 16-6-1965, réception de livres par les détenus, Code pénitentiaire, t. XXXVII.

[71] Eric BLIN. "Les cinémas dans l'espace urbain : un siècle de mutations". In : BECK Robert et MADOEUF Anna. *Divertissements et loisirs dans les sociétés urbaines à l'époque moderne et contemporaine.* Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 2005. (pp. 271-283)

[72] Jacques BOURQUIN, « La patrouille des renards dans les cages à poules », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »* [En ligne], Hors-série | 2007, mis en ligne le 01 février 2010, consulté le 11 mai 2017. URL : http://rhei.revues.org/3024 ; DOI : 10.4000/rhei.3024 ; pp 285-286

parmi des étudiants, des chômeurs qui veulent échapper au STO, ne sera plus qu'une dizaine en 1945. »[73] Cette sélection de professionnels aux profils très pénitentiaires marquera la fin du scoutisme et attestera des craintes d'une administration peinant à « lâcher la bride ». Pour autant, l'influence de ce modèle fut réelle et le scoutisme fut de ceux qui permirent à l'Éducation surveillée d'ouvrir ses fenêtres sur des pratiques éducatives nouvelles basées sur les loisirs des jeunes, notamment sur le cinéma.

2.4. L'arrivée de professionnel-le-s cinéphiles et une nouvelle pratique : le « ciné-club »

Dans les années 1950-1960, le cinéma passe les portes de l'Éducation surveillée via une nouvelle pratique très en vogue à l'époque : le ciné-club. Visant l'enrichissement de la culture cinématographique et des participant-e-s et les échanges entre spectateurs-trices, ces activités se développent un peu partout en France, comme en atteste nombre de reportages tournés alors : *« Au ciné-club d'Ivry (…) dont le nombre d'adhérents augmente sans cesse, le cinéma prend une toute autre valeur. Son rôle est ici de compléter une culture parfois défaillante. On attend de lui un message qui permettra les échanges d'idées politiques et développera le sens social de chacun, car ici la discussion est plus importante que le film qui l'a fait naître. »*[74] Cette activité se développe au moment même où certains films comme *Les Liaisons Dangereuses* sont interdits en salle. Cette pratique infuse jusque dans certaines structures de l'Éducation surveillée, où les professionnel-le-s commencent à proposer aux jeunes des séances de cinéma dans le cadre d'un ciné-club, comme cela se fait ailleurs pour le grand public.

Certaines institutions précoces commencent même plus tôt, à l'image de l'IPES Saint Maurice (en Sologne) qui projette des films aux jeunes dès 1945. Ainsi, on peut lire dans la revue de l'institution *Espère,* datée d'avril 1945, les mots suivants : *« Ce mois ci, les films projetés à St Maurice furent très émouvants. Nous voyons tout d'abord « Feu de joie », film musical avec l'orchestre Ray Ventura et ses collégiens, plein d'entrain et de gaîté (émouvante bien entendu). Puis « Caprices », film certainement inspiré des mœurs africaines avec ses sorciers enchanteurs etc… »*[75] Il n'est alors pas question de diffuser des films polémiques et l'accent est mis sur le caractère divertissant du cinéma, avec des films comiques et chantants. Rappelons que nous sommes alors en 1945 et que l'ambiance en France n'est pas des plus rieuses… On souhaite divertir les jeunes tout en les invitant à adopter un « bon comportement » via la mise en avant de héro-ïne-s exemplaires.

Dans la majorité des institutions, c'est toutefois plus tardivement (fin des années 1950, début des années 1960) que se développent les ciné-clubs, suite à l'arrivée de professionnel-le-s cinéphiles. L'étude réalisée (entre autres) par Jean-Claude Forestier sur l'institution Saint Simon (à Toulouse) montre comment, à la fin des années

---

[73] Jacques BOURQUIN, « La patrouille des renards dans les cages à poules », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »* [En ligne], Hors-série | 2007, mis en ligne le 01 février 2010, consulté le 11 mai 2017. URL : http://rhei.revues.org/3024 ; DOI : 10.4000/rhei.3024 ; p. 293

[74] « Les jeunes et le cinéma » Georges PAUMIER et Jean-Charles LAGNEAU. *L'avenir est à vous,* émission du 17 septembre 1962. RTF. URL : https://www.ina.fr/video/CPF86603730/les-jeunes-et-le-cinema-video.html

[75] *Espère* n°18, avril 1945

1950, l'arrivée d'un encadrant passionné de cinéma insuffla dans l'établissement une vraie dynamique autour de cet objet culturel. *« Le mot cinéma semble complètement inconnu dans la vie institutionnelle jusqu'à l'arrivée du Dr Chaurand qui, lui, est un passionné du septième art. Les enfants se voient alors proposer des séances cinématographiques dans et hors l'établissement. Des élèves-éducateurs sont invités à ne pas manquer certains films récents et un ciné-club fonctionnera à l'Institut jusque vers le milieu des années 1970. La réunion constitutive du ciné-club est programmée le 18 novembre 1958 à l'Accueil (pavillon des filles). »*[76] A l'image de cet exemple, la pratique du ciné-club va germer un peu partout. Assurément, son émergence participe du nouveau statut du cinéma, qui devient peu à peu un outil éducatif. À Saint Simon, le ciné-club se tiendra chaque premier mardi du mois, toute l'année scolaire. Le compte rendu du 19 septembre 1959 précise les films retenus pour l'année : *Extravagant Monsieur Deeds*[77], *Justice est faite*[78], *Marianne de ma jeunesse*[79], *Le Dernier Pont*[80], *Le train sifflera 3 fois*[81], *Noblesse oblige*[82]… une sélection diversifiée qui, d'une part, met en avant des héros au comportement exemplaire (*Marianne de ma jeunesse* met en avant un romantisme adolescent pur et candide, non sexualisé) et permet d'autre part d'aborder des sujets donnant matière à débattre (*Justice est faite* présente le procès d'un médecin jugé pour avoir pratiqué l'euthanasie). Cette sélection est à l'image de l'éducation à la citoyenneté (qui alors ne se nomme pas comme telle) : un peu normalisatrice, un peu émancipatrice.

La pratique du ciné-club infuse par ailleurs dans les journaux de jeunes qu'éditent certaines structures. Récits – souvent embellis – de la vie quotidienne des jeunes pris en charge, ces publications font la part belle aux pratiques dites « de loisir » : le sport d'abord, puis la culture et notamment le cinéma. Étudiée en 2016 par Valentin Taveau, la revue *Espère*, éditée pendant plus de vingt ans par l'institution Saint Maurice, est entièrement rédigée par les jeunes. Ses pages sont riches de critiques cinématographiques, de dessins relatifs au septième art, mais aussi de récits témoignant du fonctionnement du ciné-club. En 1945, alors que le club fonctionne déjà (Saint Maurice est, comme nous l'avons dit plus tôt, précoce dans ce domaine), un des jeunes écrit ces mots : *« Quoique tout ne soit pas parfait dans notre installation cinématographique (peut-on trouver quelque chose qui le soit complètement en ce monde ?), on doit s'incliner devant l'effort qui a été fait pour distraire le jeune public de St Maurice. Evidemment, notre salle ne peut se comparer à un de ces palais du cinéma de la capitale (je vous vois sourire d'ici), mais au moins a-t-elle un air plus intime et plus familier, et puis, peut-on trouver ailleurs un public plus ardent, plus impatient de tout voir, de tout savoir que le nôtre ? »*[83] Le ciné-club est une occasion de

---

[76] Jean-Claude FORESTIER *et al.*, « 9. Vie institutionnelle / vie quotidienne », *in* Maurice Capul *et al.*, *L'invention de l'enfance inadaptée*, ERES « L'éducation spécialisée au quotidien », 2010 (), p. 465-538. DOI 10.3917/eres.capul.2010.01.0465 ; p.527

[77] Franck Capra, 1936

[78] André Cayatte, 1950

[79] Julien Duvivier, 1955

[80] Helmut Käutner, 1954

[81] Fred Zinnemann, 1952

[82] Robert Hamer, 1949

[83] *Espère* n°35, septembre 1946

plus pour les professionnel-le-s de travailler l'écrit avec les jeunes. Par ailleurs, il vient nourrir les pages d'*Espère*… le journal ne pouvant être alimenté sans activité.

Les pratiques comme le ciné-club se développent dans les institutions fermées. Or, dans les années 1970, face à la délinquance juvénile, de plus en plus de mesures sont adoptées en milieu « ouvert » et les placements en institution se font moins systématiques. Ce changement marque la fin de parcours juvéniles longs en institutions, donc la fin de nombres de pratiques comme le ciné-club pensées pour animer le quotidien en interne. Après plus de dix ans d'existence, le ciné-club de Saint Simon fermera par exemple ses portes au milieu des années 1970. *« La désaffection s'est faite très progressivement, elle s'explique par des sorties en famille plus nombreuses, et l'arrivée dans chaque pavillon d'un poste de télévision incluant la très attendue deuxième chaîne. »*[84]

[84] Jean-Claude FORESTIER *et al.*, « 9. Vie institutionnelle / vie quotidienne », *in* Maurice Capul *et al.*, *L'invention de l'enfance inadaptée*, ERES « L'éducation spécialisée au quotidien », 2010 (), p. 465-538. DOI 10.3917/eres.capul.2010.01.0465 ; p.530

Les usages contemporains du cinéma dans la prise en charge de mineur-e-s sous protection judiciaire

1. La culture, ancienne menace devenue outil pédagogique dans une PJJ re-judiciarisée

Avant d'expliquer quels sont les usages de la culture – et surtout du cinéma – dans les structures contemporaines de protection judiciaire de la jeunesse, il semble important, d'abord, de préciser la place qu'occupent les activités « éducatives » (notamment culturelles) dans ces établissements aujourd'hui. Plus précisément, nous souhaitons ici nous arrêter sur les pratiques et discours des professionnel-le-s, qui traduisent leurs visions de ce qu'est et devrait être la protection judiciaire des mineur-e-s. Nous verrons ainsi, dans cette première partie, comment « pénal » et « éducatif » coexistent dans la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), non sans quelques difficultés.

1.1. Les difficultés de l'éducatif dans un cadre pensé autour de la sanction

1.1.1. Sanctionner et/ou éduquer ? Les identités professionnelles multiples au sein de la PJJ

Au sein des structures de la PJJ, les activités éducatives et la place qui leur est accordée viennent poser la question de la part éducation/sanction dans la prise en charge des mineur-e-s sous protection judiciaire. Dans les établissements, cette dualité est incarnée par la coexistence de multiples cultures professionnelles et donne lieu à des débats éthiques. Ainsi, dans les équipes, deux écoles cohabitent (comme l'explique le sociologue Nicolas Sallée dans son récent ouvrage *Eduquer sous Contrainte*) : la première, attachée au principe selon lequel un enfant délinquant est un enfant à protéger, estime insuffisante la part éducative des missions des éducateurs de la PJJ. *« Les éducateurs mettent en avant les difficultés à éduquer sous la contrainte du contrôle judiciaire, en particulier sous celle du risque d'incarcération, qui rendrait plus difficile l'établissement de la relation de confiance nécessaire au déploiement d'un projet éducatif. »* [85] La seconde est plus punitive, considérant la sanction comme éducative face à des mineur-e-s ayant besoin d'être « recadré-e-s », le/la jeune « délinquant-e » étant plus « un danger » que « en danger ».

Ici posées au travers des actions éducatives, ces questions sont à l'image de conflits qui traversent la culture et la formation des éducateurs-trices de justice. Si leur identité professionnelle est « hybride » par essence (les éducateurs-trices de justice étant historiquement chargé-e-s d'une part des actions éducatives – pour les jeunes délinquant-e-s considéré-e-s comme en danger – et d'autre part d'une mission de conseil auprès du Juge des

[85] Nicolas SALLÉE. *Eduquer sous contrainte ; Une sociologie de la justice des mineurs.* Paris : Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 2016 ; p. 134

enfants), les équipes actuelles sont particulièrement riches de professionnel-le-s aux cultures différentes, qui ont de leur profession commune des visions très différentes.

« On est dans une prison, on n'est pas à Eurodisney. »[86]

Citée par le sociologue Ludovic Jamet, « Emmanuelle », éducatrice à la PJJ en 1990, raconte le militantisme de professionnel-le-s arrivé-e-s dans les années 1970 (à l'heure où les mesures en milieu ouvert connaissent un essor considérable) ayant connu une assez grande liberté d'organisation de leurs missions : *« il y a plein de pratiques très militantes de ces éducs arrivés dans ces années là, qui ont révolutionné les pratiques éducatives... C'était très militant, tout le monde était engagé politiquement, dans les syndicats, et c'est vraiment là, quand on écoute les plus anciens, que ça s'est construit... »*[87] En 1990, l'Éducation surveillée devient la Protection Judiciaire de la Jeunesse. La notion d'éducation disparaît du titre et c'est le début d'une re-judiciarisation de la prise en charge de la délinquance juvénile, le retour des établissements fermés… et de missions difficiles à accepter pour les « ancien-ne-s » éducateurs-trices de justice. « Simone », éducatrice PJJ depuis 2001, citée par Ludovic Jamet, explique cette difficulté des « anciens » : *« Aujourd'hui, [les « anciens » éducateurs vivent ce retour au pénal] comme un retour en arrière, et d'autant plus avec l'ouverture des EPM*[88] *où là, c'est clairement le retour à une espèce de fermeture, au milieu carcéral et c'est insupportable, parce qu'ils ont l'impression que tout ce sur quoi ils ont fondé leur identité professionnelle vole en éclat... »*[89] Ce « retour au pénal » infusera dans les jeunes promotions d'éducateurs-trices de justice, et ceux qui sont arrivés à partir des années 2000 ont pour beaucoup moins de mal à travailler ainsi, n'ayant pas connu l'âge d'or du milieu ouvert et des mesures éducatives.

Cette mutation de culture professionnelle se ressent dans les pratiques : mettant moins l'éducatif au cœur de leur mission, les jeunes éducateurs-trices de la PJJ n'ont pas le même rapport à l'action éducative que leurs aîné-e-s. Au cours de son enquête conduite en 2016, Nicolas Sallée a pu observer les réactions faisant suite à l'annonce de la division par deux du nombre d'heures allouées aux activités sportives et socio-culturelles dans un établissement pénitentiaire pour mineurs (EPM, milieu fermé) : *« les éducateurs ne s'en sont pas plaints, y voyant pour la plupart un moyen de dégager des temps d'entretiens individuels avec les jeunes. Certains d'entre eux vont même plus loin. Une jeune éducatrice estime qu'une telle décision permet de « signifier » aux jeunes qu'ils se trouvent bien ici dans une « prison » : « C'est pas plus mal, si ça leur laisse des temps pour se poser, réfléchir*

[86] Nicolas SALLÉE. *Eduquer sous contrainte ; Une sociologie de la justice des mineurs.* Paris : Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 2016 ; p. 175

[87] Citée par Ludovic JAMET, « La professionnalisation des éducateurs de justice : dynamique et tensions d'un processus complexe », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »* [En ligne], 12 | 2010, mis en ligne le 30 novembre 2012, consulté le 27 mai 2017. URL : http://rhei.revues.org/3190 ; DOI : 10.4000/rhei.3190 ; p. 4

[88] Voir table des sigles

[89] Citée par Ludovic JAMET, « La professionnalisation des éducateurs de justice : dynamique et tensions d'un processus complexe », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »* [En ligne], 12 | 2010, mis en ligne le 30 novembre 2012, consulté le 27 mai 2017. URL : http://rhei.revues.org/3190 ; DOI : 10.4000/rhei.3190 ; p. 4

à leurs actes et à là où ils sont. […] Ça leur rappelle le cadre, on est dans une prison, on n'est pas à Eurodisney. » »[90]

Ce type de discours, répété, a naturellement des effets ; les choix des établissements s'en ressentent. On citera pour l'exemple cet autre EPM étudié par Nicolas Sallée, où le personnel a sacrifié la moitié des activités éducatives des enfants (appelés « détenus ») pour garantir la sécurité : *« les activités sportives et socio-culturelles sont (…) organisées par groupes prédéfinis, initialement composés de 10 détenus. Afin de limiter les risques de débordements, la direction pénitentiaire a rapidement décidé de diviser la taille de ces groupes par deux, réduisant d'autant le volume horaire d'activités. »*[91] De telles mesures peuvent être observées dans d'autres contextes, ce qui n'est pas sans mettre en cause la survie de la mission éducative de la PJJ, notamment en milieu fermé où la frontière avec la prison se fait poreuse (comme en atteste le vocabulaire employé plus haut : les professionnel-le-s parlent de prison et de détenu-e-s). Cité par l'éducateur Grégoire Meurin dans un article sur l'action éducative en milieu fermé, Erwann Besnard, directeur d'un CEF[92], témoigne : *« Nous accueillons des jeunes en aménagement de peine, avec parfois une interdiction totale de sortir. (...) On est alors un "service gardien", qui exécute une décision de justice, avec des règles liées à l'aménagement de peines, qui sont parfois contradictoires avec le projet éducatif porté par le CEF. Et faire un aménagement de peine dans un établissement médico-social, c'est risquer de compromettre l'accompagnement mis en place (...) Le jeune ne peut pas se projeter pour participer à un stage : il n'en aura pas le droit. »*[93]

1.1.2. Chassé par la sécurité, l'éducatif revient par la culture

Nous l'avons vu, des professionnel-le-s de la PJJ se sont imprégné-e-s des discours sécuritaires nés dans les années 1990. Aussi, les jeunes sont plus à l'aise que les « ancien-ne-s » avec le récent caractère sécuritaire des missions qui leurs sont confiées. Pour autant, la PJJ n'a pas abandonné ses ambitions éducatives, aujourd'hui incarnées par la multiplicité des injonctions à travailler autour de « projets » (projet de vie, projet personnalisé, projet de sortie, projet de réinsertion…). Ces nouvelles consignes invitent les professionnel-le-s à réinjecter de l'éducatif dans la prise en charge des mineur-e-s et jeunes majeur-e-s sous protection judiciaire, après que les discours sécuritaires aient précisément mis à mal le volet éducatif de leurs missions.

Dans son ouvrage *Éduquer sous contrainte*, Nicolas Sallée évoque la place particulière qu'occupent les activités socio-culturelles (dans lesquelles s'inscrivent les pratiques cinématographiques) dans les établissements fermés, en s'intéressant aux regards des professionnel-le-s. D'après ses observations, beaucoup d'éducateurs de la PJJ

---

[90] Nicolas SALLÉE. *Eduquer sous contrainte ; Une sociologie de la justice des mineurs.* Paris : Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 2016 ; p. 175

[91] Nicolas SALLÉE. *Eduquer sous contrainte ; Une sociologie de la justice des mineurs.* Paris : Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 2016 ; p. 175

[92] Centre Éducatif Fermé (voir table des sigles)

[93] Grégoire MEURIN. « Regards sur l'action éducative en milieu fermé. » *Les Cahiers Dynamiques* 2011/3 (n° 52), p. 79-87. DOI 10.3917/lcd.052.0079 ; p. 82

travaillant en milieu fermé voient dans les actions éducatives un rempart contre la déshumanisation de la vie en institution, et un outil de socialisation. *« Au quotidien, seules quelques activités sportives ou socio-culturelles (…) sont mises en œuvre par les éducateurs. Ils cherchent alors à « donner sens » au quotidien carcéral tout en transmettant aux jeunes le « respect des règles de vie ». »*[94] C'est cette recherche de sens qu'évoque Hadri-Louison Ibtissem (qui intervient auprès de majeures détenues pour des ateliers d'arts plastiques) quand elle explique que l'éducation artistique met en valeur les participant-e-s, révélant des talents, des sensibilités, des qualités que l'institution pénitentiaire ne valorise pas d'habitude. Plus largement, des activités de ce type permettraient selon elle aux détenues avec lesquelles elle travaille de quitter leurs habits de « délinquantes », pour devenir auteures, artistes... *« Si certains se demandent encore quelle peut être la nécessité de l'enseignement artistique, encore plus en milieu pénitentiaire, je peux témoigner pour ma part qu'il contribue à recréer du lien, à remobiliser des qualités ignorées et parfois jamais révélées ainsi qu'à redécouvrir des modes d'expression oubliés depuis la maternelle. »*[95] Elle souligne par ailleurs que celles qu'elle appelle *les élèves « se découvrent autrement à travers leurs productions, elles donnent à voir un autre aspect de leur personnalité et me conduisent à me positionner comme un pont vers l'extérieur »*[96]

À la lecture de ces témoignages, nous comprenons que les pratiques culturelles sont, dans un quotidien marqué par l'urgence et l'immédiateté, valorisantes pour les professionnel-le-s. Inscrites dans une temporalité éducative relativement longue, elles permettent aux intervenant-e-s de concevoir leurs missions au-delà de la sanction. Dans un article publié en 2008, Pascal Devaud, éducateur à la PJJ, revient sur la naissance de la mission éducative en maison d'arrêt (MÉMA) à Fleury Mérogis (en Essonne, quartier pour mineurs, milieu fermé), dans un contexte peu favorable *« [La MÉMA] est née et s'installe sans que l'idée d'activité avec les mineurs n'existe : les urgences s'appellent apprentissage du monde pénitentiaire, sureffectif des mineurs (suite aux émeutes de novembre 2005), projets de sortie et, bientôt, aménagements des peines. L'entretien duel constitue alors l'unique outil de médiation avec les mineurs détenus. (…) nous ressentons un manque à ne connaître un mineur que par le seul filtre de l'entretien. »*[97] C'est dans ce climat de surmenage sécuritaire *(« la journée pénitentiaire est courte et jalonnée de priorités incontournables comme l'école, les promenades, les parloirs »*[98]), que seront peu à peu

---

[94] Nicolas SALLÉE. *Eduquer sous contrainte ; Une sociologie de la justice des mineurs.* Paris : Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 2016 ; p. 175

[95] Ibtissem HADRI-LOUISON. « L'enseignement artistique en prison. » *VST - Vie sociale et traitements* 1/2015 (N° 125), p. 113-117. URL : www.cairn.info/revue-vie-sociale-et-traitements-2015-1-page-113.htm.DOI : 10.3917/vst.125.0113 ; p. 117

[96] Ibtissem HADRI-LOUISON. « L'enseignement artistique en prison. » *VST - Vie sociale et traitements* 1/2015 (N° 125), p. 113-117. URL : www.cairn.info/revue-vie-sociale-et-traitements-2015-1-page-113.htm.DOI : 10.3917/vst.125.0113 ; p. 115

[97] Pascal DEVAUD. « Les activités socio-éducatives à Fleury-Mérogis : de la préhistoire aux temps modernes. » *Les Cahiers Dynamiques* 2/2008 (n°42), pp. 45-47. URL : https://www.cairn.info/revue-les-cahiers-dynamiques-2008-2-page-45.htm DOI : 10.3917/lcd.0420045 ; p. 45

[98] Pascal DEVAUD. « Les activités socio-éducatives à Fleury-Mérogis : de la préhistoire aux temps modernes. » *Les Cahiers Dynamiques* 2/2008 (n°42), pp. 45-47. URL : https://www.cairn.info/revue-les-cahiers-dynamiques-2008-2-page-45.htm DOI : 10.3917/lcd.0420045 ; p. 46

instaurées de nombreuses activités éducatives, dont un ciné-club, suite à la volonté d'éducateurs-trices motivé-e-s souhaitant injecter du sens dans des prises en charge morcelées par des impératifs sécuritaires chronophages.

Le caractère de plus en plus « pénal » du travail des éducateurs de la PJJ est certainement une piste expliquant le grand retour des actions socio-culturelles, que l'avènement des mesures en milieu ouvert avaient fait tomber en désuétude entre les années 1970 et 1990. Les chiffres de l'opération cinématographique *Des cinés, la vie* attestent de l'engouement grandissant des structures de PJJ pour cette activité autour du cinéma : *« Si la première édition a réuni [243] jeunes et une cinquantaine de structures, ce sont [1355] jeunes et 233 structures qui suivent l'opération* Des cinés, la vie ! *dix ans après. »*[99] On peut supposer que le travail en milieu fermé oblige les professionnel-le-s à réinventer l'action éducative, en ressortant du placard des actions culturelles (comme le ciné-club) permettant d'occuper les jeunes en institution. Pascal Devaud, travaillant au quartier pour mineur de Fleury-Mérogis, évoque ce double objectif de l'action culturelle en milieu fermé, s'interrogeant : *« l'activité, outil d'éducation et/ou outil de gestion de détention ? Cette problématique reste encore aujourd'hui le nœud de notre action en ce domaine. »*[100]

1.2. L'usage de la culture comme récompense offerte aux jeunes obéissants, dont sont privés les « mauvais éléments »

Nous avons vu plus tôt qu'avant les années 1950, la lecture est souvent la seule source de distraction possible (outre le sport) pour les jeunes. Dès lors, elle est très prisée par les jeunes pris en charge par l'Éducation surveillée. Rapidement, dans les établissements, certains professionnel-le-s se saisissent de cet engouement pour discipliner les jeunes. *« Les bibliothèques pénitentiaires, correctement alimentées en ouvrages au début des années soixante (…) sont continuellement l'objet de chantage de la part des surveillants, et les mineurs qui en bénéficient les premiers sont aussi les premiers à s'en voir privés. »*[101] Le cinéma suit le chemin de la littérature et, à l'IPES Saint Maurice, le cinéma, dès son introduction dans les années 1940, devient vite un objet de sanction : qui se comporte mal s'en voit privé. *« Priver le jeune de cinéma devient [dans ces institutions précoces] une des punitions les plus lourdes pour le jeune. »*[102]

Force est de constater que, plus de soixante-dix ans plus tard, la privation de loisir est toujours utilisée comme sanction ou punition dans les établissements de la PJJ. Dans l'EPM[103] étudié par Nicolas Sallée sont appelées « mesures éducatives » les mesures consistant *« le plus souvent, en une privation de temps collectif (…) pour un*

---

[99] Dossier de presse de *« Des cinés, la vie »,* 2016. URL : http://www.passeursdimages.fr/IMG/pdf/dossier-presse-10-ans-dclv-2016.pdf ; p. 13

[100] Pascal DEVAUD. « Les activités socio-éducatives à Fleury-Mérogis : de la préhistoire aux temps modernes. » *Les Cahiers Dynamiques* 2/2008 (n°42), pp. 45-47. URL : https://www.cairn.info/revue-les-cahiers-dynamiques-2008-2-page-45.htm DOI : 10.3917/lcd.0420045 ; p. 47

[101] Élise YVOREL. « Chapitre V. La place des loisirs dans l'emploi du temps des jeunes détenus : la prédominance de l'éducation physique et de la lecture. » *Les enfants de l'ombre : La vie quotidienne des jeunes détenus au XXe siècle en France métropolitaine.* Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2007. (pp. 181-211) URL : http://books.openedition.org/pur/6044

[102] Valentin TAVEAU, La voix des « Saints » ? Les journaux des institutions d'éducation surveillée : la nouvelle image de la rééducation des jeunes « délinquants » 1945-1970, Mémoire de master 2, Histoire, Université d'Angers, 2016, p. 105.

[103] Etablissement Pénitentiaire pour Mineur-e-s

temps donné, en général la journée. »[104] Le personnel de l'établissement justifie l'emploi de ces mesures par une similitude d'une telle sanction avec celles pouvant être prononcées dans le cercle familial (les éducateurs estiment alors se comporter comme des parents), au grand regret de nombreux éducateurs. Le 31 mars 2017, une jeune fille retenue pour participer à la clôture de *Des cinés, la vie* a été privée de la venue à la cinémathèque française suite à un écart de comportement survenu la veille. Son éducatrice Juliette évoque les raisons de son absence lors de la clôture : « *Il y avait (…) une jeune fille qui, au vu des comportements qu'elle a mis en place sur l'accueil de jour juste avant, a été privée de la sortie. A titre personnel, j'étais partagée, parce qu'elle avait fait le projet et que ça aurait été une finalisation… mais en même temps elle avait été trop loin, pas respecté les règles de fonctionnement. Du coup, l'institution s'est positionnée et je suis d'accord aussi avec cette position. Cela dit j'étais partagée, ça faisait vraiment mal au cœur pour elle ; dans ce projet là, elle tenait, mais ne tenait dans aucun autre. A un moment donné, ce projet-là la maintenait, mais fallait-il vraiment qu'elle aille au bout ? On a tranché en estimant qu'elle avait été trop loin cette fois-ci, qu'il fallait marquer un arrêt, un stop. C'est dommage mais c'est comme ça, c'est une décision d'équipe… On en a parlé. J'étais plus nuancée que certains collègues qui disaient « hors de question qu'elle y aille », mais ça a nourri une longue discussion ! Les deux s'entendent, mais effectivement ça paraissait un peu loufoque de l'emmener à Paris après ce qu'elle avait fait. »*[105] D'après ce témoignage, le cinéma a multiplié les usages. Il fut un outil d'éducation à l'image, d'apprentissage du débat et donc de la socialisation, d'engagement dans un projet (avec un contrat : si le jeune fait toutes les étapes, il vient à Paris pour la clôture), et de sanction (donc de rupture du contrat par la structure, puisque le contrat ne demandait pas au jeune de « bien se comporter ») que l'on pourrait qualifier d'abusive par la structure. Cet exemple met en lumière tous les paradoxes des usages de la culture en Protection Judiciaire de la Jeunesse, illustrés au travers des dichotomies punition/éducation et normalisation/émancipation. Utilisée pour accompagner les jeunes dans la formation de leur esprit critique, dans leur émancipation par la réflexion, la culture (et notamment le cinéma) est aussi un outil de normalisation des comportements.

Alors que les politiques d'accès à la culture visent – nous allons le voir dans les prochaines pages – l'accès au droit commun et l'éducation à la citoyenneté, on observe donc que des professionnel-le-s pénalisent les jeunes intéressé-e-s par les activités artistiques (en les empêchant d'y accéder en cas d'écart comportemental).

2. L'utilisation du cinéma à des fins d'éducation à la citoyenneté

2.1. L'accès à une citoyenneté culturelle : le droit à la culture

La circulaire relative à la mise en œuvre des projets culturels destinés aux personnes placées sous main de justice et aux mineur-e-s sous protection judiciaire, datée du 3 mai 2012, caractérise la culture comme un droit.

---

[104] Nicolas SALLÉE. *Eduquer sous contrainte ; Une sociologie de la justice des mineurs.* Paris : Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 2016 ; p. 187

[105] Entretien du 7 juin 2017 (voir annexe).

À ce titre, les politiques visant à développer l'accès à la culture des mineur-e-s sous protection judiciaire s'inscrivent dans un objectif large : permettre aux personnes qui en sont éloignées d'accéder au droit commun (éducation, santé, culture…). Nicolas Merle, chargé de mission culture/justice au ministère de la Culture, développe : « *Concernant les ambitions et les objectifs de ces politiques, le point essentiel est évidemment l'accès au droit commun (que tous les citoyens, quelle que soit leur situation, puissent accéder à l'offre artistique et culturelle).* »[106] Ainsi, l'exercice du droit à la culture doit permettre aux jeunes sous protection judiciaire d'accéder à une offre culturelle « normale » (diffusée également auprès des publics « ordinaires »). Ainsi, tous types de biens culturels peuvent être proposés à ces publics : du festival musical au cinéma, en passant par le théâtre ou la lecture de la presse…

En donnant aux jeunes sous protection judiciaire l'accès à leur droit à la culture, le protocole interministériel culture/justice entend permettre auxdits jeunes d'exercer leur pleine citoyenneté culturelle. Au-delà de l'égalité, il y a là un principe d'équité : s'ils/elles ne peuvent pas venir à la culture (en milieu fermé par exemple), la culture doit venir à eux/elles. A ce titre, le texte de 2012 prévoit la possibilité d'une « médiation adaptée » pour les personnes sous main de justice, considérant que les murs de centres fermés ne sont pas les seules barrières pouvant éloigner ce public de la culture. Le chargé de mission culture/justice explique ainsi que les politiques d'accès à la culture entendent *« lutter contre une forme d'autocensure »*[107] des personnes.

2.2. Le droit à la parole, même critique, et l'apprentissage du débat

2.2.1. Montrer des films critiques à l'égard du système, un espace possible pour la colère

La promotion du dialogue en opposition au règlement de conflit par l'usage de la violence est un objectif récurrent des politiques culturelles tournées vers les jeunes sous protection judiciaire, supposément en difficulté pour « gérer » leurs émotions. Aussi, le cinéma et les discussions qui peuvent en découler sont une opportunité de promouvoir le débat et l'échange non-violent. Pour Nathalie Faure, chargée de l'action culturelle à la PJJ en 2008, *« l'action* Des cinés la vie *(…) permet aux jeunes de débattre (…) sur des thèmes de citoyenneté tout en faisant de la lecture de l'image. »*[108] A n'en pas douter, on retrouve dans cette opération les principes fondateurs des « ciné-clubs » du milieu du XXe siècle ; le nom a disparu, mais l'idée est là : on voit le film, puis on en parle. Assurément, en effet, la sélection des courts-métrages est pensée pour créer du débat. Le choix des films pour l'édition 2016/2017, autour de la thématique du « contraste », atteste de la volonté des organisateurs-trices de faire réagir les jeunes :

- *Treize ans* évoque l'amitié entre deux jeunes garçons scolarisés dans la même école, et l'impossibilité pour l'un des deux d'avouer son amour à l'autre.

---

[106] Chargé de la mission interministérielle culture/justice, courriel du 18 janvier 2017

[107] Chargé de la mission interministérielle culture/justice, courriel du 18 janvier 2017

[108] Nathalie FAURE, « Pour une politique culturelle du faire et du faire avec », *Les Cahiers Dynamiques* 2008/2 (n° 42), p. 76-78. DOI 10.3917/lcd.042.0076 ; p. 78

- *Belle Gueule* raconte l'histoire d'une jeune fille qui vend des beignets en été sur une plage. Elle rencontre un garçon d'un milieu social aisé et, complexée, cherche à gommer les différences entre eux (elle cache son emploi, gomme son accent « de banlieue »).
- *Chaque jour et demain* est un documentaire suivant une journée dans la vie d'un parisien sans domicile : au travail (il est agent d'entretien), dans les associations dont il est usager, dans l'installation de sa tente…
- *L'hiver est proche* est centrée sur le personnage d'une femme garde champêtre qui tente par tous les moyens de convaincre une famille rom de quitter le terrain sur lequel elle s'est installée, avant qu'elle ne soit évacuée de force par la police.
- *Sous tes doigts* est un court-métrage d'animation qui retrace la vie d'une femme venue d'Indochine jusqu'en France en 1956, ayant vécu avec sa fille dans le camp d'accueil des français d'Indochine (CAFI) de Sainte Livrade. Le film s'intéresse aux liens que la petite fille de l'héroïne entretient avec l'histoire de sa grand-mère.
- *Sous la lame de l'épée* présente le quotidien aventureux d'un élève au style « premier de la classe » qui, la nuit, se mue en taggueur du métro parisien.
- *Les fantômes de l'usine* raconte la vie d'un jeune garçon vivant avec sa famille dans l'usine où sa mère est employée de ménage. Après la fermeture de l'usine, l'enfant devenu adulte revient avec nostalgie sur son enfance atypique passée parmi les ouvriers.
- *Ennemis intérieurs* se passe dans les années 1990 dans un contexte de menace terroriste où l'on suspecte des algérien-ne-s de préparer des attentats. Un professeur d'histoire d'origine algérienne, vivant en France depuis l'enfance, demande la nationalité française. Au fil des minutes, l'entretien se transforme en interrogatoire, du fait du passé du demandeur et de sa participation à des « réunions » suspectées de communautarisme ethnique et religieux.
- *Rhapsody* suit le quotidien d'un homme d'une soixantaine d'années qui vit seul dans une grande tour d'immeuble et garde un bébé.
- *Gagarine* raconte l'histoire de Youri, un jeune homme de 20 ans qui se désole de voir son immeuble promis à la démolition, dans la cité Gagarine d'Ivry sur Seine (qui sera réellement démolie en 2018). Dans ce court-métrage, la cité est filmée comme lieu de vie.
- *Réplique* retrace la journée d'un garçon souhaitant passer un casting pour entrer au conservatoire. Il attend son ami qui lui donne la réplique, pour jouer un extrait de Shakespeare. Les choses ne se passent pas comme prévu, et les obstacles se succèdent pour le garçon. Tout semble lui indiquer qu'il n'a pas sa place sur une scène de théâtre.
- *Tombés du nid* raconte le sauvetage, par deux adolescents en route pour rejoindre leur bande, d'une famille de canetons. Le film joue avec les codes : les deux garçons se révèlent protecteurs envers les petits, et sensibles malgré leur langage fleuri.

Eclectique, la sélection croise de multiples regards portés sur la société Française (on constate en effet qu'aucune des douze histoires ne se déroule à l'étranger)[109]. L'éducation à la citoyenneté telle qu'elle est abordée par cette action intègre dans son fonctionnement même le caractère conflictuel, la dualité de la citoyenneté, en proposant beaucoup de courts-métrages critiques à l'égard de la France. Ainsi, la sélection est loin d'être une propagande pour « notre belle nation et ses nobles valeurs ». Il n'est donc pas ici question d'uniformisation des opinions ou d'apaisement d'une forme de colère sociale ; les critiques à l'égard du système (pénal, judiciaire, social) sont d'ailleurs accueillies favorablement, étant déjà présentes dans la sélection. On peut citer pour l'exemple le court métrage *Ennemis Intérieurs*[110], qui dépeint sans ménagement le portrait d'une police obsédée par la lutte anti-terroriste, qui met de côté les valeurs de la devise nationale pour des raisons de sécurité nationale. L'enquêteur adopte dans le film un comportement de méfiance à l'égard du personnage (du fait de sa nationalité algérienne et de sa religion) qui a fait bondir nombre de travailleurs sociaux présents lors de la projection. Dans un autre registre, le film *Chaque jour et demain*[111], filmant le quotidien d'un agent d'entretien sans domicile, fit réagir les jeunes spectateurs-trices, qui pour certains ont découvert non sans étonnement qu'un *« clochard »* pouvait avoir un emploi.

L'opération *Des cinés, la vie* n'a visiblement pas vocation à faire « adhérer » les jeunes au système, ni à les rendre « fier-e-s d'être français-e-s ». Elle vise plutôt le développement, chez les mineur-e-s sous protection judiciaire, de capacités conjointes d'expression orale, d'argumentation et d'esprit critique. Il s'agit, d'une part, de transmettre aux jeunes spectateurs, par un prisme artistique, des comportements réflexifs leur permettant de faire des choix éclairés, comme en atteste la consigne donnée par l'animateur au moment du vote : « *Vous avez à cocher en face de chaque titre de film. (…) Si vous avez vu* Treize Ans*, vous cochez, et en face vous pourrez dire « j'ai aimé » ou « j'ai pas aimé ». A cet endroit là, vous n'êtes pas obligés de justifier. Vous pouvez juste dire si vous avez aimé ou pas. Si vous justifiez, c'est très bien ! Vous pouvez dire, « j'ai pas aimé, parce que… » Enfin… dire « j'ai pas aimé parce que c'est nul » c'est pas vraiment justifier, vaut mieux dire « parce que j'ai pas aimé la musique » ou parce que « j'ai pas aimé le personnage » (…) Vous faites ça pour tous, et à la fin vous avez une autre case, qui dit « je vote pour le film suivant ». Vous allez en choisir un, celui que vous avez préféré. Et là, si vous pouvez dire pourquoi vous l'avez préféré c'est super. Si c'est moi et que je préfère* Treize Ans*, là où j'ai de la place j'essaie de développer un petit peu. »*[112] D'autre part, il s'agit de faire acquérir aux jeunes des compétences de socialisation (parler en public, donner son point de vue…).

Les consignes de vote sont plutôt descendantes, à l'image du dispositif dans sa globalité. Nous voyons par exemple que le comité de pilotage de *Des cinés, la vie* n'inclut pas la participation des bénéficiaires du dispositif.

---

[109] Cette volonté de promotion des films français est un autre « reste » de la culture ciné-club des années 1950, pensée notamment pour rendre le cinéma français attractif, face à un cinéma américain très populaire après 1945.

[110] De Sélim Azzazi (2016) ; Le personnage est un homme qui effectue une demande de naturalisation française. Avant de lui accorder des papiers d'identité, le policier en charge de sa requête lui pose une série de question sur ses fréquentations, sa religion, son rapport à l'Algérie – son pays d'origine – et à ses parents. Le film est très critique à l'égard de la police française, dépeinte comme méprisante, raciste et islamophobe.

[111] Film de Fabrice Main, 2011.

[112] Vincent POUPLARD aux jeunes, le 14 décembre 2016

Si la prise de parole, même critique, est vivement encouragée, il n'est pas possible pour les jeunes d'être plus que des usagers lors de ces temps de parole. Leur parole est recherchée, mais leur participation n'est pas pensée pendant ces temps d'échange. Ainsi, les droits qui leur sont donnés dans le cadre de cette action peuvent leur être repris. Nous pouvons voir dans cette remarque une métaphore de la citoyenneté au sens large : les citoyen-ne-s doivent se contenter des droits que le législateur veut bien leur offrir, dans un cadre pensé par lui. A la lumière de ces réflexions, nous pouvons nous interroger sur la place réelle qui est donnée à la parole des jeunes.

2.2.2. Quelle place réelle pour la parole des jeunes dans les échanges à l'oral ?

Dans le cadre de *Des cinés, la vie*, toutes les diffusions de films ont été suivies d'échanges formalisés entre les jeunes, les éducateurs-trices et l'animateur, en groupe unique d'environ 20 personnes. Tous ces temps dédiés au débat furent amorcés par une question relative à l'appréciation (ou non) du film. Partant de là, l'animateur tenta de faire parler les spectateurs-trices pour les amener à argumenter leur point de vue. L'exercice s'est souvent avéré difficile pour les jeunes qui, entouré-e-s d'inconnu-e-s (plusieurs structures étaient réunies) et de leurs éducateurs-trices, se sont souvent montré-e-s peu bavard-e-s, réservant leurs commentaires aux oreilles rassurantes de leurs voisin-e-s. Nous avons pu constater que davantage d'interactions étaient produites lors des temps non formalisés. Au cours des séances de diffusions suivies de temps dédiés au débat, les pauses furent riche. En petits comités, les jeunes commentaient plus volontiers les films, posant des questions à l'animateur. Alors que les éducatrices faisaient remarquer à un jeune garçon qu'il aurait *« tout de même pu s'exprimer quand il en avait l'occasion »*, le jeune homme avoua ne pas se sentir très à l'aise *« quand il y a autant de monde »*.[113]

Les professionnel-le-s, en revanche, ont pour beaucoup pris part aux échanges, répondant souvent vite aux questions… pourtant posées aux jeunes. On citera pour l'exemple l'éducatrice spécialisée Juliette ayant régi dès la fin du film *Treize Ans* : « *Ah celui-là j'ai bien aimé ! Il est un peu rétro et tout… »*[114] Sylvie, éducatrice spécialisée en milieu ouvert, particulièrement bavarde pendant les échanges, participant depuis plusieurs années, explique que, de toute manière, les jeunes qu'elle accompagne sont trop intimidées pour s'exprimer en public : *« les filles, je sais qu'elles n'osent pas parler quand il y a du monde comme ça. Hier on a parlé des films ensemble dans la voiture, et après pendant le repas, elles avaient plein de choses à dire mais elles gardent leurs remarques pour le petit comité. Donc c'est pas grave qu'elles ne disent rien pour l'instant. Des fois elles veulent revoir les films aussi, avant de voter. C'est toujours comme ça. »*[115] D'après ce témoignage, on comprend que pour Sylvie les échanges avec les jeunes ont lieu en petit comité, bien que l'animateur (qui est aussi cinéaste) ne soit pas présent dans la structure pour les temps de re-visionnage. On peut supposer que la manière dont Sylvie appréhende l'opération *Des cinés, la vie* influe sur la manière dont elle et les filles qu'elle accompagne s'incluent

[113] Propos d'un garçon venu avec le CEF de la Marmitière, le 14 décembre 2016

[114] Propos d'une éducatrice spécialisée, le 14 décembre 2016, suite au film *Treize Ans*

[115] Propos d'une éducatrice spécialisée, le 14 décembre 2016, lors de la pause

dans les échanges : l'éducatrice donne son point de vue pendant la séance « officielle » quand les jeunes débattent entre pairs, dans des moments plus informels.

Excepté pour le film *Belle gueule* (qui a remporté plus tard le prix) on remarque que, dans chacun des échanges organisés après les diffusions de courts-métrages, les jeunes sont systématiquement ceux qui prennent le moins la parole (ce qui peut paraître contraire aux objectifs de *Des cinés, la vie*, qui se donne pourtant pour ambition de *« favoriser une approche critique et permettre l'échange, le débat autour de thèmes de société et de cinéma »*[116]). Quand ils/elles la prennent, nous constatons également qu'ils s'expriment peu. Cette dynamique s'est retrouvée à Paris lors de la remise des prix, suite à la diffusion de deux films suivis d'échanges avec les équipes de tournage.[117] Pour Vincent Pouplard, cinéaste ayant animé les séances à Angers, cette prise de parole systématique des éducateurs-trices n'est pas sans poser problème : *« les éducs parlent beaucoup, trop sûrement, mais c'est toujours comme ça… et c'est pas évident, parce qu'à la fois ils occupent toute la place, et en même temps quand ils ne parlent pas c'est pas dynamique du tout… »*[118]

A travers cette situation se pose la question de la place et de la valeur donnée à la parole des mineur-e-s. Dans un dispositif qui se réclame de l'éducation à la citoyenneté, le fait que nombre d'éducateurs-trices monopolisent l'espace interroge, au même titre que le relayage de la parole des jeunes sur les temps informels et privés : les éducateurs-trices adultes échangent dans un espace dédié avec l'expert en cinéma, les jeunes sous protection judiciaire échangent entre eux dans la voiture ou à table. Bien qu'autorisé-e-s à parler en grand groupe, les jeunes s'autocensurent. Les a-t-on réellement laissé parler ? Assurément, la question se pose ici, comme elle se pose ailleurs, dans tous les dispositifs qui se disent à l'écoute des jeunes… car la participation n'est pas innée, elle s'acquiert et se pense. On aurait dès lors pu imaginer que les jeunes voient d'abord les films dans leur structure et en parlent entre pairs, pour en parler ensemble et défendre un point de vue commun lors de la rencontre collective. Assurément, il serait cavalier de considérer simplement que les jeunes ne sont pas bavard-e-s, quand ce mutisme est répété d'année en année. Juliette, éducatrice qui organise un ciné-club dans sa structure, remarque que les jeunes parlent beaucoup plus dans le ciné-club de la structure : « *Déjà, ils me connaissent et connaissent les autres jeunes. Ils savent qu'on ne va pas éclater de rire s'ils disent un truc, par exemple. Comme ils ont souvent un gros manque de confiance en eux, ils n'osent pas dire ce qu'ils ont envie de dire, mais les idées sont là ; parfois ils me disent après qu'ils ont « failli » dire un truc mais n'ont pas osé. Je les encourage à oser mais je les comprends : ce n'est pas facile du tout de parler en public !* »[119]

Yann le Pennec, ancien directeur de la PJJ du Morbihan, explique dans un article les raisons pour lesquelles, d'après lui, les conditions permettant l'expression des « jeunes » (particulièrement des jeunes socialement défavorisés) font trop souvent défaut. Selon lui, *« être à l'écoute [de « ces jeunes-là »] ne revient pas à leur «*

---

[116] Document de présentation (voir annexe, p.75)

[117] Voir annexe, p.75

[118] Echange du 13 décembre 2016

[119] Entretien complet disponible en annexes, p.74

donner » la parole, mais à créer les conditions pour qu'ils la prennent et qu'ils apprennent à la prendre. »[120] A l'heure où les politiques publiques tournées vers les jeunes sous protection judiciaire font de la « réinsertion » un de leurs objectifs majoritaires, l'enjeu est important.

3. Le cinéma : une aide à la réinsertion ?

3.1. La responsabilisation au cœur des discours

Dans son préambule, le protocole d'accord entre le ministère de la culture et de la communication et le ministère de la justice (2009) parle de la culture comme d'un *« vecteur de revalorisation personnelle, et d'insertion scolaire, professionnelle et sociale. [La culture] peut aussi être considérée comme contribuant à la prévention de la récidive. »*[121] A l'image des discours qui auréolent aujourd'hui les politiques sociales, ce texte met l'accent sur la responsabilisation des personnes. Nicolas Sallée, qui s'est penché sur les pratiques et discours des professionnel-le-s travaillant dans des structures de PJJ, souligne l'importance accordée à *« la valorisation de ressources internes à l'individu : s'adapter, se prendre en main, travailler sur soi »*[122]. Nombre de professionnel-le-s ont intégré ces nouveaux objectifs, à l'image de Katia Rouff, qui évoque dans une revue professionnelle son expérience d'un atelier autour du slam : *« Avec l'atelier slam, les personnes incarcérées font un pas vers la réinsertion ; elles se resocialisent, apprennent à respecter les règles de l'atelier, la contrainte du groupe, la participation à un travail collectif… »* [123] Un exercice de socialisation, en somme, que recherche également Juliette, éducatrice en milieu ouvert, dans son activité ciné-club : « *Si l'un dit « c'était de la merde ! », ça nous interpelle et on essaie de le faire argumenter. C'est un exercice de socialisation, parce qu'ils sont en groupe et doivent respecter la parole de l'autre sans moquerie. C'est un exercice de citoyenneté, parce qu'il faut qu'ils se laissent le droit de parole : on ne coupe pas celui qui parle, on écoute l'autre. »*[124]

Juliette utilise également l'action *Des cinés, la vie* comme un outil d'apprentissage de la persévérance. Les jeunes qui s'inscrivent avec elle s'engagent à participer à toutes les étapes du projet (diffusions, ateliers cinéma, remise des prix) : *« Ça doit être un engagement, je veux que ça leur donne le goût de l'effort. La clôture à Paris, c'est la récompense suite à un effort d'assiduité, de persévérance. C'est important qu'ils apprennent à aller au bout d'un projet, à le faire en entier. »*[125] A noter qu'il serait cavalier de généraliser les propos de Juliette à tou-

---

[120] Yann LE PENNEC, Parole, place sociale et participation de « ces jeunes-là », *Journal du droit des jeunes* 2002/1 (N° 211), pp. 19-21. DOI 10.3917/jdj.211.0019 ; p. 20.

[121] MINISTERE DE LA JUSTICE, MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION. Protocole d'accord entre le ministère de la culture et de la communication et le ministère de la justice du 30 mars 2009, p. 1

[122] Nicolas SALLÉE. *Eduquer sous contrainte ; Une sociologie de la justice des mineurs.* Paris : Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 2016 ; page 199

[123] Katia ROUFF. (2006). Le slam, un tournoi poétique. *Lien social* n° 805-806 ; p. 35

[124] Entretien complet disponible en annexes, p.70

[125] Propos recueillis lors de la journée de clôture de « Des cinés la vie » le 31 mars 2017 (lors du temps d'accueil du matin)

te-s les éducateurs-trices participant-e-s, au regard des chiffres : en 2016, 169 structures sont allées au bout du projet sur les 233 inscrites (28 % des structures ont donc arrêté en cours de route).

Les discours prônant la responsabilisation des jeunes sous protection judiciaire sont à inscrire dans le contexte contemporain, où les causes de la délinquance juvénile sont de plus en plus recherchées dans la responsabilité individuelle des délinquant-e-s, et de moins en moins dans les causes dites sociales (comme c'était le cas auparavant). Laurent Bonelli, sociologue, explique : *« C'est une analyse du monde assez simple. (…) Les gens choisiraient leurs comportements en fonction d'un calcul coût/avantages : est-ce que ce comportement m'apporte plus qu'il ne me coûte ? S'il m'apporte plus qu'il ne me coûte, je vais le faire. Alors, évidemment, ça dédouane un certain nombre d'Hommes politiques d'un certain nombre de mesures, c'est très pratique parce qu'évidemment c'est une logique écrasante : si c'est un simple calcul coût/avantages c'est très simple ! Il suffit d'augmenter le coût (…), faire en sorte que la répression soit plus dure… »*[126] La responsabilité est donc de moins en moins collective, de plus en plus individuelle.

3.2. La culture pour revenir à la scolarité

Dans la circulaire de mai 2012, les activités culturelles sont évoquées comme un *« vecteur de lutte contre l'illettrisme [permettant] la maîtrise de la lecture et de la langue française »*[127]. L'action *Des cinés, la vie* a intégré cette dimension : elle invite les jeunes à s'exprimer à l'oral et à écrire. On notera d'ailleurs que la maîtrise du français est une condition sine qua non à la pleine participation au dispositif : le vote, bien qu'anonyme, demande au jeune un minimum de compétences d'écriture en langue française, comme en atteste la fiche de vote :

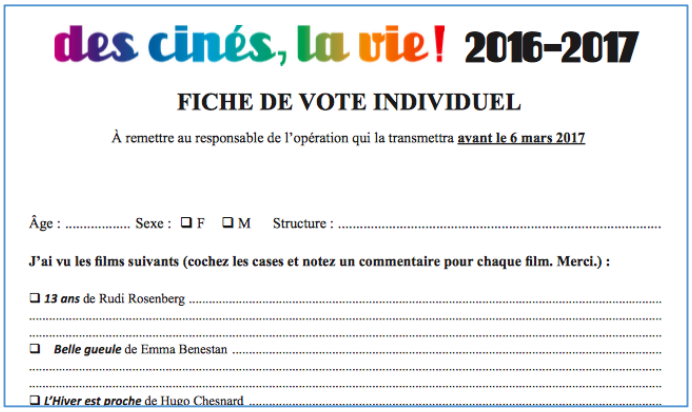
des cinés, la vie ! 2016-2017

FICHE DE VOTE INDIVIDUEL

À remettre au responsable de l'opération qui la transmettra avant le 6 mars 2017

Âge : ..... Sexe : ❑ F ❑ M Structure : .....

J'ai vu les films suivants (cochez les cases et notez un commentaire pour chaque film. Merci.) :

❑ *13 ans* de Rudi Rosenberg .....

❑ *Belle gueule* de Emma Benestan .....

❑ *L'Hiver est proche* de Hugo Chesnard .....

Pour les professionnel-le-s, un projet autour du cinéma peut être un outil de retour à la scolarité pour des jeunes entretenant avec l'école des rapports peu apaisés. Lors des séances de diffusion de *Des cinés, la vie*, une éducatrice a évoqué en aparté la scolarité compliquée d'un des jeunes qu'elle accompagnait. *« C'est dingue, il se*

---

[126] « Le péril jeune ». OMELIANENKI Irène. *Sur les docks.* France Culture. 7 décembre 2015. URL : https://www.franceculture.fr/emissions/sur-les-docks/le-peril-jeune

[127] MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTES, MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION. Circulaire du 3 mai 2012 relative à la mise en œuvre de projets culturels destinés aux personnes placées sous main de justice et aux mineurs sous protection judiciaire ; p. 4. URL : http://www.justice.gouv.fr/art_pix/circulaire_signe.pdf

comporte nickel ! Il s'intéresse, il pose des questions… C'est fou parce qu'il est scolarisé en classe relai, il ne tient pas sur sa chaise, les enseignant-e-s ne savent plus quoi en faire… En classe, c'est la cata, et pourtant là ça se passe très bien ! »[128] Le dispositif adopte pourtant un fonctionnement de type scolaire. En effet, pendant les séances de diffusion de films, les chaises sont tournées vers l'écran et l'animateur, comme elles pourraient l'être à l'école vers le tableau et l'enseignant-e. Par ailleurs, les échanges promus sont similaires à ceux observables en milieu scolaire : dans les temps d'échanges, les jeunes lèvent la main pour s'adresser au cinéaste (animateur de la séance) et chuchotent pour parler entre pairs. L'animateur de la rencontre est debout, face à une assemblée de jeunes assis sur des sièges alignés en rangs.

Des compétences scolaires sont par ailleurs sollicitées chez les jeunes, invité-e-s à prendre la parole en public, à écrire sur un papier les raisons qui les amènent à aimer (ou non) un film… Les organisateurs attendent en outre des participant-e-s qu'ils/elles soient silencieux-euses, assis-e-s et à l'écoute des encadrant-e-s. Cette organisation était louée par Nathalie Faure, chargée de la culture à la PJJ en 2008 : *« dans un atelier, [le jeune] se retrouve dans un cadre avec des horaires, des règles et des contraintes, dans une relation à ses pairs et à l'adulte médiateur de l'activité. »*[129] François Audigier, qui s'est intéressé aux contradictions qui traversent l'éducation à la citoyenneté, se montre pourtant critique quand il évoque ce type d'organisation pour le moins scolaire et sa pertinence pour éduquer à la citoyenneté. Dans un cadre où la relation élève-enseignant est pour le moins descendante, les ambitions émancipatrices de l'éducation à la citoyenneté se heurtent à la puissance de cette subordination. Pour Landoeuer et Pesce, qui ont étudié un dispositif d'éducation à la citoyenneté dans une classe relai (pour mineur-e-s ayant eu un parcours scolaire difficile), la citoyenneté ne peut effectivement faire l'objet d'un enseignement descendant, d'une acculturation. D'après eux, au contraire, elle doit être vécue via des expériences au cours desquelles le jeune peut construire sa propre citoyenneté. *« En s'entêtant à imposer [les normes et ces valeurs de la société] de façon descendante, par la violence inhérente à la forme scolaire, on interdit aux enfants et aux adolescents de faire l'expérience des situations, des formes d'interaction, de conflictualisation et de délibération qui sont non pas une condition parmi d'autres, mais la source même de la citoyenneté. »*[130] François Audigier les rejoint sur ce point, résumant ainsi : *« c'est en citoyennant que l'on devient citoyen »*[131]

Avant de terminer sur ce point, notons que dans *Des cinés, la vie*, chaque structure est libre d'organiser les séances de diffusion comme elle l'entend. A Angers, les séances ont eu lieu en période scolaire, trois matinées de suite : lundi, mardi, mercredi ; un choix incompatible avec une scolarité ordinaire quand, pourtant, l'objectif pour les mineur-e-s et jeunes majeur-e-s est celui de la « réinsertion ». La présence des jeunes à cet atelier

---

[128] Propos recueillis le 14 décembre 2016

[129] Nathalie FAURE, « Pour une politique culturelle du faire et du faire avec », *Les Cahiers Dynamiques* 2008/2 (n° 42), p. 76-78. DOI 10.3917/lcd.042.0076 ; p. 76

[130] Frédérique LANDOEUER, Sébastien PESCE. « La citoyenneté par la culture : mythes, philosophie et religion en classe relais. » *Le sujet dans la cité* 2015/2 (N° 6), p. 101.

[131] François AUDIGIER, « L'éducation à la citoyenneté dans ses contradictions », *Revue internationale d'éducation de Sèvres* [En ligne], 44 | avril 2007, mis en ligne le 23 juin 2011, consulté le 30 septembre 2016. URL : http://ries.revues.org/125 ; DOI : 10.4000/ries.125 ; p. 31

laissait entendre que les parcours scolaires des inscrit-e-s avaient été interrompus, de manière plus ou moins marquée… ou que les participant-e-s préféraient être ici que sur les bancs de l'Éducation nationale (étant entendu qu'il fallait « louper » les cours pour participer aux séances, au regard du placement de ces dernières dans l'agenda) !

3.3. Face au film, tou-te-s spectateurs-trices

Alors que les rapports en face-à-face (type entretien) sont souvent privilégiés dans le quotidien, le cinéma permet (pour un temps) aux usagers et aux professionnel-le-s de regarder dans la même direction. Le temps d'un film, tout le monde se tourne vers l'écran. On peut voir dans cette organisation spatiale une métaphore de la « collectivité », définie comme suit par le dictionnaire Larousse : *« Groupe de personnes, généralement assez étendu, que réunissent un intérêt commun, une organisation commune ou des sentiments communs, ou habitant un même lieu, un même pays ; communauté. »*[132]

Dans un ciné-club (film et débat), donc, éducateurs-trices et jeunes accompagné-e-s par la PJJ sont membres d'un même collectif : il n'y a donc, assis dans la salle, pas d'éducateur-trice, pas de jeune… uniquement des spectateurs-trices ayant le même droit à la parole (mais n'en faisant pas usage également, comme nous l'avons vu). Personne, par exemple, ne s'est fait réprimander pour bavardages au cours de nos observations. L'animateur est seul modérateur des échanges, ainsi c'est lui – et non les éducateurs-trices – qui fait figure d'expert face à des spectateurs-trices qui posent des questions.

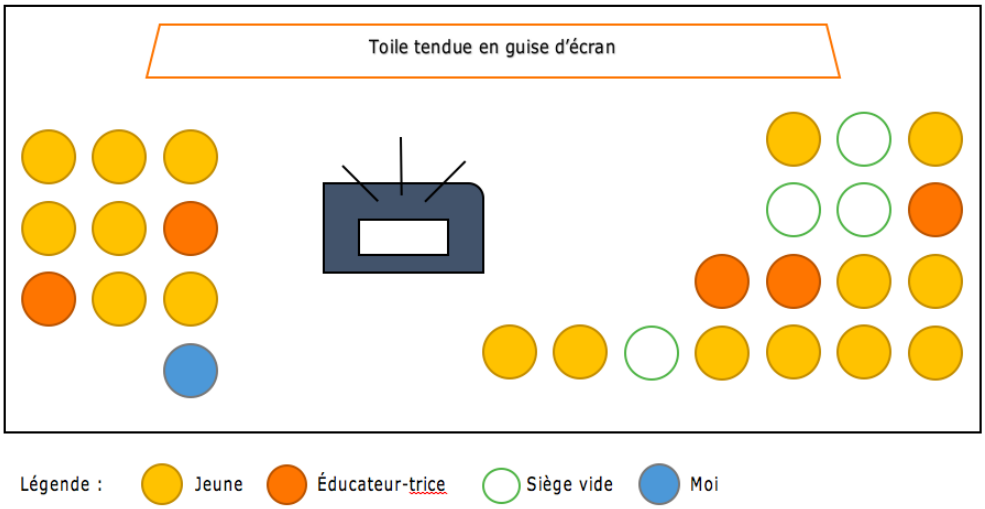

Pendant le temps des séances de cinéma, donc, éducateurs et jeunes sont soumis aux mêmes règles, ont les mêmes droits. On peut voir ici une métaphore de la citoyenneté qui n'est pas sans intérêt : elle sous-entend que la hiérarchie est pour un temps abolie, pour que chacun-e, quelle que soit sa place dans cette petite société, participe également au projet commun. Le cinéma est donc utilisé pour insérer les jeunes sous protection

[132] Définition du Larousse en ligne. URL : http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/collectivité/17184?q=collectivité#17056

judiciaire dans la société, dans la collectivité. Résolument multi-usages, il est également un outil permettant aux jeunes de revenir sur leur propre histoire.

3.4. Revenir sur sa propre histoire via le cinéma

Dans un reportage diffusé en 2013 sur France Culture, des garçons entre 15 et 18 ans en Centre éducatif renforcé (CER) s'exprimaient oralement après avoir vu *Les 400 coups*[133], établissant des liens entre leurs histoires et celle d'Antoine Doinel (le personnage principal du film). *« C'est l'histoire d'un jeune qui part en vrille, qui rentre à l'adolescence. Il commence à foutre la merde en classe, il fait des bêtises, il sèche, il a commencé à voler, il s'est fait avoir. En fait il est monté crescendo : du plus petit au plus grand et... il est parti en camp de redressement. Moi personnellement j'aime pas votre histoire, ça me fait trop penser à… à nous, ici. C'est pas exactement comme ça, mais nous aussi on a fait crescendo. On commence à faire des petits vols, après ça monte, ça monte, ça monte… jusqu'au jour où t'arrives ici. »*[134] Le jeune homme tisse des liens entre son histoire et celle du personnage. Assurément, il y a là un effet recherché dans l'utilisation du cinéma auprès des jeunes sous main de justice, qu'on retrouve notamment dans la sélection des films pour *Des cinés, la vie* (édition 2016/2017) qui comporte plusieurs œuvres centrées sur de jeunes héro-ïne-s dans lesquel-le-s les jeunes peuvent se retrouver : *Belle Gueule*, *Sous la lame de l'épée*, *Treize ans* ou encore *Sous tes doigts*. Dans ces courts-métrages se lisent les conflits qui peuvent traverser les jeunes à l'adolescence : le rapport à la famille, à l'amitié, à l'amour, aux normes… Autant de sujets parfois difficiles à aborder en groupe que le film permet de mettre à distance dans une perspective de mise en mots.

Si les films peuvent faire écho aux trajectoires individuelles de chacun-e des participant-e-s, ils peuvent aussi donner aux mineur-e-s et jeunes majeur-e-s sous main de justice la possibilité de découvrir l'histoire de la délinquance juvénile (et de sa prise en charge), pour éventuellement y inscrire leurs trajectoires personnelles. Dans les débats de *Des cinés la vie*, cette place de l'histoire a été évoquée par l'animateur : « *[Dans* Les fantômes de l'usine*], manifestement, le réalisateur a voulu montrer qu'il n'y a pas que les grandes histoires, les histoires de héros ou les histoires d'amour, historiques ou d'hommes politiques qui sont intéressantes à regarder. Il y a aussi la vraie vie ! La vraie mémoire du monde elle se loge aussi dans les classes populaires et dans les histoires qu'on ne raconte pas. »*[135] On peut rapprocher cette démarche de celle, plus précise et aboutie, du centre d'exposition « Enfants en Justice » de Savigny sur Orge. Cet espace *« retraçant la longue histoire des institutions qui se sont chargées des mineurs dits de justice depuis le XIXe siècle »*[136] a été pensé, entre autres, pour « *permettre à ceux qui vivent ou sont appelés à vivre dans ces établissements et services de s'approprier et de*

---

[133] François TRUFFAUT, 1959

[134] « Lire et ciné – « Les 400 coups ». Alexandra MALKA. *Les Pieds sur terre.* France Culture. 12 décembre 2013. Radio France.

[135] Vincent POUPLARD, le 14 décembre 2016

[136] Selon Véronique BLANCHARD, responsable du centre d'exposition. « Centre d'exposition « Enfants en justice » », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »* [En ligne], Numéro 9 | 2007, mis en ligne le 02 février 2009, consulté le 29 mai 2017. URL : http://rhei.revues.org/2543 ; DOI : 10.4000/rhei.2543

mieux comprendre leur histoire en faisant la part des héritages et des nouveautés. »[137] A ce titre, ce lieu unique est visité par des jeunes suivi-e-s par la PJJ.

Comme au centre d'exposition de Savigny – d'ailleurs utilisé comme une mesure éducative – le cinéma peut donner l'occasion aux jeunes de réfléchir à leur propre situation, leur prise en charge, le sens de leur peine, dans une perspective réflexive. Retranscrit dans un sujet radiophonique, le dialogue ci-dessous, entre des jeunes d'un CER[138], suite au visionnage des *400 coups* de François Truffaut, illustre ce va-et-vient possible entre la sanction du personnage (en 1959) et la sanction des spectateurs (en 2013) : *« Je pense qu'aujourd'hui, ce qu'on a pour notre cas, ça aurait pas été pareil en 59. Je crois qu'en 59, tu serais en prison… Sérieux. Parce que lui il a fait un vol et vagabondage et il est parti en centre… Aujourd'hui, tu fais un vol, pfff, tu vas 24h en garde à vue après tu rentres chez toi ! C'est au bout de six vols, et encore, sur le même truc, que là il peut t'arriver un truc. Mais même là ça m'étonnerait, si t'as treize ans il va rien t'arriver.*

- *Qu'est-ce qu'il a volé, lui ?*
- *Une machine à écrire. Ça sert à quoi de voler une machine à écrire ?*
- *Lui il a volé. Ok, un vol c'est... et encore, il a même pas fait de violence ! C'est un vol. C'est rien un vol... C'est pas « c'est rien », c'est un vol quand même, mais voilà. Moi j'aime pas le vol. Faut courir, tu t'essouffles. Je préfère rester assis tranquille, les gens ils viennent me voir… tranquille. Je vendais mais je volais pas. Du shit, du cannabis, de la résine de cannabis. Même ça aujourd'hui pour moi c'est pas illégal ! Parce que quelqu'un qui veut du shit, c'est pas toi qui va le chercher c'est lui qui vient et t'en demande. Il veut un truc… moi je lui donne ! (…) On le faisait juste pour avoir de l'argent c'est tout. Mais c'est pas un truc que tu vas faire toute ta vie. »*[139]

Par le biais de *Les 400 Coups*, les jeunes du CER font ici (sans la nommer) une petite histoire de la justice des mineur-e-s, replaçant leurs histoires souvent douloureuses dans une Histoire de la société française. Pour Juliette, éducatrice spécialisée dans un établissement avec une habilitation PJJ, cette démarche doit être très accompagnée pour ne pas être source de souffrance chez les jeunes. Elle raconte comment la suggestion d'un jeune souhaitant voir *La Tête Haute* au ciné-club a questionné l'équipe de son établissement en 2016 : *« L'équipe s'est dit que ça pourrait être génial de le passer, mais en même temps ça pourrait faire échos pour certains, ce film-là. C'est quand même un film dur ! On avait pensé à le passer mais en présence d'un psychologue pour pouvoir échanger avec les jeunes ensuite. Finalement, une chose en entraînant une autre, la fin d'année dernière a été mouvementée donc on n'a pas eu le temps de le faire ! Le jeune est parti… Donc, finalement « problème résolu ». Enfin… Oui et non. Toujours est-il que ça ne s'est pas fait. Ce film là aurait pourtant été très intéressant, en plus la morale est géniale… Mais en même temps, avec le public qu'on a… ça fait tellement résonnance à leurs vies ! On se disait vraiment qu'il fallait mettre des garde-fous, qu'on prévoie une reprise mais pas uniquement avec des éducateurs, avec un psy, dans la mesure où ça peut faire ressortir des choses compliquées. (…) Il fallait une psy,*

---

[137] http://enfantsenjustice.fr/spip.php?rubrique3

[138] Centre éducatif renforcé (voir table des sigles)

[139] « Lire et ciné – « Les 400 coups ». Réalisatrice Alexandra Malka. *Les Pieds sur terre.* France Culture. 12 décembre 2013. Radio France.

pour qu'elle puisse être là au cas où un jeune prendrait le film trop à cœur… On se disait que nous, comme éducs, on n'avait peut-être pas tout perçu dans La Tête Haute*, manqué des choses que la psy verrait comme importantes et pouvant aider lors de l'analyse du film. Finalement, on n'a pas eu à le faire et cette année ça ne nous a pas été redemandé. Comme on n'était pas très à l'aise, pour être honnête, avec ce film, on s'est dit qu'on en resterait là tant que ce n'était pas demandé. Je ne dirais pas que ça nous a arrangé, mais on marchait un peu sur des œufs… Ce n'est pas anodin. Ça parle d'eux, c'est un miroir avec leurs vies, du moins pour certains. J'ai adoré personnellement parce que ça me passionne, mais j'avais peur que ce soit très dur pour eux de recevoir ça de plein fouet. »*[140]

3.5. La culture « utile » avant la culture « plaisir »

La compétence d'organisation des activités culturelles est transférée à la Protection judiciaire de la jeunesse en 2008. Pascal Devaud explique les effets de ce changement sur les activités culturelles proposées au Centre pour Jeunes Détenus de Fleury-Mérogis : *« La première décision est symbolique, mais pas anodine : nous substituons au terme d'« activités culturelles » celui d'« activités socio-éducatives ». (…) Nous choisissons d'étendre les activités aux domaines de l'insertion, de l'éducation à la santé, de l'éducation à la citoyenneté et du sport. »*[141] Comme l'illustre ce témoignage, 2008 est effectivement une année de transition pour les activités culturelles conduites auprès de jeunes sous protection judiciaire. La mutation sémantique (on passe des « activités culturelles » aux « activités socio-éducatives ») en atteste : la culture fait désormais l'objet d'attentes et doit être utilisée pour atteindre des buts éducatifs. Chargée en 2008 de la culture à la Protection Judiciaire de la Jeunesse, Nathalie Faure explique dans une revue comment est pensée, nationalement, la politique culturelle de la PJJ : *« Passer un entretien d'embauche requiert des qualités d'assurance, de conviction, d'élocution que l'on peut acquérir par une pratique théâtrale. S'entraîner pour produire un spectacle de danse ou réaliser une performance sportive développe la connaissance de son corps, de ses besoins, de ses limites, de sa mobilité et dextérité, ou encore des compétences de travail en groupe, de communication et de coordination, qualités dont on a besoin dans sa vie professionnelle. »*[142] Ces propos sont, finalement, une synthèse des différentes observations précédentes.

Le théâtre est intéressant en ce qu'il permet de se préparer à des entretiens d'embauches. La préparation d'un spectacle mobilise des compétences d'organisation de travail. Le visionnage de films permet d'apprendre à débattre, la réalisation cinématographique apprend à conduire un projet du début à la fin. On peut citer pour

---

[140] Entretien du 7 juin 2017 (voir annexe)

[141] Pascal DEVAUD. « Les activités socio-éducatives à Fleury-Mérogis : de la préhistoire aux temps modernes. » *Les Cahiers Dynamiques* 2/2008 (n°42), pp. 45-47. URL : https://www.cairn.info/revue-les-cahiers-dynamiques-2008-2-page-45.htm DOI : 10.3917/lcd.0420045 ; p. 47

[142] Nathalie FAURE, « Pour une politique culturelle du faire et du faire avec », *Les Cahiers Dynamiques* 2008/2 (n° 42), p. 76-78. DOI 10.3917/lcd.042.0076

l'exemple le court-métrage *Le Temps de Goûter l'Air*[143] – réalisé en 2016 par des jeunes du STEMO Acquitaine Sud, de l'UEMO[144] de Pau et de la Maison d'arrêt de Pau dans le cadre de *Des cinés la vie* – qui a nécessité pas moins de *« 10 après-midi d'écriture de scénario, 2 après-midi de casting, 1 semaine de création de décors, 4* jours de préparation et repérages, 5 jours de tournage, 3 matinées de pré-montage ». On notera que cette dimension « utile » de la culture est promue par l'institution judiciaire, quand les artistes intervenant auprès des publics estiment que la culture doit être, au contraire, dénuée d'objectifs. Caroline Caccavale, cinéaste, résume : *« Je pense que la création artistique n'est pas au service de quelque chose. Par contre, on peut se demander, au sein d'une société au sens très large, quelle importance elle peut avoir parmi nous. »*[145]

4. La pratique cinématographique, un moyen pour les jeunes de s'exprimer ?

Si nos recherches et observations précédentes nous ont permis de comprendre les objectifs de la pratique cinématographique conduite dans les structures de la PJJ, nous avons pu constater qu'il était relativement difficile d'accéder au sens donné par les jeunes aux activités construites autour du cinéma. Peu bavard-e-s, ne donnant pas aisément leurs avis sur les films – pour de multiples raisons déjà évoquées – les jeunes se sont montré-e-s relativement discret-e-s jusqu'ici, ne nous permettant pas d'accéder au sens que peut avoir pour eux/elles cette activité. En a-t-elle seulement un ? Pour tenter de saisir l'effet réel que peut avoir le cinéma sur les jeunes, nous nous sommes intéressés à des courts-métrages réalisés, dans le cadre de l'opération *Des cinés, la vie*, par des jeunes sous protection judiciaire. Accompagné-e-s par des professionnel-le-s du cinéma, les jeunes de chaque structure participant à l'opération ont l'opportunité de réaliser un court métrage en groupe, à partir d'une thématique imposée (qui change pour chaque édition). En dix ans, neuf thématiques (orientant également la sélection des films diffusés) ont été abordées : « vivre ensemble », « dialogue des cultures », « itinérance(s) », « héritage(s) », « métamorphose(s) », « rencontre(s) », « décalé(s) », « empreinte(s) », « contraste ».

A travers leurs courts-métrages, les jeunes peuvent livrer au spectateur une part de leur vision du monde, aborder les thèmes qui leur sont chers, leur vie quotidienne ou leurs rêves… On peut émettre l'hypothèse selon laquelle la réalisation permet aux jeunes de parler d'eux, peut-être davantage que les débats autour des films. Kamel Regaya, cinéaste intervenant souvent en milieu carcéral, réfute la thèse selon laquelle la création permet l'expression : *« C'est un malentendu de penser que nous aidons les personnes détenues à s'exprimer, cela revient presque à leur faire faire du macramé. Des fois, ils s'expriment mieux que nous, là n'est pas la question. La question est de savoir comment transformer cette énergie qui bouillonne, en quelque chose qui nous interroge. Et cela sert à tout le monde car cela nous interroge en tant que citoyens sur nos propres vies et nos propres*

---

[143] https://youtu.be/7Dkmm5LfLaM?list=PLs7Pb6h3IHi_3qTwdMM_a8dKvXZBIWvcA

[144] UEMO : Unité éducative de milieu ouvert (voir table des sigles)

[145] Caroline CACCAVALE. « Créations partagées ». Extrait du colloque : *Quelles actions autour de la création artistique avec les publics sous main de justice ? Spectacle vivant, arts plastiques et cinéma*. Marseille. 20-22 juin 2012. Colloque. P.36

représentations. »[146] Partant des remarques du cinéaste, voyons, donc, ce qui nous interroge dans les courts-métrages des jeunes sous protection judiciaire.

4.1. L'évocation de parcours de vie difficiles

4.1.1. Des films où les jeunes se racontent

Dans *JE deux mains*, les jeunes du STEMO[147] Koenigshoffen (Strasbourg) racontent leurs histoires personnelles devant une caméra qui filme leurs mains. Toutes les histoires sont en rapport avec les mains. Ainsi, le jeune Zoltan raconte sa peur de voir ses mains, un jour, le trahir : *« Un pote à moi m'a dit qu'un jour, mes mains vont me trahir. Quand je vais mourir, elles vont balancer toutes les choses que j'ai pu faire. (…) J'ai volé, j'ai fait ce genre de conneries, quoi. Je me suis battu… Un jour je me suis battu à l'école (…) après il y avait la police qui est intervenue, après ils m'ont mis les menottes aussi et m'ont mis en garde à vue. (…) P't'être tes mains elles vont te balance auprès de Dieu, elles vont s'enlever carrément et elles vont te balancer (…) commencer à dire tous les trucs que t'as pu commettre, toutes les choses que t'as pu faire… Bouh… Là, j'ai quand même peur hein, on sait jamais ! Mais bon, moi j'me dis qu'elles peuvent pas me trahir parce que Dieu il me voit ! »*[148] Dans ce film où se succèdent les témoignages d'adolescent-e-s, Kévin raconte lui aussi son histoire, en parlant des menottes : *« Je me suis fait menotter trois fois, et la troisième fois c'était dans un garage. C'était le soir, on avait bu. (…) Mon pote il a forcé un garage, on est rentré dedans, on a pris les trucs, après on est partis et il y avait la gare, on est allé à la gare. (…) J'ai pris une pierre, j'ai cassé une vitre de voiture (…). On est parti en courant et on est remonté au garage, et au garage on a repris ce qu'il y avait dedans et on est monté dans une cabane. 4, 5 jours plus tard les keufs sont venus chez nous. (…) Je voulais descendre chercher mes baskets, ils m'ont bloqué. (…) Ce qui m'a fait mal c'était que ma petite sœur me voie avec les menottes. »*[149]

Image de « Je deux mains »

[146] Kamel REGAYA. « Créations partagées ». Extrait du colloque : *Quelles actions autour de la création artistique avec les publics sous main de justice ? Spectacle vivant, arts plastiques et cinéma*. Marseille. 20-22 juin 2012. Colloque. P.35

[147] STEMO : Service Territorial Educatif de Milieu Ouvert

[148] KYRNÉA Passeurs d'images. « Film d'atelier PJJ / "Je / Deux mains" (2010) », 2014. URL : https://www.youtube.com/watch?v=ztunDcSlQ1I

[149] KYRNÉA Passeurs d'images. « Film d'atelier PJJ / "Je / Deux mains" (2010) », 2014. URL : https://www.youtube.com/watch?v=ztunDcSlQ1I

4.1.2. L'institution judiciaire, présente et peu aimable

Parmi les films que nous avons pu observer, beaucoup évoquent l'institution pénitentiaire, via différents angles. D'aucuns présentent les professionnel-le-s, d'autres les règles, d'autres l'envie d'en sortir… Le film *L'arrivée à l'EPM*, réalisé par six jeunes de l'Etablissement Pénitentiaire pour Mineurs (EPM) de Porcheville (Yvelines) raconte en dessins commentés le parcours d'incarcération d'un garçon sans nom détenu dans un EPM, retraçant étape par étape toutes les procédures (l'arrivée, les entretiens, l'affectation). *« Mise sous écrou. Attendez-vous à vous faire fouiller. Pendant que vous patientez dans le box, l'administration pénitentiaire prépare votre fouille et votre paquetage. Ensuite, viennent les empruntes, la photo, puis la carte de circulation. A partir de ce moment, vous serez considéré comme un détenu. Dans ton paquetage, il y aura deux tee-shirts, un survêtement, un pantalon, une paire de chaussures, un pull, deux paires de chaussettes, trois slips, un kit d'hygiène, et une paire de claquettes. Après ces quelques minutes de silence, ne prête pas attention à ce que tu vas entendre. »*[150] On entend alors les bruits, les voix hautes et intimidantes des autres détenus. Viennent ensuite les présentations des différent-e-s intervenant-e-s de l'EPM (infirmière, cadre PJJ, éducateur, surveillant, psychologue PJJ, éducation nationale) qui se suivent au fil d'entretiens au cours desquels le jeune n'a jamais la parole. Seul-e-s parlent les professionnel-le-s, dessiné-e-s avec de grandes bouches[151], quand le jeune détenu est représenté avec les mains en l'air (comme s'il ne comprenait pas ce qui se passe). *« Dans les jours à venir, il y aura une succession d'entretiens avec les différents professionnels de l'établissement. L'UCSA : l'unité de consultation de soins ambulatoires. Lorsque tu as un problème, d'ordre médical, tu remplis un bon afin de le donner au surveillant afin d'obtenir un rdv. Cadre PJJ : il t'expose le rôle de la PJJ au sein de l'établissement. (…) Le surveillant explique le règlement intérieur, les unités de vie, le quartier disciplinaire… »*[152] Durant les six minutes de *L'arrivée à l'EPM*, jamais le jeune ne parle. Les professionnel-le-s, eux, parlent sans cesse, dans un « blablabla » agressif. On note que le cadre PJJ (très agressif dans sa voix) et le surveillant sont les seuls à avoir des dents. La psychologue, la représentante de l'Éducation nationale et l'éducateur sont représentés comme étant les plus doux.

Image de « L'arrivée à l'EPM »

Dans un style différent, le film *Le Temps de Goûter l'air*, réalisé par des jeunes de l'UEMO de Pau en 2016, retraçant la journée de permission d'une journée d'une jeune fille placée en Maison d'arrêt, met également en avant la froideur de l'administration pénitentiaire. Le personnage principal, Samira, est appelé par son nom de famille par le surveillant, avant que ce dernier ne lui dise : *« vous revenez à 18h. Pas 18h05, pas 18h15. »*[153].

---

[150] KYRNÉA Passeurs d'images. « Film d'atelier PJJ / "L'Arrivant à l'EPM" (2014) », 2014. URL : https://www.youtube.com/watch?v=FSXeql60gGc

[151] Voir annexes

[152] KYRNÉA Passeurs d'images. « Film d'atelier PJJ / "L'Arrivant à l'EPM" (2014) », 2014. URL : https://www.youtube.com/watch?v=FSXeql60gGc

[153] KYRNÉA Passeurs d'images. « Film d'atelier "Des cinés, la vie !" & Passeurs d'images / "Le temps de goûter l'air" (2016) », 2016. URL : https://www.youtube.com/watch?v=dcnoIlfCCkc

Dans le film, la jeune fille rentre de sa permission à l'heure, mais doit rester dehors (donc, rentrer en retard) parce qu'elle n'a pas le bon document sur elle : *« le gradé n'est pas dispo, donc vous allez attendre 35 minutes. »*. On notera toutefois que, dans ce court-métrage, la rigueur vient davantage de l'institution que du personnel pénitentiaire, parfois enclin à aider (quand l'héroïne insiste). Le policier de l'accueil explique : *« ce n'est pas moi qui les fais ces règles ! »* Le titre est également explicite : si une permission permet de « goûter l'air », on peut en déduire sans trop s'avancer qu'il n'y a pas d'air en prison.

4.2. La prégnance de thèmes chers aux adolescent-e-s

4.2.1. Le rapport aux pairs

Dans *Le Temps de Quoi* comme dans *Le Temps de Goûter l'Air*, les jeunes sont entre pairs du même sexe, car en milieu fermé. Si le premier n'évoque pas explicitement le rapport aux pairs du sexe opposé (les filles, en l'occurrence), le second laisse la part belle à cette thématique. Dans leur cellule, les trois filles parlent de leurs rapports aux garçons, de celui qui n'est jamais venu au parloir, de la difficulté d'entretenir une relation amoureuse en prison. Une fois dehors (le personnage de Samira est filmé pendant sa journée de permission), le personnage principal est mal à l'aise quand, au début du film (qui retrace sa journée de permission), elle retrouve trois jeunes garçons de son quartier. Elle refuse par exemple de s'asseoir près d'eux et de leur faire la bise, et repousse les avances répétés d'un jeune garçon qu'elle semble pourtant apprécier[154]. Samira ne semble vraiment heureuse que quand elle voit sa meilleure amie, qui lui raconte toute l'actualité du quartier. La jeune fille demande à son amie : *« personne ne m'a remplacée ? »*, craignant visiblement d'être oubliée par son amie pendant son séjour en prison.

Image de « Le Temps de Goûter l'Air »

Toujours dans *Le Temps de Goûter l'Air*, l'héroïne constate au cours de sa permission que les garçons de son quartier savent qu'elle séjourne actuellement en prison. Pendant le film, on peut voir des personnes se retourner sur son passage, preuve que la prison et la « mauvaise réputation » qu'elle engendre poursuivent le personnage partout où elle va. On peut supposer qu'il y a là une source d'inquiétude pour les jeunes réalisteurs-trices, notamment en milieu fermé : « l'après » peut faire peur.

[154] KYRNÉA Passeurs d'images. « Film d'atelier "Des cinés, la vie !" & Passeurs d'images / "Le temps de goûter l'air" (2016) », 2016. URL : https://www.youtube.com/watch?v=dcnoIlfCCkc

4.2.2. La famille

La famille est évoquée dans plusieurs films, ce qui laisse supposer qu'il y a là un thème important pour les jeunes. Dans *Kadija*[155], l'héroïne est contactée par son père (qui lui demande de lui envoyer de l'argent) au début du film. La famille du personnage met une pression sur les épaules de la jeune femme, qui jette son téléphone par terre après avoir raccroché. La famille semble ici être une source d'angoisse quand, dans *Le Temps de Goûter l'Air*, au contraire, la famille rêvée par le personnage en prison semble être un cocon rassurant. C'est d'ailleurs chez sa sœur que le personnage de Samira se rend en premier le jour de sa permission.

On peut également voir une référence à la famille dans *Abandonnés*, un reportage sur la Société de Protection des Animaux Autonome (SPAA), réalisé en 2012-2013 par le STEMO Anjou de Trélazé a filmé, autour du thème « rencontre(s) », d'Angers, réalisant une interview avec le président de l'association et filmant les animaux sur place. Les jeunes ont pris la parole dans ce film, qui montre le quotidien des animaux en cage : *« ça fait pitié de les voir comme ça, faut les donner à quelqu'un qui peut s'en occuper ! »*

Image de « Abandonnés »

4.2.3. La vie professionnelle : impatience et inquiétude

Si aucun des films que nous avons pu observer n'évoque le milieu scolaire, on constate que plusieurs d'entre eux font référence au milieu professionnel. Peut-être la récurrence de ce thème est-elle liée au nombre d'ateliers professionnels dans les structures de la PJJ. Le rapport au monde du travail diffère totalement d'un film à l'autre.

Dans *Ma Tiff'érence*[156], documentaire réalisé en 2014 par des jeunes de l'atelier coiffure Acadine-UEAJ[157] de Saint Denis, les cinéastes en herbe sont allé-e-s à la rencontre de différentes personnes aux coiffures catégorisées comme excentriques (jeune fille aux cheveux roses, quadragénaire punk, femme noire aux cheveux blonds, grand-mère aux cheveux très longs), en les interviewant au sujet de leurs rapports aux cheveux et à la coiffure. Plus largement, le film parle du rapport au corps et du rôle important du coiffeur pour l'image de soi du coiffé. Cette question est également évoquée dans *Kadija* (réalisé par les jeunes du STEI de Bouguenais en 2015) dont le personnage principal poursuit le rêve de devenir styliste, mais doit danser dans un cabaret pour gagner sa vie : le métier est là aussi étroitement lié au corps.

Dans le film fiction *Dernier Jour de Travail*, les jeunes ont choisi de raconter l'histoire d'un jeune homme qui passe son premier jour en entreprise, après avoir été embauché. Le patron lui fait visiter les locaux et les ateliers (martelage, ponçage, sciage) après lui avoir demandé : *« le sacrifice au travail ne vous fait pas peur ? »* Bruyant

---

[155] KYRNÉA Passeurs d'images. « Film d'atelier PJJ / "Kadija" (2015) », 2016. URL : https://www.youtube.com/watch?v=8v-eDzaI-E0

[156] KYRNÉA Passeurs d'images. « Film d'atelier PJJ / "Ma Tiff'érence" (2014) », 2016. URL : https://www.youtube.com/watch?v=u8my3_iMCFs

[157] UEAJ : Unité d'activités de jour

(le bruit des outils est assourdissant), ce court-métrage présente un environnement de travail peu avenant pour le jeune homme de 18 ans… jusqu'à ce que, finalement, le jeune homme se fasse assassiner sur son lieu de travail ! Dans ce film qui joue avec les émotions du spectateur, on peut percevoir une peur potentielle de la vie professionnelle future ; peur potentiellement véhiculée par les expressions comme *« se tuer au travail »*.

D'après cette sélection, on peut constater que seules les structures de milieu ouvert ont consacré leurs courts-métrages à des projections professionnelles, quand les jeunes de milieux fermés ont parlé de leur quotidien (dans *L'arrivée à l'EPM* ou dans *Le Temps de Quoi*).

4.3. La création : une évasion ?

Libres des objets cinématographiques créés, les jeunes participants à *Des Cinés, La Vie !* ont réalisé des films très différents les uns des autres. Malgré l'indéniable variété des réalisations, on peut constater une constante dans les films. A l'exception de *L'arrivée à l'EPM* (film décrivant l'arrivée d'un détenu en établissement pénitentiaire pour mineurs), tous les courts-métrages réalisés par des jeunes de la PJJ mettent en scène une forme d'évasion. Certains ont pris le parti de raconter une histoire proche de la leur, comme dans *Le Temps de Goûter l'Air* où l'héroïne dispose d'une journée de permission ou comme dans *Le Temps de Quoi*[158], où le héros, en CEF, rêve d'un monde où la technologie a disparu, où il s'éclaire à la bougie, se lave avec un pichet d'eau, et a la lecture pour seul divertissement. A son réveil, le garçon va voir ses trois camarades et leur dit *« il faut qu'on change ! Il faut qu'on change des trucs dans notre vie ! »* Dans ce court-métrage où l'amitié prend une place non négligeable, on peut remarquer qu'aucun-e éducateur-trice n'apparaît. D'autres encore ont préféré commenter des images, s'évader de leur univers proche, comme dans *Impressions* (réalisé par des jeunes de l'UEMO d'Arcueil) où des jeunes évoquent tantôt *« une méduse multicolore qui nage dans l'univers »*, tantôt *« un crocodile dans la savane, avec le soleil en haut.* [159]*»*

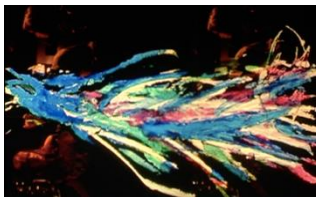

Image de « Impressions »

Difficile de tirer de véritables conclusions du visionnage de ces courts-métrages, sans les commentaires des jeunes réalisateurs-trices et acteurs-trices. Dans les groupes de jeunes, on peut sans trop s'avancer supposer que certain-e-s se sont fait entendre plus que d'autres. Par ailleurs, les ateliers cinéma étaient chapeautés par des adultes, il est également fort possible que les suggestions d'adultes – cinéastes qui plus est – aient été plus écoutées que celles des jeunes. Prenant en compte ces différents biais, nous ne pouvons dire à partir des films si le cinéma est ou non, pour les jeunes, un véritable outil d'émancipation et d'expression.

---

[158] KYRNÉA Passeurs d'images. « Film d'atelier PJJ / "Le Temps de quoi" (2009) », 2014. URL : https://www.youtube.com/watch?v=YvRLLNiC4DQ

[159] KYRNÉA Passeurs d'images. « Film d'atelier PJJ / "Impressions" (2016) », 2016. URL : https://www.youtube.com/watch?v=MDf0U4qcXA0

Conclusion

A travers cette histoire condensée, nous avons pu voir que le cinéma a été utilisé de multiples manières dans la prise en charge de la délinquance juvénile. D'abord considéré comme un danger (au moment même où il connaissait son plus vif succès) pour une jeunesse française soi-disant menacée de sombrer dans la dépravation sexuelle et la violence généralisée, il fut peu à peu habilité à franchir les murs – visibles ou non – de l'Éducation surveillée, jusqu'à devenir progressivement un outil éducatif acceptable dans une société prompte à utiliser certains loisirs. Aujourd'hui, confortablement installé dans le paysage éducatif, le septième art est une sorte de couteau suisse de l'éducation à la citoyenneté. Ses possibilités paraissent infinies : dans les structures de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, le cinéma permet aux jeunes d'apprendre la persévérance, de s'exprimer, de s'émanciper, d'apprendre à voter, à justifier leurs choix, à comprendre la société… Ses différents usages, que nous nous sommes employés à détailler ici, renvoient aux différentes facettes de la citoyenneté ; une notion complexe aux visages multiples, peuplée de vivantes contradictions. Quelle place, dans ce contexte, pour le cinéma de loisir ? Parmi les nombreux usages explorés dans ce travail, l'amusement semble ne pas trouver sa place quand, pourtant, il fut la réponse apportée au problème des « bandes de jeunes » dans les années 1960. Alors le mot « loisir » est-il devenu un gros mot ? Pas tout à fait, car nombre d'actions autour du cinéma trouvent leur sens dans l'intérêt des jeunes pour ce média, et pour l'image en général.

Assurément, le sens donné par les jeunes à leurs réalisations conservera, dans ce travail, une part de mystère. Le cinéma sert-il à quelque chose ? Qu'en retiennent réellement les jeunes ? Finalement, on ne peut pas l'affirmer mais, à l'heure où l'on cherche à rendre « rentables » toutes les activités, peut-être est-ce une bonne chose.

L'histoire du cinéma et de la délinquance juvénile a cela d'intéressant qu'elle parle des évolutions des mentalités dans une société en mouvement. De ce récit, nous retiendrons comme constante la difficulté de la société française à comprendre sa jeunesse, tantôt menacée par les lectures scabreuses, puis par les westerns, enfin, aujourd'hui, par les jeux vidéos. Quel sera, demain, le grand danger qui menacera les jeunes ? Et quelle place restera-t-il pour les actions culturelles dans une PJJ de plus en plus sécuritaire ? Difficile de répondre. Pour autant, nous pouvons sans trop de précaution supposer que les « jeunes » feront sûrement, et pour encore longtemps, l'objet d'inquiétudes de toutes sortes… et de travaux universitaires !

Retour d'expérience : chercher en travaillant, de la frénésie au goût d'inachevé

Ecrire un mémoire en ayant travaillé à temps plein toute l'année me laisse, à l'heure de la rédaction des dernières lignes, dans un sentiment mêlé de fierté et de frustration. Cet écrit m'aura permis de découvrir un champ de l'intervention sociale que je connaissais jusqu'alors fort mal (mais pour lequel j'avais une certaine curiosité). Après presque un an de travail, j'éprouve un certain plaisir à m'entendre naviguer entre des termes qui m'étaient inconnus il y a encore peu de temps : « Education surveillée », « Centre Éducatif Renforcé », « Milieu ouvert » … et une certaine excitation à en découvrir de nouveaux régulièrement. Si elle m'a permis de n'être jamais lassée par mon sujet – dont je suis loin d'avoir fait le tour aujourd'hui – cette découverte sans cesse

renouvelée m'a également laissée dans une forme d'insatisfaction. Le sujet auquel est consacré ce travail a été peu traité par les historien-ne-s, comme je l'ai dit dès l'introduction. Pourtant, à n'en pas douter, il y aurait beaucoup à en dire. J'aurais aimé avoir davantage de temps à y consacrer pour prolonger la cinquantaine de pages ici présente !

Dans le prolongement du travail accompli ici, il serait par exemple intéressant de suivre un groupe restreint dans le dispositif *Des cinés la vie*, en suivant avec lui toutes les étapes (dans la structure, à l'extérieur…). Ce suivi permettrait, après avoir étudié les objectifs des acteurs du dispositif, d'observer les effets pour comparer les potentiels écarts entre les attendus et les résultats sur les jeunes usagers. Nous pourrions aussi envisager une étude approfondie de « cahiers de ciné-clubs » d'une (ou plusieurs) institution(s) pour mineur-e-s délinquant-e-s, en étudiant les films choisis, les commentaires… Je n'ai pas eu le temps cette année de mener cette enquête et, alors qu'approche la fin de mon cursus universitaire, je ne saurais que trop suggérer aux apprenti-e-s historien-ne-s en mal de sujet croustillant de s'y atteler !

Quelle place pour la recherche dans le quotidien professionnel ?

Mon avenir professionnel immédiat n'incluant pas de dimension « recherche », je vais bientôt laisser de côté la bibliothèque universitaire et les revues scientifiques pour me consacrer à un quotidien pensé autour de « l'action ». Aujourd'hui salariée du Conseil départemental de Maine-et-Loire, chargée du développement et du suivi des actions éducatives et citoyennes, j'espère réussir à entretenir les bonnes habitudes acquises au cours de ma formation, m'ayant appris à réfléchir avant d'agir, alors que les contraintes d'emploi du temps invitent souvent à se lancer à la hâte dans des projets tous azimuts. Le simple fait d'ouvrir le dictionnaire à la page « citoyenneté » ne me serait sans doute pas venu à l'esprit si je n'avais pas suivi ce cursus universitaire, alors même que ce mot est inscrit dans l'intitulé de mon poste. J'espère aujourd'hui ne pas perdre ce réflexe durement acquis et tente actuellement de le mettre en pratique.

Regrettant que « recherche » et « action » soient trop souvent deux mondes imperméables l'un à l'autre, je réfléchis actuellement à la manière dont je pourrais concilier les deux dans ma vie professionnelle. Je souhaiterais par exemple prendre pour habitude de constituer un recueil de travaux universitaire – pas trop longs, sinon je n'aurai pas le temps de les lire ! – pour chaque nouveau projet entrepris, sachant que ces projets concernent pour la plupart l'éducation à la citoyenneté. Nombre de chercheurs-euses passent des années à enrichir la connaissance disponible sur des sujets auxquels je me consacre, aussi il me semblerait tout à fait stupide de me priver des fruits de leurs travaux. Toutefois, j'ai déjà pu remarquer que la recherche ne fait pas partie intégrante de la culture de la collectivité qui m'emploie. Les discours politiques y sont très présents et peu remis en question. Je vois là une raison supplémentaire d'intégrer la recherche dans ma pratique, afin d'une part (si possible) de déconstruire ces éléments de langages omniprésents et d'autre part de faire un « pas-de-côté » permettant de ne pas être totalement engluée dans des discours. Je pense enfin que le fait de s'appuyer sur des travaux de recherche peut permettre de défendre certaines positions professionnelles.

Dans le quotidien professionnel : comment laisser parler les jeunes ?

Ce mémoire m'aura permis de réfléchir à la place laissée à la parole des jeunes dans les actions éducatives dites « citoyennes » dont je suis chargée dans mon quotidien professionnel. Passant beaucoup de temps sur ce sujet actuellement, je constate qu'il est pour le moins difficile de permettre aux collégien-ne-s (le public de actions éducatives du Département) de faire véritablement l'expérience de la citoyenneté dans des actions conçues de manière descendante. Les actions sont pensées au Conseil départemental, par des agent-e-s comme moi qui n'ont aucune obligation de s'appuyer sur des jeunes pour construire les projets. Les adolescent-e-s se retrouvent donc embarqué-e-s malgré eux/elles dans une opération « citoyenne » mais n'ont pas le choix de participer ou non ! Comment, dans ce cadre, permettre aux collégien-ne-s de faire davantage l'expérience de la citoyenneté ? Cette question est actuellement au cœur de ma réflexion.

A noter que j'ai la chance de travailler dans un service favorable à ce type de propositions, du fait notamment de l'histoire des « actions éducatives et citoyennes » du Conseil départemental : nombre de ces actions ont été mises en place suite à la volonté du Conseil général des Jeunes, une assemblée départementale composée d'adolescent-e-s qui pouvaient proposer des projets éducatifs. Bien que cette assemblée ait été dissoute récemment, le service qui s'en occupait (qui coordonne les différentes actions aujourd'hui, auquel je suis rattachée) reste favorable aux initiatives permettant de rendre les actions moins descendantes. Affaire à suivre, donc !

Bibliographie

1. Travaux de recherche

1.1. Ouvrages et chapitres

BESSE Laurent. Les MJC, de l'été des blousons noirs à l'été des Minguettes, 1959-1981. Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008.

BLIN Éric. « Les cinémas dans l'espace urbain : un siècle de mutations ». In : BECK Robert et MADOEUF Anna. *Divertissements et loisirs dans les sociétés urbaines à l'époque moderne et contemporaine.* Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 2005. (pp. 271-283)

CAREIL Y. L'expérience des collégiens. Ségrégations, médiations, tensions. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007.

FISHMAN Sarah. « Chapitre 4 : Les spécialistes de la délinquance juvénile pendant la guerre. » In : *La bataille de l'enfance. Délinquance juvénile et justice des mineurs en France pendant la Seconde Guerre mondiale*. Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008, pp. 159-197

FORESTIER Jean-Claude et al. « Chapitre 9 : Vie institutionnelle / vie quotidienne. » In : CAPUL Maurice et al. *L'invention de l'enfance inadaptée*. ERES « L'éducation spécialisée au quotidien », 2010, pp. 465-538. DOI 10.3917/eres.capul.2010.01.0465

KVARACEUS William C. *La délinquance juvénile, problème du monde moderne*. Paris, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, 1964.

LAHY-HOLLEBECQUE Marie. *La maison de l'Enfant*. Paris : Presses Modernes de la Technique du Livre, 1936, p. 72

LE PAJOLEC Sébastien. « Chapitre 3. Le cinéma des blousons noirs. » In : *Les bandes de jeunes*, La Découverte « Recherches », 2007, pp. 61-81.

MOULINIER Pierre. *Les politiques publiques de la culture en France* (6e éd.) Paris : Presses Universitaires de France, "Que sais-je ?", 2013.

SALLÉE Nicolas. *Eduquer sous contrainte ; Une sociologie de la justice des mineurs.* Paris : Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 2016.

YVOREL Élise. « Chapitre V. La place des loisirs dans l'emploi du temps des jeunes détenus : la prédominance de l'éducation physique et de la lecture. » *Les enfants de l'ombre : La vie quotidienne des jeunes détenus au XXe siècle en France métropolitaine.* Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2007. (pp. 181-211) URL : http://books.openedition.org/pur/6044

1.2. Articles

AUDIGIER François. « L'éducation à la citoyenneté dans ses contradictions. » *Revue internationale d'éducation de Sèvres* [En ligne], 44 | avril 2007, mis en ligne le 23 juin 2011, consulté le 30 septembre 2016. URL : http://ries.revues.org/125 ; DOI : 10.4000/ries.125

BLANCHARD Véronique, « Les filles « perdues » sont-elles amendables ? », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »* [En ligne], Numéro 10 | 2008, mis en ligne le 26 septembre 2010, consulté le 30 septembre 2016. URL : http://rhei.revues.org/2878 ; DOI : 10.4000/rhei.2878

BLANCHARD Véronique. « Centre d'exposition « Enfants en justice » », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »* [En ligne], Numéro 9 | 2007, mis en ligne le 02 février 2009, consulté le 29 mai 2017. URL : http://rhei.revues.org/2543 ; DOI : 10.4000/rhei.2543

BOUIT R. « Étude sur les groupes d'adolescents communément appelés "blousons noirs". » Etude de la Préfecture de Paris, 14 octobre 1959, pp. 1-3

BOURQUIN Jacques. « Le mineur de justice : enfance coupable, enfance victime ? » *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »* [En ligne], Hors-série | 2007, mis en ligne le 01 février 2010, consulté le 11 mai 2017. URL : http://rhei.revues.org/3011 ; DOI : 10.4000/rhei.3011

BOURQUIN Jacques. « La patrouille des renards dans les cages à poules. » *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »* [En ligne], Hors-série | 2007, mis en ligne le 01 février 2010, consulté le 9 mai 2017. URL : http://rhei.revues.org/3024 ; DOI : 10.4000/rhei.3024

CASTEL Robert. « La citoyenneté sociale menacée. » *Cités* 2008/3 (n° 35), p. 133-141. DOI 10.3917/cite.035.0133

CECCALDI Pierre. « Le phénomène des bandes. Manifestation actuelle de la délinquance juvénile. » *Revue pénitentiaire et de droit pénal*, avril-juin 1961, n°50, pp. 9-10 et pp. 20-28

CHANTRAINE Gilles, SALLÉE Nicolas. « Progrès pénitentiaire, régression éducative ? Les EPM. » *Les Cahiers Dynamiques* 3/2011 (n° 52), p. 28-34. Disponible à l'adresse : www.cairn.info/revue-les-cahiers-dynamiques-2011-3-page-28.htm. DOI : 10.3917/lcd.052.0028.

CHAZAL Jean. « Cinéma et délinquance juvénile. » *Educateurs,* n°26, avril 1950, p. 135-143

CHAZAL Jean. « Analyses : L'Enfance délinquante par M. Jean Chazal. » *Revue de neuropsychiatrie infantile et d'hygiène mentale de l'enfance*, n°3-4, mars-avril 1954, pp. 190-192.

COLIN Robert. « L'éducation surveillée et le reclassement des mineurs délinquants. » *Population*, 1954, n°4, pp. 635- 654. DOI : 10.2307/1524919

DESOUCHES Olivier. « La culture : un bilan sociologique. » *Idées économiques et sociales* 2014/1 (N° 175), p. 53-60. DOI 10.3917/idee.175.0053

DONZELOT Jacques. « Le chantier de la citoyenneté urbaine. » *Esprit* 2011/3 (Mars/avril), p. 118-136. DOI 10.3917/espri.1103.0118

GENARD Jean-Louis. « Cultures urbaines et politiques culturelles. » *SociologieS* [En ligne], Dossiers, Diversification artistique et politiques culturelles, mis en ligne le 07 mars 2014, consulté le 02 octobre 2016. URL : http://sociologies.revues.org/4575

GLUCKSMANN André. « Rapport sur les recherches concernant les effets des scènes de violence au cinéma et à la télévision. » *Communications*, 7, 1966. *Radio-télévision : réflexions et recherches.* pp. 74-119. DOI : 10.3406/comm.1966.1097 URL : http://www.persee.fr/doc/comm_0588-8018_1966_num_7_1_1097

JAMET Ludovic. « La professionnalisation des éducateurs de justice : dynamique et tensions d'un processus complexe », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »* [En ligne], 12 | 2010, mis en ligne le 30 novembre 2012, consulté le 27 mai 2017. URL : http://rhei.revues.org/3190 ; DOI : 10.4000/rhei.3190

LANDOEUER Frédérique, PESCE Sébastien. « La citoyenneté par la culture : mythes, philosophie et religion en classe relais. » *Le sujet dans la cité* 2015/2 (N° 6), pp. 92-102.

MEURIN Grégoire. « Regards sur l'action éducative en milieu fermé. » *Les Cahiers Dynamiques* 2011/3 (n° 52), p. 79-87. DOI 10.3917/lcd.052.0079

MICHARD Henri. « Contrôle cinématographique et protection des jeunes. » *Communications*, 9, 1967. *La censure et le censurable.* pp. 54-63. DOI : 10.3406/comm.1967.1128. URL : http://www.persee.fr/doc/comm_0588-8018_1967_num_9_1_1128

ROSTAING Corinne, TOURAUT Caroline. « Processus de création culturelle en prison : une innovation ordinaire ? » *Socio-logos [En ligne]*, 7 | 2012, mis en ligne le 27 mars 2012, consulté le 17 octobre 2016. URL : http://socio-logos.revues.org/2658

SALLÉE Nicolas. « Si loin, si proches de la prison : les centres éducatifs fermés pour jeunes délinquants. » *Revue française de pédagogie [En ligne]*. 189 | octobre-novembre-décembre 2014, mis en ligne le 31 décembre 2017, consulté le 06 octobre 2016. URL : http://rfp.revues.org/4615 ; DOI : 10.4000/rfp.4615

SALLÉE Nicolas. « Les mineurs délinquants sous éducation contrainte. Responsabilisation, discipline et retour de l'utopie républicaine dans la justice française des mineurs ». *Déviance et Société* 1/2014 (Vol. 38), p. 77-101. URL : www.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2014-1-page-77.htm. DOI : 10.3917/ds.381.0077.

TOURAUT Caroline, « Étude dynamique des rapports à la citoyenneté d'acteurs incarcérés », *Champ pénal* [En ligne], Vol. II | 2005, mis en ligne le 13 novembre 2009, consulté le 04 avril 2017. URL : http://champpenal.revues.org/453 ; DOI : 10.4000/champpenal.453

TSIKOUNAS Myriam et LEPAJOLEC Sébastien, « La jeunesse irrégulière sur grand écran : un demi-siècle d'images », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »* [En ligne], Numéro 4 | 2002, mis en ligne le 16 juillet 2007, consulté le 13 mai 2017. URL : http://rhei.revues.org/54 ; DOI : 10.4000/rhei.54

ZAZZO Bianka, « Le cinéma », *Enfance*, tome 9, n°1, 1956. pp. 95-99. DOI : 10.3406/enfan.1956.1337. URL : www.persee.fr/doc/enfan_0013-7545_1956_num_9_1_1337

1.3. Mémoires, thèses

LEMÊTRE C. Entre démocratisations scolaire et culturelle : sociologie du baccalauréat théâtre (1989-2009). Thèse de doctorat, sociologie, université de Nantes, 2009. URL : http://www.sciencespo.fr/osc/fr/node/1675

TAVEAU Valentin. La voix des « Saints » ? Les journaux des institutions d'éducation surveillée : la nouvelle image de la rééducation des jeunes « délinquants » 1945-1970, Mémoire de master 2, Histoire, Université d'Angers, 2016.

TRIPIER-MONDANCIN O. L'Éducation musicale au collège depuis 1985. Valeurs déclarées par des enseignants d'Éducation musicale, genèse. Thèse de doctorat, sciences de l'éducation, université Toulouse 2 – Le Mirail, 2008.

2. Résumés de lecture

GAILLAC Henri, Les maisons de correction. 1830-1945. In: Revue internationale de droit comparé. Vol. 24 N°2, Avril-juin 1972. p. 487. URL : www.persee.fr/doc/ridc_0035-3337_1972_num_24_2_16190

GIRARD Alain. « Chazal Jean - *L'enfance délinquante*. » In: *Population*, 8e année, n°4, 1953. p. 799. URL : www.persee.fr/doc/pop_0032-4663_1953_num_8_4_3138

3. Extraits de colloque

Quelles actions autour de la création artistique avec les publics sous main de justice ? Spectacle vivant, arts plastiques et cinéma. Marseille. 20-22 juin 2012. Colloque. URL : http://www.lieuxfictifs.org/IMG/pdf/actescolloque2012-2.pdf

4. Filmographie

Extravagant Monsieur Deeds, Franck CAPRA, 1936.

Noblesse oblige, Robert HAMER, 1949.

Justice est faite, André CAYETTE, 1950.

Les vaincus, Michelangelo ANTONIONI, 1952.

Le train sifflera 3 fois, Fred ZINNEMANN, 1952.

Avant le déluge, André CAYATTE, 1953.

L'équipée sauvage, Laszlo BENEDEK, 1953.

Le Dernier Pont, Helmut KÄUTNER, 1954.

La fureur de vivre, Nicholas RAY, 1955.

Marianne de ma jeunesse, Julien DUVIVIER, 1955.

Les 400 coups, François TRUFFAUT, 1959.

Terrain Vague, Marcel CARNÉ, 1960.

In Situ, Anne TOUSSAINT et Kamel REGAYA, 2010.

Ce qui nous arrive, Caroline CACCAVALE, 2011.

La Tête Haute, Emmanuelle BERCOT, 2014.

Divines, Houda BENYAMINA, 2016.

Pas comme des loups, Vincent POUPLARD, 2017.

5. Vidéos en ligne

KYRNÉA Passeurs d'images. « DCLV (2011-2012) – Reportage au Quartier Mineurs de Metz-Queuleu (entretien avec Mathias Gokalp) », 2014. URL : https://www.youtube.com/watch?v=dcnoIlfCCkc

KYRNÉA Passeurs d'images. « Film d'atelier "Des cinés, la vie !" & Passeurs d'images / "Le temps de goûter l'air" (2016) », 2016. URL : https://www.youtube.com/watch?v=dcnoIlfCCkc

KYRNÉA Passeurs d'images. « Film d'atelier PJJ / "Impressions" (2016) », 2016. URL : https://www.youtube.com/watch?v=MDf0U4qcXA0

KYRNÉA Passeurs d'images. « Film d'atelier PJJ / "L'Arrivant à l'EPM" (2014) », 2014. URL : https://www.youtube.com/watch?v=FSXeql60gGc

KYRNÉA Passeurs d'images. « Film d'atelier PJJ / "Kadija" (2015) », 2016. URL : https://www.youtube.com/watch?v=8v-eDzaI-E0

KYRNÉA Passeurs d'images. « Film d'atelier PJJ / "Je vous connais" (2016) », 2016. URL : https://www.youtube.com/watch?v=3qs7lIeTh2c

KYRNÉA Passeurs d'images. « Film d'atelier PJJ / "Abandonnés" (2013) », 2014. URL : https://www.youtube.com/watch?v=dqGGIguV6ug

KYRNÉA Passeurs d'images. « Film d'atelier PJJ / "Le Temps de quoi" (2009) », 2014. URL : https://www.youtube.com/watch?v=YvRLLNiC4DQ

KYRNÉA Passeurs d'images. « Film d'atelier PJJ / "Je / Deux mains" (2010) », 2014. URL : https://www.youtube.com/watch?v=ztunDcSlQ1I

KYRNÉA Passeurs d'images. « Film d'atelier PJJ / "Dernier jour de travail" (2013) », 2014. URL : https://www.youtube.com/watch?v=N_l95GFj01k

KYRNÉA Passeurs d'images. « Film d'atelier PJJ / "Ma Tiff'érence" (2014) », 2016. URL : https://www.youtube.com/watch?v=u8my3_iMCFs

6. Textes de loi

Circulaire du 1er septembre 1958, instructions générales sur la pratique de l'éducation physique et du sport dans les établissements pénitentiaires, Code pénitentiaire, t. XXXVI, 16 p.

Circulaire du 16 juin 1965, réception de livres par les détenus, Code pénitentiaire, t. XXXVII.

MINISTERE DE LA JUSTICE, MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION. Protocole d'accord entre le ministère de la culture et de la communication et le ministère de la justice du 30 mars 2009.

MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTES, MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION. Circulaire du 3 mai 2012 relative à la mise en œuvre de projets culturels destinés aux personnes placées sous main de justice et aux mineurs sous protection judiciaire. URL : http://www.justice.gouv.fr/art_pix/circulaire_signe.pdf

7. Témoignages de professionnel-le-s

BOTTEAUX Didier. « Le centre éducatif fermé de Saverne. » *Journal du droit des jeunes* 4/2007 (N° 264), pp. 45-46. URL : www.cairn.info/revue-journal-du-droit-des-jeunes-2007-4-page-45.htm. DOI : 10.3917/jdj.264.0045.

CHEVAL Perrine. « On a les jeunes qu'on mérite ! Entretiens avec Yazid Kherfi. » *Les Cahiers Dynamiques.* URL : http://www.cairn.info/revue-les-cahiers-dynamiques-2015-2-page-100.htm

DEVAUD Pascal. « Les activités socio-éducatives à Fleury-Mérogis : de la préhistoire aux temps modernes. » *Les Cahiers Dynamiques* 2/2008 (n°42), pp. 45-47. URL : https://www.cairn.info/revue-les-cahiers-dynamiques-2008-2-page-45.htm DOI : 10.3917/lcd.0420045

FAURE Nathalie. « Pour une politique culturelle du faire et du faire avec. » *Les Cahiers Dynamiques* 2008/2 (n° 42), pp. 76-78. DOI 10.3917/lcd.042.0076

HADRI-LOUISON Ibtissem. « L'enseignement artistique en prison ». *VST - Vie sociale et traitements* 1/2015 (N° 125), pp. 113-117. URL : www.cairn.info/revue-vie-sociale-et-traitements-2015-1-page-113.htm. DOI : 10.3917/vst.125.0113.

LE PENNEC Yann. « Parole, place sociale et participation de « ces jeunes-là » » , *Journal du droit des jeunes* 2002/1 (N° 211), pp. 19-21. DOI 10.3917/jdj.211.0019

ROUFF Katia. « Le slam, un tournoi poétique. » *Lien social* n° 805-806 (2006) ; p. 35

8. Rapports

INSPECTION GENERALE DES SERVICES JUDICIAIRES, INSPECTION GENERALE DES AFFAIRE SOCIALES. Rapport sur le dispositif des centres éducatifs fermés, déposé en juillet 2015.

9. Sitographie

http://www.justice.gouv.fr/prison-et-reinsertion-10036/la-vie-en-detention-10039/la-culture-11999.html

http://enfantsenjustice.fr

http://ina.fr

10. Revue de presse

« Les jeunes et le cinéma » Georges PAUMIER et Jean-Charles LAGNEAU. *L'avenir est à vous,* émission du 17 septembre 1962. RTF. URL : https://www.ina.fr/video/CPF86603730/les-jeunes-et-le-cinema-video.html

« Square des Batignolles. » Pierre DUMAYET. *Cinq colonnes à la une*, émission du 4 novembre 1960*, de 19h15*. Radiodiffusion Télévision Française. URL : https://www.ina.fr/video/CAF89010852/square-des-batignolles-video.html

« Un dimanche en Seine et Oise : blousons noirs, banditisme. » J.P. LANNES. *Sept jours du monde*, émission du 25 octobre 1963. Radiodiffusion Télévision Française. URL : https://www.ina.fr/video/CAF89011126/un-dimanche-en-seine-et-oise-blousons-noirs-banditisme-video.html

« Enquête sur la délinquance : les blousons noirs. » Claude THOMAS. *JT du 17 octobre 1960, de 19h15*. Radiodiffusion Télévision Française. URL : http://www.ina.fr/video/CAF95054181

« Maison d'Arrêt, quartier femmes. » KRAFFT Raphaël et BALDY Guillaume. *Sur les docks*. France Culture. 21 avril 2016. URL : https://www.franceculture.fr/emissions/sur-les-docks/maison-darret-quartier-femmes

« Lire et ciné – Les 400 coups ». Réalisatrice Alexandra Malka. *Les Pieds sur terre.* France Culture. 12 décembre 2013. Radio France. URL : https://www.franceculture.fr/emissions/les-pieds-sur-terre/lire-et-cine-les-400-coups-r

« Ciné prisonnier ». NURENI BANAFUNZI Jérémi. *Arte Radio*. 10 novembre 2004. URL : https://www.arteradio.com/son/7990/cine_prisonnier

« Le péril jeune ». OMELIANENKI Irène. *Sur les docks.* France Culture. 7 décembre 2015. URL : https://www.franceculture.fr/emissions/sur-les-docks/le-peril-jeune

« Vincent Pouplard : "La figure du délinquant questionne la morale, retourne un miroir vers la société" ». HAKEM Tewfik. *Paso doble, le grand entretien de l'actualité culturelle.* France Culture. 12 avril 2017. URL : https://www.franceculture.fr/emissions/paso-doble-le-grand-entretien-de-lactualite-culturelle/vincent-pouplard-la-figure-du?xtmc=délinquance%20juvénile&xtnp=1&xtcr=9

« Des « sauvageons » aux « racailles » : une lente dérive de la justice des mineurs ? » BOURMEAU Sylvain. *La suite dans les idées.* France Culture. Le 12 novembre 2016. URL : https://www.franceculture.fr/emissions/la-suite-dans-les-idees/des-sauvageons-aux-racailles-une-lente-derive-de-la-justice-des

Annexes

1. Extraits du journal Espère (IPES Saint Maurice)

Espère n°36, octobre 1946

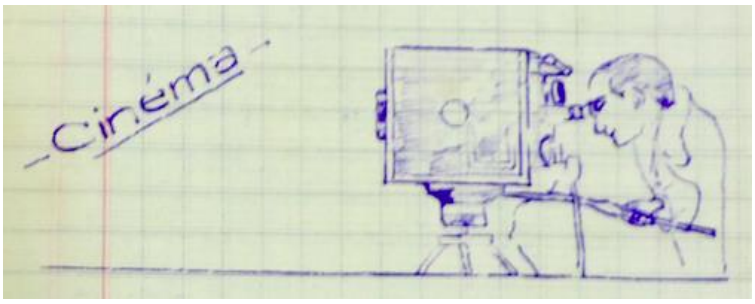

Espère du 31 mars 1960, (numéro spécial sur la visite du Garde des Sceaux) :

Espère du 1er mars 1962 :

« La démolition de notre ex-salle de cinéma est terminée ! Une équipe de dix Saint-Mauriciens participe à l'enlèvement des briques : les pécules sont en hausse… »

Espère de septembre 1970 :

BOURVIL N'EST PLUS

BOURVIL est mort le 23 septembre 1970, à 53 ans d'un arrêt du cœur, au cours d'une perfusion dans une clinique parisienne où il était en traitement pour une grave maladie osseuse.

Tous les Français ont perdu avec lui un bon amuseur, un grand ami, un ami très drôle.

Oui, BOURVIL était drôle avec son nez de travers, ses larges mains de terrien, son sourire candide et généraux, drôle aussi dans ses apparitions à l'écran : paysan hilare et bénêt, naïf bon enfant de maquignon rusé…

Il savait émouvoir. Aussi à l'aise dans la comédie burlesque que dans le drame, il usait de ses dons avec une délicatesse, une pudeur infinies. Il était peut être la seule vedette dont la gloire ne suscite ni envie ni jalousie. Il alliait à son talent beaucoup de douceur, de bonté et de modestie. Qualités rares que percevait le public. Son souci était de ne jamais décevoir ceux qui l'aimaient.

Son vrai nom était André RAIMBOURG. Il tira son pseudonyme d'un village de sa Normandie natale : BOURVILIE. Ses parents étaient cultivateurs. Ils souhaitaient que leurs fils soit instituteur.

Mais BOURVIL abandonne très tôt ses études. Il est tour à tour plombier, cireur, plongeur dans un restaurant, musicien ambulant…

Il débarque à PARIS et sert dans la clique d'un régiment d'infanterie. Fait prisonnier pendant la guerre, il s'évade, puis présente dans les bals et les théâtres de province un petit musée comique. Il chante. A la libération, toute la France fredonne :

« Elle vendait des cartes postales et aussi des crayons… »

En 1946, il tourne son premier film : « La femme du pendu » et débute dans l'opérette… Les films se succèdent à la cadence de deux par an. Au fil d'une carrière sans cesse ascensionnelle, BOURVIL devient l'un des acteurs français les plus actifs dans les registres les plus divers. Les meilleurs metteurs en scène le réclament…

« Pas si bête », « La traversée de PARIS », « La Jument verte », « Le Miroir à deux faces », « Drôle de Dimanche », « Les bonnes causes », « Les cracks », « La Grande Vadrouille », « L'Arbre de Noël », « l'Etalon »… Une soixantaine de films dont les deux derniers « Le Mur de l'Atlantique et « Le Cercle Rouge » seront bientôt distribués dans les salles.

Une grande œuvre, un sourire contagieux, une grande bonté à l'égard de tous, BOURVIL nous a laissé un grand héritage cinématographique, spirituel et humain allant du comique au drame sous les aspects les plus fins et les plus intuitifs de la spiritualité française.

2. Échanges avec le chargé de mission culture/justice, 18 janvier 2017

Ne pouvant pas, pour des raisons de calendrier, me déplacer à Paris pour rencontrer le chargé de mission interministérielle culture/justice, nous convînmes d'un échange par mail (notons que je l'avais contacté initialement par ce biais). Mes questions étaient directives, je m'intéressais davantage à ce qu'il dirait qu'à la manière dont il le dirait, aussi cela ne posait qu'un moindre problème. Notons toutefois que le caractère « technique » des réponses est probablement lié à l'usage de l'écrit.

Sur quel cadre réglementaire s'appuient les politiques culturelles tournées vers les mineur-e-s et jeunes majeur-e-s sous protection judiciaire ?

L'ensemble des actions développées en lien avec le public de la Justice (que ce soit en milieu pénitentiaire ou au sein des structures de la protection judiciaire de la jeunesse) sont mises en place sous l'égide du protocole interministériel de 2009. Ce protocole interministériel a été précisé par une circulaire d'application en 2012, mais j'imagine que vous avez d'ores et déjà pris connaissance de ces textes.

Vers quel(s) objectif(s) sont tournés les politiques interministérielles tournées vers les mineur-e-s ?

Concernant les ambitions et les objectifs de ces politiques, le point essentiel est évidemment l'accès au droit commun (que tous les citoyens, quelle que soit leur situation, puissent accéder à l'offre artistique et culturelle). De plus, concernant plus particulièrement le public de la justice (pénitentiaire et protection judiciaire de la jeunesse), les objectifs sous-jacents sont également :

- *insertion ou réinsertion ;*
- *apport de la culture pour le vivre-ensemble ;*
- *développement de l'esprit critique et de l'émancipation ;*
- *lutte contre une forme d'autocensure vis à vis de l'art "institutionnel"*
- *etc.*

Comment sont-elles construites ? Qui les porte ?

Les actions culturelles à destination des jeunes sous main de justice sont développées en co-construction par les services de la PJJ, par les établissements et les institutions culturelles, et sont en général impulsées par les services déconcentrés du ministère de la Culture (DRAC[160]) et du ministère de la Justice (DIRPJJ[161]).

Nota : toutes les actions artistiques et culturelles conduites en direction des jeunes de la PJJ ne sont pas nécessairement financées par les DRAC.

Du point de vue du cadrage et du pilotage, la convention nationale Culture/Justice est, en général, déclinée dans chaque région.

Ces conventions territoriales sont à géométrie variable. Il s'agit :

[160] Voir table des sigles

[161] Voir table des sigles

- *soit de conventions tripartites associant tous les services déconcentrés du ministère de la Justice et du ministère de la Culture (DRAC / Direction interrégionale de la PJJ / Direction Interrégionale des services pénitentiaires (DISP)) :*
- *soit de conventions bipartites (DRAC / DIRPJJ et DRAC / DISP).*

Actuellement, on dénombre 31 conventions territoriales Culture/Justice :

- *19 conventions DRAC / DISP / DIRPJJ ;*
- *7 conventions DRAC / DISP ;*
- *5 conventions DRAC / DIRPJJ.*

A ma connaissance, une unique convention régionale associe une collectivité (en l'occurrence la future convention quadripartite qui sera signée prochainement en Normandie et dont les signataires seront la DRAC, la DIRPJJ, la DISP et le Conseil régional).

En général, les services déconcentrés des deux ministères de la Justice et de la Culture mettent en place des comités de pilotage à l'occasion desquels sont présentés les bilans de l'année écoulés et les perspectives de l'année suivante.

Concernant la mise en œuvre concrète des actions dans les unités PJJ, elles peuvent être impulsées directement par les équipes éducatives à leur initiative ou impulsées par les établissements artistiques et culturels de proximité qui mettent en place des actions dédiées aux jeunes sous main de justice.

Quel budget y est consacré ?

En 2015, les crédits du ministère de la Culture déconcentrés en DRAC sur le protocole Culture/Justice représentaient 2 000 000 € :

- *1 500 000 € sur les actions développées en détention ;*
- *500 000 € sur les actions fléchées sur la PJJ.*

Ces 2 000 000 ont permis de financer environ 480 actions dans 240 établissements :

- *140 prisons ;*
- *une centaine d'unités de la PJJ*

N.B. : nous n'avons pas encore de visibilité fine sur les crédits 2016.

A quels champs culturels (cinéma, lecture, théâtre…) font appel les actions ?

N.B. : pour les chiffres suivants, je n'ai pas le détail prisons / PJJ.

Les champs disciplinaires les plus représentés sont :

- *- musique : 72 actions ;*
- *- théâtre : 59 actions ;*
- *- livre, lecture, BD : 53 actions ;*
- *- arts plastiques : 52 actions ;*
- *- cinéma : 45 actions ;*
- *- danse : 17 actions ;*
- *- cirque : 11 actions.*

Les projets pluridisciplinaires représentent environ 8% des actions soutenues par les DRAC (40 projets). Par ailleurs, il est à noter que parmi les projets soutenus, peu d'actions sont liées au patrimoine, à l'architecture ou aux musées (11 actions), à la photographie (6 actions) et au numérique (2 actions).

Les actions culture/justice impliquent-elles des partenariats avec des structures culturelles ?

Les DRAC ont, dans certains territoires, mobilisés fortement les lieux labellisés pour conduire des projets en direction des publics de la Justice.

Les Centres Dramatiques Nationales, les Scènes de Musiques Actuelles et les Scènes Nationales sont les lieux labellisés les plus impliqués dans ces actions.

Détail du nombre de structures labellisés ayant développé des actions Culture/Justice en 2015 :

- *CND : 13 ;*
- *SMAC : 11 ;*
- *Scènes Nationales : 12 ;*
- *FRAC : 1 ;*
- *VPAH : 1 ;*
- *CCN : 1.*

La circulaire de 2012 relative au protocole culture/justice prévoit une évaluation des actions inscrites dans le cadre du protocole. Cinq ans après, quel bilan peut-on en tirer ?

A ce jour, il n'existe pas d'étude d'impact qui aurait été menée sur la politique Culture/Justice. En revanche, nous avons de nombreux témoignages sur les effets des actions conduites, notamment des témoignages de professionnels de la PJJ (éducateurs ou professeurs techniques).

Est-il possible d'accéder à ces témoignages ? Sont-ils conservés quelque part ?

Je n'ai malheureusement pas de "recueil" de ces témoignages de détenus et de jeunes de la PJJ. Ce type d'information me parvient de manière très informelle par des canaux divers (échanges avec les conseillers en DRAC, déplacements sur le territoire à la rencontre d'acteurs artistiques et culturels portant des actions en direction du public de la Justice, échanges avec mes collègues du ministère de la Justice).

3. Entretien avec une éducatrice spécialisée, le 7 juin 2017

J'ai rencontré Juliette, éducatrice spécialisée, dans le cadre de *Des cinés, la vie*. Après avoir suivi toutes les étapes de l'opération, elle a accepté de me recevoir dans sa « classe » où elle conduit de nombreux ateliers – notamment ciné-club auprès de jeunes, dont certain-e-s sont suivi-e-s par la PJJ.

Comment fonctionne le ciné-club ?

En général, on propose une séance par période scolaire (on se calque sur les périodes de l'éducation nationale, puisqu'on a les vacances scolaires comme eux).

D'où est venue l'idée ?

En fait, on s'est rendus compte… pour l'éducation à la citoyenneté, etc… Les jeunes regardent beaucoup les écrans sans forcément se rendre compte, sans prendre de recul par rapport à ce qu'ils voient ni analyser (même un petit peu) la qualité. Ils ne faisaient pas trop le distingo entre la réalité, l'imaginaire… Donc on s'est dit que ça ne serait pas mal d'utiliser le support ciné, dans la mesure où films, image, musique sont des choses qui leur plaisent beaucoup ! On s'est dit : il faut utiliser ce média là, pour leur faire découvrir tous les genres cinématographiques et pour pouvoir les amener – en complément de Des Cinés la Vie – à une analyse des films qu'on voit ; une analyse balisée par nos interventions. En tant que professionnelle, je suis souvent là avec d'autres collègues pour alimenter l'échange. Le but c'est ça, c'est de faire découvrir tous les genres. Donc on revisite un petit peu tous les genres avec des films plus ou moins anciens : « Pirates » (1986) par exemple. Pour celui là, on a eu un peu peur, surtout parce qu'il est assez vieux ! C'est passé quand même.

Comment s'organisent les séances ?

Je mets une affiche, souvent, avant. On leur demande de s'inscrire, sur la base du volontariat ; ils n'ont aucune obligation. Tous les jeunes présents ce jour-là peuvent s'inscrire.

L'activité a du succès ?

Souvent, ils viennent, ça marche plutôt bien. Le vendredi après-midi il n'y a pas beaucoup de jeunes sur le site ; certains habitent loin et repartent le midi ou en début d'après-midi. Donc ils sont peu à être présents le vendredi après-midi. En gros, souvent ils sont dix/douze sur le site, disponibles pour venir au ciné-club, et ils sont approximativement huit la plupart du temps. Ça fonctionne bien ! Ceux qui ne viennent pas ont souvent des obligations professionnelles, ils préfèrent travailler pour préparer un stage qui approche, par exemple. Ce sont plutôt les plus avancés dans le projet professionnel qui déclinent la proposition.

Comment se passent les séances ?

Je prévois toujours du temps à la fin, un quart d'heure voire une demi-heure. Une demi-heure c'est mieux, parce que sinon c'est juste… Et puis, pour les jeunes, c'est le week-end alors ils ont envie de se barrer, clairement. Pour qu'il y ait un débat autour du film, je m'appuie un peu sur ce qu'on fait à Des cinés, la vie : on analyse le ressenti ; est-ce qu'ils ont aimé ? Pas aimé ? Qu'est-ce qui leur a le plus plu ? Qu'est-ce qui était compliqué pour eux ? On a eu des films, notamment La vie est belle *qu'on leur a passé… Ce film est lourd ! Donc là par exemple c'est l'occasion d'aborder les émotions ressenties. Si l'un dit « c'était de la merde ! », ça nous interpelle et on essaie de le faire argumenter. C'est un exercice de socialisation, parce qu'ils sont en groupe et doivent respecter la parole de l'autre sans moquerie. C'est un exercice de citoyenneté, parce qu'il faut qu'ils se laissent le droit de*

parole : on ne coupe pas celui qui parle, on écoute l'autre. Par ailleurs, c'est un exercice qui leur apprend à argumenter leur choix. Ça développe l'esprit critique, dans le prolongement de Des cinés, la vie.

Dans le tableau, tu as une colonne où sont notées les critiques ?

Je note les ressentis : « bien, mortel, c'était explicite »… Je note en quelques mots la majorité des ressentis. J'évoque aussi la morale du film quand il y en a une. Par exemple, pour Wall-E : « ça parle des ordinateurs, de l'écologie, beaucoup de messages différents, sous des aspects enfantins il y a beaucoup de choses qui sont traitées, la morale c'est que plus ça va et plus on est connecté et on ne voit plus ce qui se passe réellement, on vit dans une fiction en permanence… » Et ça, c'est les jeunes qui ont pu sortir ça, après débat. Je ne note pas tout, mais seulement les conclusions de l'échange.

Est-ce que les jeunes suggèrent des films ou est-ce toujours toi qui propose ?

C'est les deux, sachant quand même que mes collègues et moi regardons les films avant de les passer. Ils peuvent nous suggérer des films, c'est pas fermé du tout mais on leur explique quand on ne prend pas un film. On essaie de les mettre en projet, on leur dit : « tiens, il y a tel style qu'on n'a pas abordé encore, il faudrait qu'on le revisite… Si vous avez des idées, n'hésitez pas ! Si vous n'en avez pas, on proposera. »

Dans la liste de cette année, certains films ont été suggéré par les jeunes ?

Oui ! « Pattaya » par exemple, même si ça ne ressemble pas trop à la philosophie du ciné-club… Mais c'était une demande de leur part, donc on l'avait passé. « World war Z » c'est eux aussi qui l'avaient proposé, comme « Wall-E ».

On voit que plus on avance dans l'année, plus les jeunes proposent.

Au début, ils ne sont pas tellement forces de propositions. C'est vrai que je n'avais pas remarqué… Mais c'est vrai qu'ils proposent plus en fin d'année, étant donné qu'ils reviennent souvent parce que l'activité leur a plu, ils arrivent de plus en plus en disant « il y a tel film, tel film qu'on pourrait voir aussi ! ».

Est-ce qu'il arrive que les jeunes proposent un film que l'équipe refuse après l'avoir vu ?

Oui. Il y en a eu un. La morale était super… Zut, j'ai oublié le titre ! C'est un jeune qui le voulait le voir, qui avait dit qu'il était super, génial, etc. Et en effet, le film était très bien mais il était aussi très violent. Mes collègues et moi n'étions pas trop partants pour le diffuser, dans ce cas-là c'est un peu compliqué. L'an dernier également, un jeune a proposé La Tête Haute, que personnellement j'ai adoré. Le jeune l'a proposé. L'équipe s'est dit que ça pourrait être génial de le passer, mais en même temps ça pourrait faire échos pour certains, ce film-là. C'est quand même un film dur ! On avait pensé à le passer mais en présence d'un psychologue pour pouvoir échanger avec les jeune ensuite. Finalement, une chose en entraînant une autre, la fin d'année dernière a été mouvementée donc on n'a pas eu le temps de le faire ! Le jeune est parti… Donc, finalement « problème résolu ». Enfin… Oui et non. Toujours est-il que ça ne s'est pas fait. Ce film là aurait pourtant été très intéressant, en plus la morale est géniale… Mais en même temps, avec le public qu'on a… ça fait tellement résonnance à leurs vies ! On se disait vraiment qu'il fallait mettre des garde-fous, qu'on prévoie une reprise mais pas uniquement avec des éducateurs, avec un psy, dans la mesure où ça peut faire ressortir des choses compliquées.

Je sais que certaines structures l'ont proposé comme ça, avec un accompagnement de sociologue par exemple.

Ah oui ? C'est une bonne idée, nous on s'est dit que sans psy, on n'irait pas. Il fallait une psy, pour qu'elle puisse être là au cas où un jeune prendrait le film trop à cœur… On se disait que nous, comme éducs, on n'avait peut-être pas tout perçu dans La Tête Haute, manqué des choses que la psy verrait comme importantes et pouvant aider lors de l'analyse du film. Finalement, on n'a pas eu à le faire et cette année ça ne nous a pas été redemandé. Comme on n'était pas très à l'aise, pour être honnête, avec ce film, on s'est dit qu'on en resterait là tant que ce n'était pas demandé. Je ne dirais pas que ça nous a arrangé, mais on marchait un peu sur des œufs… Ce n'est pas anodin. Ça parle d'eux, c'est un miroir avec leurs vies, du moins pour certains. J'ai adoré personnellement parce que ça me passionne, mais j'avais peur que ce soit très dur pour eux de recevoir ça de plein fouet.

Combien de jeunes ici sont suivis par la PJJ ?

C'est difficile de répondre de manière tranchée mais en général, je dirais que dans les groupes de huit, ils sont deux… Mais en fait beaucoup des jeunes suivis ici ne relèvent pas de la PJJ, pourtant ça se recoupe totalement. PJJ ou pas PJJ, la différence est floue. Ils ne se sont pas fait attraper mais…

***Des cinés, la vie* permet aux structures avec l'habilitation PJJ de participer, peu importe les jeunes qui s'inscrivent dans l'opération, n'est-ce pas ?**

Cette année, dans le groupe de dix que j'ai emmené il y en avait deux. Tous les autres sont là avec l'ASE, AEMO, PEAD… via l'ASE. Mais par contre c'est super, parce que l'habilitation justice développé avec le STEMO nous permet de bénéficier de cette opération. C'est super !

Tu participes depuis plusieurs années ?

Oui ! J'ai commencé en 2011-2012.

Arrive-t-il que les diffusions de film aient lieu au cinéma ?

Au cinéma non, par contre la bibliothèque Fratellini prête parfois une salle pour l'accueil des jeunes. C'est plus adéquat, je trouve. Mais l'espace insertion à l'UEAJ est très bien fait. Au début j'avais du mal à présenter le projet seule aux jeunes de la structure. Je souhaitais qu'il y ait une intervenante que les jeunes retrouveraient sur les différentes étapes.

Comment s'organisent toutes ces étapes, justement ?

En novembre, j'organise un vendredi après-midi où l'éducatrice du STEMO et la coordinatrice de Des cinés la vie sont disponibles. Sur cet après-midi, on montre le film primé l'année passée et le travail réalisé en atelier. On leur explique un peu ce qu'est Des cinés la vie et comment ça va se dérouler sur l'année. C'est plus interactif comme ça et ça permet aux jeunes de voir du concret, de savoir où ça va les mener. En décembre, c'est le visionnage, parfois ça déborde un peu sur janvier…

Que se passe-t-il si un jeune ne peut pas assister à toutes les diffusions en collectif ?

Dans ces cas-là, ils revoient les films ici grâce au DVD qu'on me donne quand je m'inscris. Comme j'assiste à toutes les séances, je note un peu ce que Vincent Pouplard peut aborder, dans l'analyse de l'image par exemple, et j'essaie de faire un peu le même travail que lui ici avec les jeunes.

Dans ces cas-là, tu recrées les conditions en groupe ?

J'essaie de faire ça, on refait un ciné-club avec les films de Des cinés la vie.

Et ensuite ?

Il faut envoyer les bulletins de vote en février. Et puis il y a la journée de remise des prix à Paris. Là c'est souvent… Bon là c'était pénible parce qu'il n'y avait qu'un jeune, mais pour lui c'était important, donc on l'a fait quand même ! Pour eux c'est important, là on est allé jusqu'en haut de la tour Eiffel. Certains quittent leur ville ou Département pour la première fois à cette occasion ! Donc c'est super pour eux, qu'ils voient un peu la Capitale, rencontrent d'autres personnes…

Tu en profites pour leur faire faire d'autres choses.

Voilà ! Avec les horaires qu'on a à respecter, je « sèche » souvent l'après-midi avec le visionnage du film que, de toute façon, on ne pourrait pas voir en entier à cause de l'horaire du train. Du coup, on part après la remise des prix, on se ballade un peu sur Paris avant de reprendre le train du retour… Et puis, en avril ou mai, il y a les ateliers Des cinés, la vie avec des intervenants qui viennent.

Les ateliers sont toujours les mêmes, d'une année sur l'autre ?

Non, ça change tous les ans, à la fois pour éviter la routine et pour faire découvrir tout un panel d'activités autour du cinéma aux jeunes. Cette année c'était création sonore et photo, sur le thème des contrastes. Il y a eu plusieurs séances. En fait les intervenants tournent sur plusieurs structures : ce sont les mêmes pour tout le Département. Là on a travaillé sous forme de cadavre exquis. Certaines structures choisissaient une photo... mais on ne faisait pas la réalisation sonore de notre photo. On a fait la réalisation sonore d'un autre atelier, d'un autre établissement. De même, c'est un autre établissement qui a fait la réalisation sonore de notre photo. Ça permet de savoir ce que les autres en ont perçu.

L'an dernier, quel était le thème ?

C'était l'emprunte. Donc réalisation sonore à partir de souvenirs. Un souvenir marquant, d'une trace laissée. Il y a eu une année où les jeunes voulaient parler de motocross et de SPA, alors ils avaient fait des interviews de professionnels… Une fois, ils ont raconté leur journée préférée. C'est très varié, mais c'est toujours une réalisation avec ses termes techniques. Ces changements sont les bienvenus, parce que certains jeunes font le parcours deux fois. Même pour nous, c'est intéressant, on se met en réflexion : comment renouveler ?

Vois-tu une différence d'implication entre les jeunes qui participent pour la première et pour la seconde fois ?

Sans hésitation : oui ! Souvent, ceux qui ont déjà participé une fois et souhaitent renouveler l'expérience sont très moteurs et très leaders positifs. Ils « motivent » les autres en leur disant d'y aller, d'essayer : « tu vas voir c'est mortel » … Alors que quand ce sont les éducateurs qui disent ça, les jeunes croient qu'on le dit parce qu'on est éducateurs. Les jeunes entre eux peuvent en parler et se motiver les uns les autres comme ça. Ceux qui l'ont déjà fait sont moteurs.

Ensuite, c'est fini pour l'année ?

Non, ensuite on fait une soirée de valorisation où ils peuvent inviter familles et éducateurs référents pour montrer ce qui a été réalisé.

Ils peuvent garder la trace de ce travail ?

Oui, ils peuvent. Il y a des DVD qui sont faits, parce que moi je reçois le fichier. Par exemple, pour cette année, je vais en graver un pour un jeune ayant participé à l'atelier autour de la photo sur le contraste. Ils peuvent en faire ce qu'ils veulent, et sur le générique de fin il y a leur nom. C'est valorisant, comme s'ils avaient été scénaristes.

Le projet « prend » tous les ans ?

Parfois, je dois batailler un peu. Au début, il y a peu d'intéressés, et puis c'est coûteux en organisation, en temps etc… il faut obtenir des budgets et ce n'est pas forcément évident ! Mais je bataille pour ce projet parce que je crois vraiment que ça élève les jeunes et que ça leur fait voir le monde autrement. On ne peut pas juger de ça, je crois, vraiment sur le coup. Mais par exemple ceux qui réitèrent l'opération plusieurs fois, je me rends compte qu'il y a un vrai travail qui se fait sur le long terme. Une année ne suffit pas pour avoir le recul nécessaire. Une deuxième année avec des jeunes qui se réinscrivent, ça te permet de voir l'évolution entre la première et la deuxième participation : il y a quelque chose qui reste. Bien sûr ils ne gardent pas tout, mais pour la majeure partie des jeunes, Des cinés la vie produit un déclic soit pour la socialisation…

Peux-tu préciser ce que tu entends par socialisation ?

Le fait d'écouter, d'accepter les autres, d'être tolérant, de pas être dans la moquerie… Les jeunes qui sont ici ont souvent de gros troubles du comportement, des soucis dans la relation de groupe, dans le contact avec les autres jeunes. Souci de violence, de soumission… Du coup, ça permet vraiment de travailler là-dessus. Je travaille ça ailleurs bien sûr, sous d'autres formes ! Peut-être que c'est tout le mix de Des cinés la vie avec les autres activités de l'année qui produit l'effet, mais en tout cas je trouve les effets visibles.

Participes-tu à d'autres actions culturelles ?

On a aussi un atelier musique, qui prend pas mal de temps, tout de même ! Tous ces projets sont passionnants mais nécessitent beaucoup de temps, donc j'essaie de ne pas m'éparpille. Pour Des cinés la vie, par exemple la première année je ne connaissais pas toutes les modalités d'organisation, donc on n'était pas venus à Paris, mais je me suis vite rendue compte que c'était dommage. D'une certaine façon, si tu ne vas pas à Paris, tu ne vas pas au bout du projet ! Vraiment, ça m'embêtait de ne pas bénéficier de cette journée, parce qu'en plus je défends dans ma pratique professionnelle que quand on commence quelque chose, on va jusqu'au bout. Je dois accorder mes paroles et ma pratique, sinon ça ne va pas !

Cette année vous étiez deux à la remise des Prix. Normalement vous étiez six. Que s'est-il passé ?

Il y avait un jeune en fugue, un autre malade et une jeune fille qui, au vu des comportements qu'elle a mis en place sur l'accueil de jour juste avant, a été privée de la sortie. A titre personnel, j'étais partagée, parce qu'elle avait fait le projet et que ça aurait été une finalisation… mais en même temps elle avait été trop loin, pas respecté les règles de fonctionnement. Du coup, l'institution s'est positionnée et je suis d'accord aussi avec cette position. Cela dit j'étais partagée, ça faisait vraiment mal au cœur pour elle ; dans ce projet là, elle tenait, mais ne tenait dans aucun autre. A un moment donné, ce projet-là la maintenait, mais fallait-il vraiment qu'elle aille au bout ?

On a tranché en estimant qu'elle avait été trop loin cette fois-ci, qu'il fallait marquer un arrêt, un stop. C'est dommage mais c'est comme ça, c'est une décision d'équipe… On en a parlé. J'étais plus nuancée que certains collègues qui disaient « hors de question qu'elle y aille », mais ça a nourri une longue discussion ! Les deux s'entendent, mais effectivement ça paraissait un peu loufoque de l'emmener à Paris après ce qu'elle avait fait.

Une dernière question pour finir : que penses-tu de la prise de parole des jeunes lors des diffusions de films pour *Des cinés, la vie* ?

Ils ne parlent pas beaucoup, c'est toujours comme ça…

Comment l'expliques-tu ?

Il y a une grosse part de timidité. Ils parlent peu pendant les séances mais en reparlent souvent après, au repas… Ils disent « Ah, on a vu un film, il y avait ci et ça… » ; je pense qu'ils ont peur de parler devant les autres.

Rencontres-tu le même silence au ciné-club ?

Beaucoup moins. Déjà, ils me connaissent et connaissent les autres jeunes. Ils savent qu'on ne va pas éclater de rire s'ils disent un truc, par exemple. Comme ils ont souvent un gros manque de confiance en eux, ils n'osent pas dire ce qu'ils ont envie de dire, mais les idées sont là ; parfois ils me disent après qu'ils ont « failli » dire un truc mais n'ont pas osé. Je les encourage à oser mais je les comprends : ce n'est pas facile du tout de parler en public !

4. Document de présentation de Des cinés, la vie ! :

« Des cinés, la vie ! » est une opération nationale destinée à sensibiliser à l'image et à la citoyenneté les mineurs et jeunes majeurs pris en charge par la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Elle a été lancée en 2006 dans le cadre du protocole « Culture / Justice ».

Les partenaires, à l'origine du dispositif, sont la Direction de la PJJ (DPJJ), la Délégation au développement et aux affaires internationales (DDAI-Secrétariat général du Ministère de la culture), le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), rejointes en 2007 par l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (l'Acsé).

L'association KYRNÉA International, coordinatrice nationale du dispositif « Passeurs d'images », pilote l'opération depuis sa création.

Par le biais du visionnage d'une sélection de films, "des cinés, la vie !" a pour objectifs de favoriser une approche critique et de permettre l'échange, le débat autour de thèmes de société et de cinéma. Elle offre aux services éducatifs concernés la possibilité de mener une réflexion sur le rapport que les adolescents entretiennent avec le cinéma et l'image.

Les mineurs accompagnés par les professionnels de la PJJ et du cinéma, visionnent une sélection de films et débattent. À l'issue des séances, chaque mineur vote pour son film préféré. Ces votes donneront lieu à l'attribution du prix « des Cinés, la vie ! », qui aura lieu le 31 mars 2017 à la Cinémathèque Française à Paris.

STEMO 49
220 avenue Pierre Mendès France
BP 30 045
49 800 Trélazé
Tél. : 02 41 86 82 82
Contact : Laurence COUBE

Cinéma Parlant
49 rue Saint Nicolas
49100 Angers
Tél : 02 41 20 93 81
contact@cinemaparlant.com
www.cinemaparlant.com
Contact : Claire COCHARD

Programme, sur trois jours de diffusion (quatre films par jour de 9h45 à 12h30) :

13 ANS
de Rudi Rosenberg – 10' – 2007

Jonathan, treize ans, vole le journal intime de Julie, celle qu'il rêve de séduire, l'irrésistible sœur aînée de son camarade de classe.

BELLE GUEULE
d'Emma Benestan – 25' – 2015

C'est l'été, le Sud. Tous les jours, Sarah, seize ans, vend des beignets avec son père sur les plages. Un soir, elle fait la rencontre de Baptiste.

L'HIVER EST PROCHE
d'Hugo Chesnard – 14' - 2015

Louise, la trentaine, travaille comme agent des espaces verts, dans une forêt qui borde la ville. Son travail : faire de la médiation, empêcher les jeunes de faire du scooter dans les bois, et les familles, des barbecues. Un camp de Roms chassé d'une ville voisine s'est installé dans cette forêt. Elle et ses collègues circulent à cheval. La présence d'un animal calme les mœurs et facilite le contact.

SOUS TES DOIGTS
Marie-Christine Courtès – 13' – 2014

À l'occasion du décès de sa grand-mère, une jeune eurasienne revit, entre danse et rituels, l'histoire singulière des femmes de sa famille, de l'Indochine coloniale à l'isolement d'un camp de transit.

CHAQUE JOUR ET DEMAIN
de Fabrice Main – 13' – 2011

Les auteurs du film ont rencontré François, SDF parisien. Nous le suivons tout au long de sa journée, dès les premiers moments du matin, et dans le rythme de ses trajets. Prendre le temps de le regarder, c'était lui permettre d'exister un peu plus dans ce monde qui tourne trop vite autour des exclus, sans plus les voir ni les écouter.

ENNEMIS INTÉRIEURS
de Sélim Azzazi – 28' – 2016

Dans les années quatre-vingt-dix, le terrorisme algérien s'invite en France. Deux hommes. Deux mémoires. Deux identités. Un affrontement.

TOMBÉS DU NID
de Loïc Espuche– 4' - 2015

Fabio et Dimitri se rendent à la Chicha pour que Dimitri puisse peut être enfin aborder Linda. Sur leur chemin, ils rencontrent une cane et ses canetons.

SOUS LA LAME DE L'ÉPÉE
de Hélier Cisterne – 13' – 2014

Tom a seize ans. Effacé et secret, il a fait de son invisibilité un refuge, une ligne de fuite.

LES FANTÔMES DE L'USINE
de Brahim Fritah – 8' – 2014

Tu balaies, tu jettes les poubelles, t'essuies les tables et lentement, ton esprit flotte. À quoi pense le jeune balayeur ? À quoi rêve-t-il ?

RHAPSODY
de Constance Meyer – 15' – 2015

Un sexagénaire solitaire vit dans un petit appartement au dernier étage d'une tour. Tous les jours, une jeune femme lui confie son bébé, Téo. Un lien naturel et insolite unit ces deux êtres, l'un massif et robuste, l'autre petit et délicat.

GAGARINE
de Fanny Liatard et Jérémy Trouilh – 16' – 2015

Youri a vingt ans. Il vit avec sa mère à Ivry, dans la cité qui l'a vu grandir. Mais la démolition approche : le décor de ses rêves d'enfant va disparaître. Comment prendre son envol quand on n'a plus de vaisseau spatial ?

RÉPLIQUE
d'Antoine Giorgini – 19' – 2016

Aujourd'hui, Tony passe une audition au conservatoire d'art dramatique. Mais Steven, son meilleur ami censé lui donner la réplique, n'est pas là. Après avoir échoué à lui trouver un remplaçant, Tony quitte les lieux, déterminé à ne plus jamais adresser la parole au traître.

5. Enregistrement des échanges suite aux diffusions des films (14 décembre 2016) pour *Des cinés la vie !*

Ennemis Intérieurs (13 décembre)

Mots d'éducateurs :

« Quand a été tourné le court métrage ? »

« Le flic est typé maghrébin. »

« Il y a un contraste entre le flic et le jeune. »

« J'admire le self control du personnage ! »

« Ça fait monter beaucoup de colère. »

« J'avais du mal à tenir sur ma chaise. »

« C'est injuste ! »

« Le plan est tourné pour qu'on ressente ça. »

« Il fait ça a la fin pour protéger son enfant. »

« Si on compare avec le film d'hier d'art dramatique [NDA : Réplique] on peut espérer que la fin va être heureuse… »

« Le film est sombre. »

Mots des jeunes :

« Il avait peur qu'on lui prenne son enfant ! »

« C'était son enfant qu'on a vu dans la scène ? »

« J'ai rien compris moi. Juste que c'était un schmitt. »

« Ils parlent trop ! »

L'hiver est proche (13 décembre)

Mots des jeunes :

« Il est fou il lui file tout le liquide ! »

« Ils parlent dans ma langue ! »

« Moi j'lui aurais pas rendu l'argent ! »

« Bah [les personnages roms] vont rester là je pense...

- *Moi j'ai plutôt l'impression qu'ils vont se faire dégager, non ? A mon avis ils se font expulser. »*

Chaque jour et demain (13 décembre)

Mots des jeunes :

« Mate, on dirait qu'il a la varicelle ! »

« Il fume sans filtre comme un clochard !
- *C'EST un clochard ! »*

« Aaaah ! Il a de la graisse ! »

« Il est périmé. »

« Il est quelle heure ? Je travaille moi après.
- *Moi j'ai mon bus.*
- *Pour l'école ?*
- *Non…*
- *Tu vas plus à l'école ?*
- *Si là j'ai cours cet aprem mais j'irai pas. »*

Belle gueule (14 décembre – 7 minutes) – échanges entiers

« On a vu des films qui nous mettaient plus en colère… plus dans la révolte… alors que là c'est peut-être plus touchant de voir une relation père fille chouette. Il y en a d'autres à qui ça a plu ce film ?
- *Ouais*
- *Ouais ? D'autres à qui ça a déplu ? Qui l'ont pas du tout aimé ?*
- *…*
- *Oui ? Non ? Pas d'avis ?*
- *Moi j'ai pas aimé.*
- *Ah ! Enfin du débat ! Qu'est-ce qui t'a pas plu ? C'était pas crédible ?*
- *Ouais… Je sais pas…*
- *C'est un film sur un espèce de coup de cœur d'été. C'est ça que ça raconte, et qu'est-ce qui lui arrive à Sarah ? Est-ce qu'elle est très à l'aise dans ses baskets ? Comment on peut interpréter le moment où elle dit au mec qu'ils sont différents ? C'est quand même fort. À un moment elle lui ment aussi, elle dit qu'elle va pêcher avec son père. Pourquoi ?*
- *Parce qu'elle assume pas de vendre des beignets.*
- *Elle assume pas de vendre des beignets et d'avoir moins d'argent que lui.*
- *Ouais mais pourtant on dirait qu'il s'en fout, lui, de ça. C'est elle qui se monte un peu la tête.*
- *C'est une fille qui fait des problèmes.*
- *Une fille qui fait des problèmes ? Pourquoi ?*
- *Parce que t'as vu elle est rentrée dans l'autre fille.*
- *Ce qui est beau à ce moment là, dans son jeu, je sais pas si vous avez remarqué, c'est qu'elle est tout aimable quand elle se présente et dès quelle commence à « faire des problèmes » elle change sa voix, elle prend un accent différent. Son regard change aussi. Cette actrice [NDA : Oulaya Amamra] est hyper forte pour ça, elle a vachement de variété de jeu, dans le regard, la voix, l'accent. C'est ça aussi qui permet de faire le portrait de quelqu'un qui est entre deux mondes. Elle s'exprime clairement pas de la même manière avec Baptiste, sur qui elle a flashé, qu'avec ses potes de la plage. Elle leur parle pas avec les mêmes mots. Elle joue un peu avec les codes. Un peu comme dans le film qu'on a vu qui s'appelle Réplique, le premier jour : le mec va passer son audition au conservatoire et clairement il est pas du tout habitué à fréquenter les conservatoires donc il est pas… y'a un truc qui va pas.*
- *C'est un contraste.*

- *Ouais. Pour ceux qui n'étaient pas là, le contraste c'est la thématique de tous les films. Ils en parlent un peu de différentes manières : soit thématique, soit on voit des personnages qui se transforment pendant le truc… Là [NDA : dans Belle Gueule] il y a un truc autour de la lumière, je sais pas si vous avez vu. Vous vous souvenez comment elle le rencontre Baptiste ?*
- *A la foire.*
- *Où précisément ?*
- *Dans le palais des glaces.*
- *Oui, dans le palais des glaces, et il y a une série de plans comme ça où leurs visages et leurs corps sont tout transformés. Et ça fait une espèce de poésie comme ça de la rencontre amoureuse qui change le regard. Très concrètement ça veut dire que ça change le regard sur le monde, ça change le visage, on se découvre autrement, et dans toutes les scènes avec Baptiste on a des lumières artificielles, de nuit, des flashes, des trucs qui embellissent tout : la discothèque, la soirée à la piscine, le palais des glaces… Tout le quotidien qu'elle rejette, la vente de beignets, tout ça c'est dans une lumière crue, banale en fait. C'est aussi une manière dont la réalisatrice montre le contraste… [NDA : un long silence ici] Il y a des films qui nous posent des questions, et là il y en a une qui résonne et qui est posée par le père. Avant qu'il la vire de la bagnole il lui dit « C'est quoi une vie normale ? Tu sais ce que c'est une vie normale ? » Il y en a qui ont envie de commenter ça ?*
- *…*
- *Vous la trouvez comment la relation qu'elle a avec son père ? Il a raison de se vénère quand elle se fait virer ou pas ?*
- *…*
- *Il la croit ?*
- *Mmh…*
- *Il la croit quand elle dit qu'elle s'est fait agresser ?*
- *J'sais pas…*
- *Non je crois pas moi.*
- *Manifestement il est déçu parce que c'est pas chic ce qu'elle vient de lui faire. Elle rejette la vie que lui lui offre. Quant elle lui dit « Je veux pas travailler comme une chienne », lui n'a que ça à lui offrir. Vous avez vu, au début, elle lui demande deux euros et lui il refuse. Ils comptent un peu leurs sous.*
- *…*
- *Vous le classeriez dans les films que vous avez aimé ? Un petit peu ? Je vous remets un peu dans cette dynamique parce que dans une heure on va se remémorer les films pour voter. On passe au prochain ? Treize ans ?*

Treize ans (14 décembre) – échanges entiers

« Alors ?
- *Ah celui-là j'ai bien aimé ! Il est un peu rétro et tout…*
- *L'image elle était toute jaune !*
- *Ouais ça c'est fait exprès c'est parce que c'est un film d'époque, c'est un film en costumes. Qu'est-ce qui le rend différent des autres films ?*
- *Lui il est amoureux de la fille mais la fille elle l'aime pas !*
- *T'es sûres ? Quand même, dans les trois mecs qu'elle cite au début il est cité.*
- *Ouais mais…*
- *C'est vrai que c'est pas gagné… et par rapport aux autres films ? Qu'est-ce qu'il y a au début ?*
- *Un narrateur.*
- *Oui il y a un narrateur, c'est qui ? C'est la voix qu'on entend au début, comme si lui nous racontait son journal intime de l'époque. Ça permet de se lancer dans un film super musical – le début il est tonitruant ! Je pense*

que les sept premières minutes du film sont musicales. C'est le seul film où il y a autant de musique. Y'a qu'à la fin, quand il vient sonner à la porte… et encore il y a le son de la télé.

- *…*
- *La voix off elle permet d'accélérer les choses. Si au début il avait du nous expliquer tout, ça aurait pris cinq ou six minutes de plus et il n'aurait pas pu avoir ce rythme qui nous emmène… C'est un film où, tout le long, il nous prend par la main, il nous emmène. Du coup on est surpris à la fin, parce qu'on pensait pas qu'on nous emmenait là ! [NDA : on découvre à la fin que le meilleur ami du héros est amoureux de lui] Et en même temps on a pleins de petits indices tout du long, par exemple quand ils sont sur le banc la fille lui dit « Eh t'as un nouveau petit ami ? »… En fait c'est Charles qui est amoureux de…*
- *Jonathan.*
- *Jonathan ! Voilà*
- *Ah ouais…*
- *Bah après, est-ce qu'il est amoureux ? Dans le fond on n'en sait rien, à la fin il dit non !*
- *Oui mais peut-être qu'il est un peu gêné aussi…*
- *Il est goudou ! (rires)*
- *À la fin, Jonathan il est complètement interloqué. Il est sidéré parce qu'il réalise.*
- *Ça change des films qu'on a vu hier [NDA : Ennemis Intérieurs et L'hiver est proche], pas facile (rires) !*
- *Ah oui, hier c'était la séance lourde ! Aujourd'hui c'est plus heureux, et encore c'est pas simple.*
- *Non non c'est pas simple…*
- *A cet âge là, à treize ans, c'est pas évident. Vous l'avez plutôt aimé ce film ?*
- *(Plusieurs jeunes hochent la tête.)*
- *Je sais que certains voulaient le voir. C'était qui ?*
- *Moi.*
- *C'était toi qui voulais le voir ? Tu as aimé ?*
- *Oui.*
- *Ok. La suite ! »*

Les fantômes de l'usine (14 décembre) – échanges entiers

« C'est de la merde !

- *Alors ? Il n'y a pas de bonnes ou mauvaises réponses !*
- *…*
- *Le film parle de rêves. Il mélange une promesse faite aux balayeurs dans ses rêves, un peu inventée, et des souvenirs d'enfance. Il veut honorer leur mémoire, ne pas oublier ceux qui l'ont entouré pendant son adolescence, quand il balayait tous les soirs avec son frère… Visiblement, quand l'activité de l'usine s'est arrêtée, ça a changé sa vie. Qu'est-ce qui se passe ? Qu'est-ce qui va se passer bientôt pour lui ?*
- *Bah il va déménager dans une cité ?*
- *Il va déménager dans une cité, et il voit ça à la fois d'un côté heureux : « enfin je vais pouvoir arrêter de travailler ! » mais il y a une voix qui le rattrape et lui dit « NON, tu bosseras toute ta vie, tu bosseras, bosseras, bosseras, bosseras. »*
- *…*
- *Est-ce que c'est le premier film où on entend parler du balayeur ?*
- *Il y a le documentaire.*
- *Oui, il y a Chaque jour et demain.*
- *Oui !*
- *Où on voit, on comprend qu'il est balayeur. Et il y a aussi Ennemis Intérieurs, où il parle de son père…*
- *Ah oui !*
- *Le flic lui dit « il fait quoi votre père ? », le gars répond « il était cantonnier » et on lui retoque « ah oui balayeur, quoi ».*

- *C'est fait exprès ?*
- *Dans ces trois là ? Ça fait une métaphore filée. Là c'est carrément au cœur du film, mais dans les deux autres c'est un peu annexe. Mais mine de rien il y a une attention je pense, dans ces trois là, à des métiers qui ne sont pas forcément super valorisés mais, pourtant, qui devraient l'être. Enfin… Là, manifestement, le réalisateur a voulu montrer qu'il n'y a pas que les grandes histoires, les histoires de héros ou les histoires d'amour, historiques où d'hommes politiques qui sont intéressantes à regarder. Il y a aussi la vraie vie ! La vraie mémoire du monde elle se loge aussi dans les classes populaires et dans les histoires qu'on ne raconte pas, comme celle des ouvriers. Pour avoir vu d'autres films à lui… Celui-ci qui est sous une forme un peu expérimentale ; il a fait une expérience en mêlant du son, des voix de comédiens – une voix vieille et une voix jeune ; mais en fait c'est la même personne, c'est l'enfant qui parle à des âges différents – et des voix de films d'horreur… Il joue avec les codes des films d'horreur des années 30-40, qui font pas vraiment peur !*
- *…*
- *Il y a des séquences en photo au début, vous avez repéré ça ? Comme si il avait filmé l'action, quand les enfants courent dans le couloir, enregistré l'action avec du son et recollé des photographies. En regardant le film, on se rend compte qu'il suffit d'avoir la continuité sonore de l'action pour qu'on ait le repère. Dans l'histoire du cinéma il y a pas mal de films comme ça, qui utilisent la photo.*
- *…*
- *Y'a des trucs qui vous ont étonné dans le film ? Il a déplu à tout le monde ? Non, pas toi ? D'autres ?*
- *…*
- *Comment ils font pour qu'il y ait des apparitions dans le film ? Des fantômes ? Vous avez vu ça ?*
- *Ouais*
- *Ils filment deux fois la même chose. D'abord, avec la caméra en cadre fixe, vous enregistrez d'abord une image sans rien, et sur la deuxième image vous faites sortir quelqu'un. Vous coupez entre les deux et quand vous enregistrez la deuxième fois vous mettez quelqu'un qui marche. Au montage, vous superposez les deux images et vous faites un fondu entre les deux. C'est un petit trucage facile à faire, même avec vos téléphones. On passe à la suite ?*
- *En tous cas j'espère que ce sera pas de la merde !*
- *Et bam ! Aller ! Curiosité ! Curiosité !*

Sous tes doigts (14 décembre – 7 minutes) – échanges entiers

« Oh bah lui c'est le pire de tous…
- *C'est pourri !*
- *Bon. Est-ce qu'on résume l'histoire d'abord ? Pour que tout le monde soit sur la même longueur d'onde ? On est bien d'accord pour dire qu'il y a une jeune, sa mère, et sa grand-mère qui est décédée ?*
- *Ouais*
- *Ok. Et dans la narration après qu'ils aient brûlé le corps, on fait cramer de l'encens et là il y a une fumée qui se dégage, la jeune elle est prise par cette fumée, ça lui rappelle des souvenirs et elle est propulsée… On se retrouve finalement en Indochine, là où la grand-mère a grandi, juste avant la guerre : elle rencontre un homme, elle a un enfant avec lui, lui il l'abandonne. Elle va en France et se retrouve dans un camp de travail.*
- *En France.*
- *En France, à Sainte-Livrade. Vous avez vu, dans le générique, il y a des photos d'archives ?*
- *Ah je savais pas que c'était en France.*
- *L'histoire est plus claire pour tout le monde, on comprend mieux le film ?*
- *Oui*
- *Pourquoi elle danse, enfin pourquoi elle ne parle pas ? Au début, la relation avec sa mère elle est comment ?*
- *Elle est un peu sèche, un peu dure.*
- *Clairement, soit elle est agacée par la mort de sa grand-mère, ce qui peut se comprendre, mais en tous cas elle rejette la cérémonie. Elle est pas… Elle a son walkman, elle a pas du tout envie d'être là pour l'incinération.*

Elle trouve ça nul de garder les chaussures… L'encens ça pue, elle secoue la tête quand sa mère fait les gestes…

- *On dirait qu'elle est en colère.*
- *Ouais ! Elle est en colère, ouais. Et puis à la fin elles dansent ensemble parce que, justement, elle a peut-être renoué et compris des choses de l'histoire de sa mère.*
- *Par contre moi je ne vois pas trop le lien entre le titre et le film.*
- *Je suis complètement d'accord !*
- *Bah parce que… à un moment on voit des… sinon je ne vois pas trop dans le court métrage ce qui peut faire penser au titre.*
- *Quand elles dansent.*
- *Ouais quand elles dansent, peut-être ce moment là qui pourrait faire penser…*
- *…*
- *Vous avez vu, le film est dédié ? Il y a une dédicace à la fin.*
- *Il y en a qui n'ont pas eu le temps de la lire.*
- *Le film est dédié à toutes les femmes silencieuses du camp de Sainte-Livrade, qui sont les dernières oubliées de la guerre d'Indochine. Ça veut dire que, globalement, est-ce que la réalisatrice a eu une histoire personnelle qui fait qu'elle a peut-être grandi là avec sa mère… ou sa mère à elle a grandi là… Je ne sais pas. En tous cas, au moment de la guerre d'Indochine, qui était une guerre de colonisation entre l'Indochine qui voulait se libérer de la France… et la France, il y a quelques années, il y a des milliers de gens d'Indochine qui sont venus en France et on ne les a pas forcément accueillies dans les meilleures conditions… Notamment dans des camps de travail, à la fin des années cinquante. C'est un peu ce qu'on évoque à demi-mots dans Ennemis Intérieurs.*
- *Hmhm*
- *… avec la guerre d'Algérie. C'est des choses dont, même si ça fait cinquante ans, on parle encore peu en France en fait. Notamment, il y a des zones comme ça, oubliées. C'est vrai que le camp de Sainte-Livrade c'est pas…*
- *Il est pas connu.*
- *Non, c'était pas le plus spectaculaire… C'était pas les camps de travail forcé non plus mais c'était pas… Je sais pas exactement dans quelles conditions les gens vivaient là-bas…*
- *Si on n'en parle pas c'est que c'est qu'on n'en est pas fier.*
- *Clairement, c'est un souvenir douloureux, on n'est pas à l'aise...*
- *Oui, voilà.*
- *On n'est pas à l'aise avec ça parce qu'on parle beaucoup d'identité française, mais nourrie de pleins de choses. On parle d'un seul peuple, mais en fait on a pleins d'histoires, et pleins de peuples… c'est des problèmes actuels.*
- *…*
- *Comment il est fait le son dans ce film ? Si on rattrape un peu l'attention à comment il est fabriqué. Vous avez entendu quoi ?*
- *De la musique beaucoup.*
- *Oui, pas de parole. La musique est beaucoup mêlée avec des bruitages, c'est à dire qu'à chaque fois qu'on passe sur des plans de circulation, où quand le cercueil passe dans l'incinération, on s'appuie toujours sur des bruitages pour faire évoluer la musique et passer dans des registres… C'est une bande son très travaillée même si la parole est absente. Elle nous tire vers de l'émotion en sortant un peu les violons. La fin est plus larmoyante, et le violon est souvent un instrument associé à ça.*
- *…*
- *Pourquoi elle enlève son bonnet à la fin ?*
- *Pour montrer que c'est bien une fille ? Parce qu'on peut aussi se poser la question.*
- *Ouais…*
- *Ah parce que le gars avec le bonnet là c'est une fille ?*

- *Ah ! Bah oui. Voilà, c'est une fille ! Et du coup elle l'enlève aussi pour récupérer la chevelure qui fait une ressemblance avec la grand-mère et la mère, je pense. Pour dire « on est ensemble, plastiquement on se ressemble ». Après je suis pas sûr que l'étoile jaune ait une signification particulière ici.*
- *Je me suis demandée, un peu.*
- *Bah oui…*
- *J'aurais plutôt mis une étoile rouge…*
- *Bah il y a les liens avec le camp d'internement.*
- *Comment ?*
- *Comme les juifs, il y a un lien avec la guerre aussi.*
- *Oui, je sais pas. Toi qu'est-ce que tu en dis de l'étoile jaune ?*
- *Sur le drapeau chinois y'a une étoile jaune !*
- *C'est peut-être un symbole en Indochine… A creuser ! Mais Chine et Indochine ne sont pas les mêmes pays. L'Indochine c'est plutôt le Vietnam et le Cambodge. On passe au vote ?*

Echanges au moment du vote

« Qui a vu les douze films ?
- *Ceux qui ont vu les douze, levez la main !*
- *Ceux qui ne les ont pas vu, vous les rattraperez pour pouvoir voter ? Je vais vous expliquer comment ça va se passer : je vais vous distribuer une feuille de vote. Je vous demande encore cinq minutes d'attention ! On a des crayons ?*
- *Je vais en chercher.*
- *Vous mettez votre âge, c'est anonyme. Vous mettez si vous êtes un garçon ou une fille, vous mettez la structure à laquelle… avec laquelle vous êtes venu-e-s, d'accord ? Et après vous avez à cocher en face de chaque titre de film. Il y a des petits trucs qui peuvent vous rappeler quels sont les titres des films, etc. Si vous avez vu Treize Ans, vous cochez, et en face vous pourrez dire « j'ai aimé » ou « j'ai pas aimé ». A cet endroit là, vous n'êtes pas obligés de justifier. Vous pouvez juste dire si vous avez aimé ou pas. Si vous justifiez, c'est très bien ! Vous pouvez dire, « j'ai pas aimé, parce que… »… Enfin… dire « j'ai pas aimé parce que c'est nul » c'est pas vraiment justifier, vaut mieux dire « parce que j'ai pas aimé la musique » ou parce que « j'ai pas aimé le personnage »…*
- *« J'ai pas compris l'histoire… »*
- *… ou parce que j'ai pas compris. Vous faites ça pour tous, et à la fin vous avez une autre case, qui dit « je vote pour le film suivant ». Vous allez en choisir un, celui que vous avez préféré. Et là, si vous pouvez dire pourquoi vous l'avez préféré c'est super. Si c'est moi et que je préfère Treize Ans, là où j'ai de la place j'essaie de développer un petit peu. D'accord ? C'est pas trop compliqué ? Est-ce qu'on refait un mini point ? Tout le monde se souvient de Treize Ans ? On l'a vu ce matin. Belle Gueule on l'a vu ce matin. L'hiver est proche… c'était quoi*
- *C'est des camps…*
- *Des camps de roms…*
- *C'est une famille de roms ?*
- *C'est la famille à Cécilia (rires) !*
- *Sous tes doigts, on vient de le voir. Chaque jour et demain c'était quoi ?*
- *C'était les SDF.*
- *Voilà… Ennemis intérieur ?*
- *C'était quoi ce truc là ?*
- *C'était l'interrogatoire. Vous vous souvenez ? C'est bon pour tout le monde ?*
- *Réplique ?*
- *…*
- *C'était le théâtre, Shakespeare, c'est le moment où il va passer un examen et à un moment son pote est pas là. Ils finissent par faire leur scène de Shakespeare chez les flics. Gagarine ? Le mec dans sa cité qui se prend pour un astronaute, etc… Rhapsody ?*

- *C'est avec Depardieu…*
- *… et le bébé !*
- *Voilà, le gros Monsieur et le bébé, qui raconte des histoires de voyage… qui vit en haut de sa tour. Les fantômes de l'usine, on l'a vu ce matin, avec les photos et tout ça. Sous la lame de l'épée…*
- *Ah oui le gros monsieur…*
- *C'est le taggueur du métro.*
- *Voilà c'est le mec qui taggue et se prend un peu pour un ninja dans le métro. Tombé du nid ?*
- *Les canards*
- *Les canards*
- *C'est le gars qui fait le canard. Hop ! Les crayons… c'est parti !*
- *Si vous voulez, vous pourrez le remplir plus tard…*
- *Vaut mieux le faire tant que c'est frais ! Vous commencez à remplir, et si vous n'avez pas tout vu vous cochez tout ce que vous avez vu.*
- *Moi je copie sur toi !*
- *Moi il m'en manque trois…*
- *A la fin vous êtes 1500 à faire ça.*
- *J'aime pas écrire !*
- *Ah bah alors là…*
- *Tu veux pas voter maintenant ? Ça te fera encore plus chier de voter plus tard…*
- *Je sais pas comment remplir.*
- *Tu mets des commentaires : « j'ai aimé parce que… » ou « j'ai pas aimé parce que… ».*
- *Pourquoi on dit d'où on est ?*
- *Il y a plusieurs STEMO qui vont voter donc ils veulent savoir.*
- *Moi j'ai pas tout vu… Tu me gardes ma feuille ?*
- *Tu m'as pris pour un portefeuille ou quoi ? Je suis pas un porte-cahier ! »*
-

6. Prise de parole lors de la clôture de *Des cinés, la vie !*

Prises de parole dans les temps d'échange, lors de la remise des prix le 31 mars 2017				
	Représentant du film	Educateurs	Jeunes	Autres DCLV
Film primé « Belle Gueule »	7	4	2	3
« Persepolis »	9	6	1	2

Table des matières

TABLE DES SIGLES .....

INTRODUCTION 1

LE CINEMA : CAUSE OU REMEDE A LA DELINQUANCE JUVENILE ? DE L'ACCUSATION AUX USAGES EDUCATIFS 10

1. Le cinéma : l'école du vice ? 10

1.1. Le septième art : une menace potentielle pour les jeunes esprits 10

1.2. La place de la culture dans l'éducation surveillée : d'abord, la méfiance 11

1.3. Des jeunes perméables aux images, inspiré-e-s par des modèles délinquants 13

1.4. La salle obscure : lieu de tous les vices ? 15

1.5. Des jeunes cinéphiles coupé-e-s de la réalité 16

2. De menace à outil éducatif : le progressif changement de statut du septième art 17

2.1. L'Éducation surveillée s'ouvre à de nouvelles pratiques 17

2.2. Les années 1960 : l'arrivée d'une « culture jeune » qui effraie les adultes et la demande de loisirs 19

2.3. Le « problème de la jeunesse » et la réponse culturelle 20

2.3.1. En 1959, les « blousons noirs » et la France affolée 20

2.3.2. L'arrivée progressive des loisirs dans l'Éducation surveillée 20

2.4. L'arrivée de professionnel-le-s cinéphiles et une nouvelle pratique : le « ciné-club » 22

LES USAGES CONTEMPORAINS DU CINEMA DANS LA PRISE EN CHARGE DE MINEUR-E-S SOUS PROTECTION JUDICIAIRE 25

1. La culture, ancienne menace devenue outil pédagogique dans une PJJ re-judiciarisée 25

1.1. Les difficultés de l'éducatif dans un cadre pensé autour de la sanction 25

1.1.1. Sanctionner et/ou éduquer ? Les identités professionnelles multiples au sein de la PJJ 25

1.1.2. Chassé par la sécurité, l'éducatif revient par la culture 27

1.2. L'usage de la culture comme récompense offerte aux jeunes obéissants, dont sont privés les « mauvais éléments » 29

2. L'utilisation du cinéma à des fins d'éducation à la citoyenneté 30

2.1. L'accès à une citoyenneté culturelle : le droit à la culture 30

2.2. Le droit à la parole, même critique, et l'apprentissage du débat 31

2.2.1. Montrer des films critiques à l'égard du système, un espace possible pour la colère 31

2.2.2. Quelle place réelle pour la parole des jeunes dans les échanges à l'oral ? 34

3. Le cinéma : une aide à la réinsertion ? 36

3.1. La responsabilisation au cœur des discours 36

3.2. La culture pour revenir à la scolarité 37

3.3. Face au film, tou-te-s spectateurs-trices 39

3.4. Revenir sur sa propre histoire via le cinéma 40

3.5. La culture « utile » avant la culture « plaisir » 42

4. La pratique cinématographique, un moyen pour les jeunes de s'exprimer ? 43
4.1. L'évocation de parcours de vie difficiles 44
4.1.1. Des films où les jeunes se racontent 44
4.1.2. L'institution judiciaire, présente et peu aimable 45
4.2. La prégnance de thèmes chers aux adolescent-e-s 46
4.2.1. Le rapport aux pairs 46
4.2.2. La famille 47
4.2.3. La vie professionnelle : impatience et inquiétude 47
4.3. La création : une évasion ? 48
CONCLUSION 49
BIBLIOGRAPHIE 52
1. Travaux de recherche 52
1.1. Ouvrages et chapitres 52
1.2. Articles 53
1.3. Mémoires, thèses 55
2. Résumés de lecture 55
3. Extraits de colloque 55
4. Filmographie 55
5. Vidéos en ligne 56
6. Textes de loi 57
7. Témoignages de professionnel-le-s 57
8. Rapports 57
9. Sitographie 57
10. Revue de presse 58
ANNEXES 59
1. Extraits du journal Espère (IPES Saint Maurice) 59
2. Échanges avec le chargé de mission culture/justice, 18 janvier 2017 61
3. Entretien avec une éducatrice spécialisée, le 7 juin 2017 64
4. Document de présentation de Des cinés, la vie ! : 70
5. Enregistrement des échanges suite aux diffusions des films (14 décembre 2016) pour *Des cinés la vie !* 71
6. Prise de parole lors de la clôture de *Des cinés, la vie !* 78
TABLE DES MATIERES 79

RÉSUMÉ

Au milieu du XXe siècle, le cinéma, art populaire en France, est accusé de tous les maux. Dans les années 1950-1960, nombre de spécialistes de la jeunesse, s'en méfient : violent et addictif, il risque (sans accompagnement vigilant) de transformer les jeunes en voyous à la gâchette facile ! Sur la jeunesse délinquante, plus sensible encore, ses effets sont jugés comme encore plus à craindre.

Un siècle plus tard, pourtant, le cinéma est entré dans toutes les structures de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. L'institution chante les louanges de la culture et du cinéma, vecteurs d'insertion, outils pédagogiques de socialisation et d'éducation à la citoyenneté…

Comment, en quelques années, le cinéma a-t-il changé de statut ? Ce mémoire de recherche s'efforce d'y réfléchir, en s'attardant aux multiples usages désormais faits du septième art auprès des mineur-e-s et jeunes majeur-e-s sous protection judiciaire. A cette occasion, nous reviendrons également sur les évolutions du champ de la délinquance juvénile des cinquante dernières années, entre punition et éducation.

mots-clés : éducation, délinquance juvénile, éducation surveillée, protection judiciaire de la jeunesse, cinéma

ABSTRACT

In the middle of the XXth century, the cinema is very popular in France. In the same time, that art is accused by many childhood specialists of being dangerous for young people : violent and addictive, cinema could turn a sweet child into a small gangster ! What about delinquent children, who are more sensitive to violence ?

One century later, cinema is used in every center for delinquent children, considered as an educative, cultural, intelligent hobby.

How did cinema changed its status in society ? This is what we are going to see in the following pages. We'll see how professionnals of delinquent childhood now use the cinema everyday. Furthermore, we'll study the changes that happened in this fifty last years in this sector of social interventions.

keywords : delinquent childood, education, France, cinema, XXth century

ENGAGEMENT DE NON PLAGIAT

Je, soussignée Clémence Neau
déclare être pleinement consciente que le plagiat de documents ou d'une partie d'un document publiée sur toutes formes de support, y compris l'internet, constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée.
En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées pour écrire ce rapport ou mémoire.

signé par l'étudiante le **16 septembre 2017**

Cet engagement de non plagiat doit être signé et joint à tous les rapports, dossiers, mémoires.

Présidence de l'université
40 rue de rennes – BP 73532

université angers